



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024
DELIBERATIONS

Publication n°493 du 29 mars 2024

Publication mise à disposition du public et consultable sur place à l'Hôtel du Département :
Direction des Assemblées - 7 rue Gaston Manent - 1^{er} étage - Porte N°109 - 65000 Tarbes
Communicable sur simple demande à M. le Président du conseil départemental - Direction des Assemblées,
à l'adresse rappelée ci-dessous ou par téléphone au 05.62.56.78.52

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES
PUBLICATION

DELIBÉRATIONS

Conseil Départemental

- Réunion du 29 mars 2024
- Vœu « Réforme de la Dépendance : un cinquième risque pour bien vieillir ! »

**

Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 21 juin 2024 (décision modificative)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024

DÉLIBÉRATIONS

Le conseil départemental s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel PÉLIEU.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle ABADIE.

Date de la convocation : 15/03/2024

Le Président du Conseil départemental ouvre la séance à 9 heures 30.

L'ordre du jour est le suivant :

1re Commission - Solidarités sociales

101 CONTRATS DE VILLE CADRE TARBES-LOURDES-PYRENEES ENGAGEMENTS
 QUARTIERS 2024-2030

5e Commission - Finances, ressources humaines, numérique

501 501-AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

501 501-1-AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS CREATION D'UN CONTRAT DE
 PROJET "CHEF DE PROJET SOUTIEN SECTEUR DU DOMICILE"

501 501-2-AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS CREATION D'UN EMPLOI NON
 PERMANENT DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION
 POUR LA RECHERCHE (CIFRE) RECRUTEMENT D'UN DOCTORANT

502 MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : COMPTE DE
 GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023

503 MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : BUDGET PRIMITIF
 2024

504 BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET
 AFFECTATION DES RESULTATS 2023

505 505-BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2024

505 505-1-TAUX DE REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

505 505-2-PROVISION POUR RISQUE DE MONETISATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

506 INFORMATION RELATIVE A L'EXERCICE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS
 AU PRESIDENT

Voeu

- « Réforme de la Dépendance : un cinquième risque pour bien vieillir ! »
*déposé par le Groupe « Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires »
soutenu par les groupes « Nos territoires en commun », « Socialistes et apparentés »,
« Progrès et Solidarités »*

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ----- DEUXIEME REUNION DE 2024
---	--

Séance du 29 mars 2024

Date de la convocation : 15 mars 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Louis ARMARY à Madame Maryse CARRERE, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Madame Véronique THIRAULT.

Le quorum est atteint,

CONTRATS DE VILLE CADRE TARBES-LOURDES-PYRENEES ENGAGEMENTS QUARTIERS 2024-2030

DOSSIER N°101

Madame Isabelle LAFOURCADE, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président concluant à l'approbation du contrat de ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées Engagements quartiers 2030.

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, votée le 21 février 2014, constitue jusqu'à présent, dans son article 6, le cadre d'action contractuel en matière de politique de la ville, localement pilotée à l'échelle intercommunale et mise en œuvre par le GIP Politique de la Ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Le GIP est composé de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, du Département et de la CAF. En 2023, le Département a contribué au budget du GIP à hauteur de 185 000 € et il est proposé de prévoir une participation identique en 2024.

Les 2 contrats de ville 2015-2020 en cours, l'un pour l'agglomération tarbaise et l'autre pour la ville de Lourdes, sont prorogés jusqu'au 31 mars 2024.

A compter du 1^{er} avril 2024, ce sera le contrat de ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées Engagements quartiers 2030 qui leur succèdera, conformément :

- à la circulaire du 31 août 2023 relative à leur élaboration,
- à l'instruction du 4 janvier 2024 relative à leur gouvernance.

Celles-ci rappellent les objectifs inhérents à ce dispositif :

- simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- assurer des réponses adaptées aux attentes des habitants en matière d'emploi, de transition écologique, d'éducation, d'accès à la culture, au sport et plus généralement d'accès à tous aux services publics.

Le Contrat de Ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées Engagements quartiers 2024-2030, joint en annexe, décline les nouvelles orientations de la politique de la ville sur la base de la nouvelle géographie prioritaire (périmètres dans la partie « Annexes ») définit comme suit :

- quartiers prioritaires pour Tarbes et Lourdes :
 - Tarbes Est (Val d'Adour/Mouysset/Ormeau-Bel Air), Tarbes Ouest (Solazur/Debussy) et Tarbes Nord (Laubadère/La Planète) ;
 - Lourdes : Ophite ;
- anciens quartiers de veille active qui appellent désormais à une vigilance particulière:
 - Aureilhan (Cèdres/Arréous/Courréous / Agau) ;
 - Lourdes (IRIS Lannedarré).

Il est structuré autour d'enjeux prégnants identifiés en lien avec les habitants par quartier autour de 3 axes forts :

- pour le plein emploi,
- pour un accès facilité aux services publics, l'émancipation et l'inclusion de tous,
- pour la transition écologique, numérique et sociale.

Sa mise en œuvre continuera à être assurée par le GIP et le cadre d'action de la politique de la ville renouvelée fera l'objet d'une actualisation en 2027.

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, M. Boubée, Mme Doubrère, Mme Lamon, M. Lavit, Mme Péraldi, Mme Siani Wembou n'ayant pas participé au vote,

DECIDE

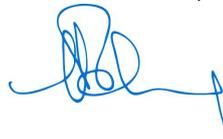
Article 1^{er} - d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 185 000 euros au GIP Politique de la ville pour l'année 2024,

Article 2 - d'approuver le Contrat de Ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées Engagements quartiers 2024-2030, joint à la présente délibération,

Article 3 - d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du département, ainsi que tout document inhérent à sa mise en œuvre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU



SOMMAIRE

1- Contexte

- a. Eléments de cadrage nationaux
- b. Eléments de cadrage territoriaux
- c. Des quartiers prioritaires au sein de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
- d. Modalités méthodologiques d'élaboration du Contrat de Ville Tarbes Lourdes Pyrénées Engagements Quartiers 2030 et place des habitants dans sa mise en œuvre

2- Les trois axes forts 2024-2030

- a. Pour le plein emploi
- b. Pour un accès facilité aux services publics, l'émancipation et l'inclusion de tous
- c. Pour la transition écologique, numérique et sociale

3- Des projets territorialisés structurants

ANNEXES

Fiche 1 – Une instance de décision : le conseil d'administration du GIP

Fiche 2 - Un espace neutre qui facilite les échanges institutionnels : le cercle stratégique

Fiche 3 - Un espace de partage au service des échanges techniques : l'équipe projet

Fiche 4 - Des outils financiers au service des projets sur les quartiers / Des données au service du pilotage et de la structuration d'un socle d'indicateurs évolutif/Evaluation

Fiche 5 - Une communication ciblée

Fiche 6 - Cartographies de la géographie prioritaire 2024-2030

Fiche 7 - Eléments de diagnostic issus de l'évaluation des contrats de ville 2015-2022 réalisée par le cabinet Territoires Citoyens Conseils

Fiche 8 - Engagements BPI France

CONTEXTE

Eléments de cadrage nationaux

Le contrat de ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées Engagements Quartiers 2030 succède à compter d'avril 2024 aux contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes 2015-2023.

Il constitue le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée, qui se verra réactualisé en 2027. La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et plus précisément son article 6, en fixe le cadre.

La circulaire de la secrétaire d'Etat en date du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, et l'instruction en date du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de Ville Engagements quartiers 2030, en rappellent les principes structurants à savoir :

- Une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire ;
- La prise en compte de la participation citoyenne dès l'élaboration du contrat de ville, permettant l'identification des grandes thématiques et projets à conduire tout au long du cycle 2024-2030 ;
- L'articulation du contrat de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire pour s'assurer de la forte mobilisation du droit commun.

Ces principes structurants permettront de :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses adaptées aux attentes des habitants en matière d'emploi, de transition écologique, d'éducation, d'accès à la culture, au sport et plus généralement d'accès à tous les services publics.

Ainsi le contrat de ville constituera le cadre de déploiement des stratégies territorialisées permettant de répondre aux enjeux les plus prégnants identifiés à l'échelle du territoire, en assurant une déclinaison et un suivi par quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) en lien étroit avec les habitants et avec la mobilisation effective des acteurs publics et privés.

Eléments de cadrage territoriaux

La communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, porteuse de la compétence obligatoire politique de la ville, pilotera un contrat de ville Tarbes Lourdes Pyrénées unique qui se déclinera sur deux communes : Tarbes et Lourdes.

Dans la continuité d'une volonté institutionnelle collective de mutualiser la stratégie et les moyens relatifs à la politique de la ville, la mise en œuvre de ce nouveau contrat de ville continuera à être assurée par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) politique de la ville Tarbes Lourdes Pyrénées, composé de l'Etat, de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et de la CAF. Ce GIP a été créé il y

a plus de 20 ans, et a été consolidé dans son rôle : **mettre en place une politique concertée avec l'Etat de développement social urbain intéressant les territoires définis dans la cadre de la géographie prioritaire, grâce à une gouvernance agile et partagée.**

Ses principales missions sont :



Coordonner la mise en œuvre du contrat de ville

Par exemple : Assurer la diffusion de l'information entre les différentes instances, accompagner et soutenir les groupes de travail dans la réalisation des actions...



Assurer le respect de la vision, des objectifs, des valeurs et des principes du contrat de ville

Par exemple : Impulser, encourager, accompagner et suivre les projets



Mobiliser les acteurs locaux, les acteurs de proximité et les habitants

Par exemple : Encourager la mobilisation citoyenne, développer les interactions entre les acteurs institutionnels et associatifs, et les habitants

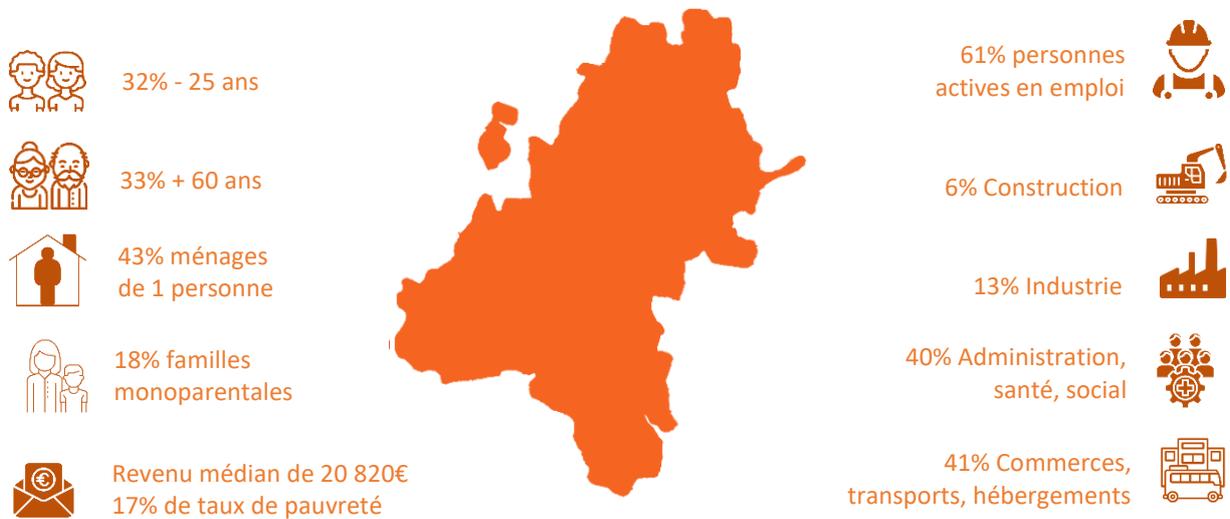
Des quartiers prioritaires au sein de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

Initiés dans le cadre des anciens regroupements communautaires, le Contrat de Ville du Grand Tarbes et celui de Lourdes ont été repris depuis le 1^{er} janvier 2017 par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, issue de la fusion des 7 EPCI, qui a repris la compétence politique de la ville.

Ce nouveau cycle de contractualisation s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée suite à la publication du décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES



125 873 habitants

Données INSEE 2020

55% de la population départementale

Environ 8 000 habitants en quartiers prioritaires

Pour rappel, les QPV sont situés en territoire urbain, et caractérisés par deux éléments : un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu médian des habitants (critère unique), mis en perspective avec celui des habitants du territoire national d'une part, et celui des habitants de l'unité urbaine d'autre part.

La commune de Tarbes compte trois quartiers prioritaires de la politique la ville, nommés comme suit sur SIG Ville : Solazur (ex Tarbes ouest), Ormeau-Bel Air-Mouysset (ex Tarbes est), Laubadère (ex Tarbes nord).

Ces trois quartiers prioritaires regroupaient 7800 habitants en 2018, population globalement stabilisée à ce jour. Il est bon de retenir de façon générale des tendances fortes :

- Une pauvreté particulièrement prégnante sur les quartiers Laubadère et Solazur ;
- Des jeunes sur Solazur et des personnes âgées sur Ormeau Bel-Air Mouysset ;
- Un revenu médian le plus bas de tous les quartiers sur Solazur ;
- Un taux de familles monoparentales raisonnable sur les quartiers comparativement à celui de la ville.

Le quartier prioritaire Laubadère, situé au nord de la ville de Tarbes, abrite environ 2400 habitants (*données Filosofi 2019*).

Il a fait l'objet d'importantes opérations de renouvellement urbain au début des années 2000 pour s'adapter aux nouvelles normes d'habitat. Un logement sur cinq est de petite taille sur le quartier.

Le quartier Laubadère est relativement central dans la ville et particulièrement proche d'un quartier en pleine revitalisation, le quartier de l'Arsenal. Il présente une concentration de pauvreté particulièrement élevée et l'un des plus faibles taux des personnes actives en emploi.

La population évolue, avec notamment une augmentation des populations + de 60 ans.

Des efforts ont été consentis lors de la dernière contractualisation autour des enjeux suivants :

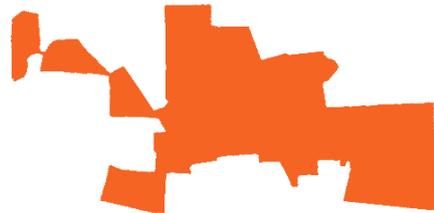
- Le désenclavement psychologique des populations notamment des jeunes ;
- L'accompagnement renforcé des habitants face à leurs problématiques d'accès à l'emploi ;
- L'appropriation positive du quartier par les habitants (solidarités actives, accueil, structures de proximité).

Des tendances fortes sont encore constatées à ce jour :

- Une pauvreté prégnante sur le quartier ;
- Un faible taux de personnes actives en emploi.

LAUBADERE

Quartier familial



Taux de pauvreté du quartier supérieur de 38 points à celui du département des Hautes-Pyrénées



SOLAZUR

Quartier jeune



Taux de pauvreté du quartier supérieur de 41 points à celui du département des Hautes-Pyrénées



Le quartier prioritaire Solazur abrite environ 1100 habitants, dans un habitat essentiellement composé de logements de grande taille.

Le quartier Solazur est relativement excentré et en marge de la commune de Tarbes. Il présente une concentration de pauvreté particulièrement élevée. A noter, qu'il a le revenu fiscal médian le plus faible de tous les quartiers prioritaires du territoire.

La population évolue avec, d'une part une augmentation sensible des – de 25 ans, dont un grand nombre d'étudiants, et, d'autre part, une augmentation des populations primo arrivantes.

Des efforts ont été consentis lors de la dernière contractualisation autour des enjeux suivants :

- Des travaux d'amélioration des bâtiments et des abords (containers enterrés, antenne de proximité du bailleur, réhabilitations...);
- Réinvestissement du quartier par les associations et les institutions et développement de nouvelles actions et services (Point parents, EPIC, LAEP itinérant).

Des tendances fortes sont encore constatées à ce jour :

- Une pauvreté prégnante sur le quartier;
- Une augmentation sensible de la part de la population étrangère;
- Un taux élevé de familles monoparentales.

Le quartier prioritaire Ormeau Bel-Air Mouysset comprend trois cités et compte environ 3300 habitants. Située à 10 minutes à pied du centre-ville, la cité Bel Air est représentative des grands ensembles construits dans les années 60 en contiguïté des centres urbains, et à l'écart des grands axes.

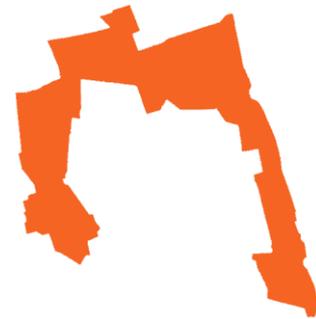
► **Au Sud Est, la cité Bel Air est une copropriété.** Le parc de logements se répartit comme suit : 60 % pour la Société d'Economie Mixte de Tarbes (SEMI) et 40 % en copropriétés exclusivement composées de propriétaires privés. Situés à 10 minutes à pied du centre-ville, la cité Bel Air est représentative des grands ensembles construits dans les années 60 en contiguïté des centres urbains, et à l'écart des grands axes. Le quartier est vieillissant et reste enclavé dans une structure urbaine accentuant le repli sur lui-même. Ce quartier est concerné par le NPNRU. Ce programme vise à améliorer le cadre de vie des habitants, leur qualité de vie au quotidien, en cohabitation avec les copropriétés qui font l'objet de réhabilitation et de rénovation via l'ANAH. Il doit permettre notamment une meilleure connexion avec le centre-ville. Des efforts ont été consentis lors de la dernière contractualisation autour des enjeux suivants :

- Structuration de lieux ressources sur le quartier et pour les adultes à des fins de médiation, de lien social et meilleure intégration des populations ;
- Travail sur la parentalité et notamment les liens parents/écoles ; travail sur l'accompagnement social des familles nouvellement arrivées ;
- Travail sur l'adhésion des familles à l'offre éducative et sportive locale comme vecteur d'intégration.
- Démarche concertée entre l'urbain et le social, dans le cadre d'une gestion quotidienne de qualité (tri, encombrants, voitures épaves, mobilier urbain dégradé, incivisme, manque de lien social, forme de repli sur soi des populations d'origines diverses)

► **A proximité de Bel Air et construite dans les années 80, la cité de l'Ormeau se situe au sud-est de Tarbes** et jouxte la cité Bel Air. Un peu plus éloignée du centre-ville que cette dernière, elle est à proximité d'écoles primaires, de collèges, d'un lycée, d'une clinique, du parc municipal des sports, du parc Bel-Air et du centre commercial de l'Ormeau. Contrairement à la cité Bel-Air, cette cité ne

ORMEAU BEL-AIR MOUYSSET

Quartier proche du centre-ville
dont la population vieillit



Taux de pauvreté du quartier
supérieur de 22 points à celui du
département des Hautes-Pyrénées



présente pas de dysfonctionnements majeurs identifiés, que ce soit au niveau urbain ou social. Une coupure est même ressentie entre ces deux cités contiguës, tant d'un point de vue de l'urbanisme que de celui du peuplement.

► **A l'Est, le quartier de Mouysset** : situé en marge de la commune de Tarbes, cette cité est également proche du centre-ville mais en bordure de la RN21 classée au titre des nuisances sonores, et à proximité de l'Adour séparant Tarbes de la commune de Séméac. Ce quartier bénéficie de services de proximité : desserte par une ligne de bus, présence d'une école maternelle sur le quartier et de deux autres écoles élémentaires à proximité, supermarché.

La Cité Mouysset est composée de 5 bâtiments, propriété de l'OPH 65, construits entre 1963 et 1965, pour un total de 266 logements. Les logements ont régulièrement été réhabilités entre 1990 et 2023 : travaux d'aménagements extérieurs, travaux des espaces communs intérieurs, réhabilitation énergétique...

Des efforts ont été consentis lors de la dernière contractualisation autour des enjeux suivants :

- Un travail relatif à la restauration d'équipements publics sur la cité ou à proximité et à l'offre d'animations de proximité pour les enfants et les jeunes ;
- Un travail sur la rencontre, le lien social qui est venu combler l'insuffisance de la vie de quartier et la distance entre anciens et nouveaux habitants ;
- L'image négative véhiculée par les gens (extérieurs) du quartier ou que des gens (du quartier) donnent du quartier.

Dans le quartier Ormeau Bel-Air Mouysset, la part des plus âgés est particulièrement importante. En conséquence, la part des personnes seules y est prépondérante.

Des tendances fortes sont encore Constatées à ce jour :

- Une population qui vieillit ;
- L'opération de renouvellement urbain zoomée sur Bel Air qui devrait permettre d'améliorer le cadre de vie et les indicateurs dans leur globalité.



LOURDES OPHITE

Une opération NPNRU à l'œuvre : un quartier démoli à l'horizon 2030 avec un relogement dans les îlots



Taux de pauvreté du quartier supérieur de 30 points à celui du département des Hautes-Pyrénées



La ville de Lourdes compte un quartier prioritaire de la politique la ville : Ophite, qui regroupe environ 1000 habitants.

Le QPV de l'Ophite connaît une baisse de sa population qui s'explique par le démarrage du NPNRU. Les premières démolitions sont prévues dans le courant du 1^{er} semestre 2024. Les îlots de relogements en R+1 seront livrés en plusieurs tranches durant la phase 2024-2030. Pour autant, les difficultés restent entières pour bon nombre d'habitants résidant sur le quartier depuis plusieurs décennies. Elles ont pu être accentuées par l'impact de la crise sanitaire, qui a fragilisé les personnes les plus vulnérables mais qui a aussi profondément marqué la commune de Lourdes.

En réponse aux effets de cette crise, le Plan Avenir Lourdes (PAL), sur lequel le Président de la République et le Premier Ministre se sont engagés jusqu'en 2030, porte une stratégie ambitieuse dans laquelle s'inscrit notamment le NPNRU, visant à transformer profondément la ville, son image urbaine et son attractivité.

Le processus de démolition engagé dans le cadre du NPNRU sera progressivement accéléré au rythme des phases successives de relogement des habitants dans d'autres secteurs de la commune de Lourdes. L'année 2030 marquera la disparition totale de ce QPV et coïncidera avec la fin du contrat de ville en cours. Cette démolition sans reconstruction sur site conduira :

- A libérer et à requalifier un espace qui permettra la création d'un parc naturel urbain, lieu de mémoire des migrations qui ont marqué ce quartier, en cohérence avec les aménagements aux abords du Pic du Jer et les autres projets de la commune de Lourdes inscrits dans le PAL ;
- A la reconstitution partielle de logements pour densifier le centre-ville, en remobilisant notamment des logements vacants, remédiant ainsi aux défauts urbanistiques identifiés.

Principes du « maintien » de l'Ophite dans une trajectoire de sortie.



Le maintien de l'Ophite dans la géographie prioritaire permet de poursuivre l'accompagnement réalisé jusqu'à présent par l'État et ses partenaires pour assurer cette sortie positive vers le droit commun.

En mobilisant notamment les leviers d'emploi, d'insertion (15h/RSA), l'objectif est que la sortie du quartier de l'Ophite s'accompagne d'une sortie d'une situation sans emploi en activité.

La période 2024-2030 conduira à renforcer l'accompagnement humain et financier que permet la politique de la ville, assuré par le GIP, mutualisateur de stratégie et de financement, et par la commune de Lourdes, pour préparer les habitants du QPV à leur sortie de ce quartier vers d'autres quartiers de la ville et pour les accompagner dans l'appropriation de leur nouvel environnement, pour que le relogement soit une étape de vie positive pour eux.

Certains habitants de l'Ophite seront relogés à titre provisoire, dans l'attente de la construction des programmes neufs prévus pour le relogement, ou à plus long terme, s'ils le souhaitent, au sein d'un des quartiers de L'IRIS Lannedarré, ancien quartier de veille active.

Des preuves tangibles de l'avancée positive de cet accompagnement vers le droit commun pourront utilement être apportées en 2027, date à laquelle le contrat de ville sera évalué afin d'ajuster les choix effectués.

À terme, l'attractivité de Lourdes, améliorée grâce aux effets du PAL, sera renforcée par la sortie effective du QPV.

Les anciens quartiers de veille active, IRIS Lannedarré, à Lourdes, et Cèdres, Arréous, Courréous, Agau, à Aureilhan, feront l'objet d'une vigilance particulière. En effet :

- Au sein de l'IRIS Lannedarré, outre le fait que des habitants de l'Ophite ayant besoin d'accompagnement y soient potentiellement relogés, certains ménages sont actuellement en grande précarité et les acteurs de terrain constatent une progressive dégradation du vivre ensemble et du sentiment de sécurité des habitants ;
- On constate un taux élevé de familles monoparentales et de personnes isolées dans les quartiers Cèdres, Arréous, Courréous, Agau.

Modalités méthodologiques d'élaboration du contrat de ville Tarbes Lourdes Pyrénées Engagements Quartiers 2030 et place des habitants dans sa mise en œuvre

En 2022, un travail d'évaluation des contrats de ville du Grand Tarbes et Lourdes a été engagé, donnant lieu à plusieurs temps de travail impliquant habitants et techniciens. Cette collaboration a constitué le socle du travail de concertation menée au bénéfice de l'élaboration du contrat de ville Tarbes Lourdes Pyrénées Engagements Quartiers 2030.

Ce nouveau contrat de ville est conçu avant tout comme une capitalisation de l'expérience issue de la précédente contractualisation, dont l'évaluation finale a mis en exergue les conditions de réussite, dont celle, fondamentale, de la participation citoyenne. Il est le fruit d'un travail largement collaboratif puisqu'il a associé tous les acteurs concernés, habitants, partenaires et institutions, tous sensibilisés à ces éléments de diagnostic territorial, dans un dialogue permanent avec les habitants à l'occasion de plusieurs temps d'échanges :





➤ **mobilisation des habitants dans le cadre d'une concertation citoyenne** élargie qui a débuté le 28 juin 2023 pour se clôturer par un temps fort de restitution le 20 novembre 2023, sous forme de réunion publique ;

➤ **mobilisation des professionnels à partir des propositions des habitants et des constats partagés** par les acteurs de terrain à travers des équipes-projets, des cercles stratégiques, une concertation thématique dédiée reliée aux priorités identifiées par les habitants par quartier lors de la concertation citoyenne ;

Mais aussi des temps citoyens et festifs, des temps informels sur le terrain, des coordinations territoriales : ce sont au total près de 150 personnes qui ont participé à l'identification des enjeux prioritaires pour 2024-2030.

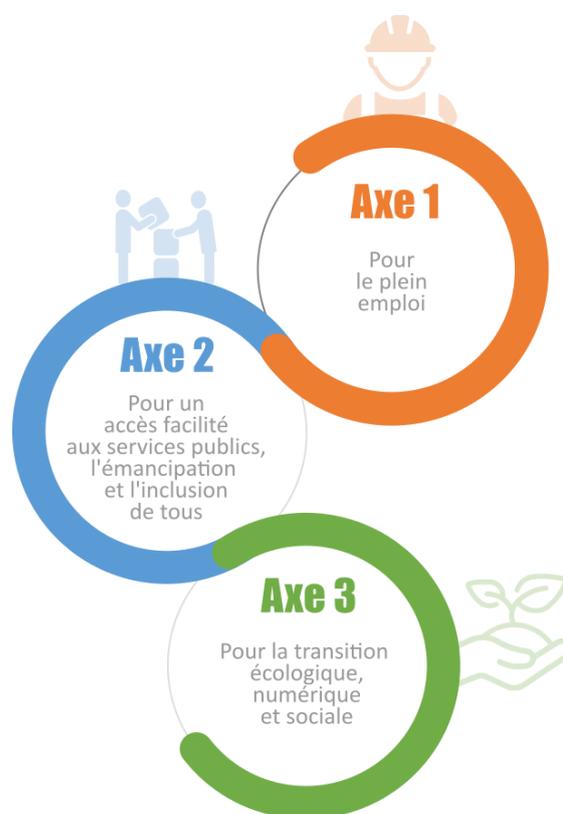
Le présent contrat de ville Tarbes Lourdes Pyrénées est un contrat cadre, reprenant les constats, besoins et priorités identifiés sur le terrain, croisés aux axes définis par l'Etat. Cette approche croisée donne lieu à l'identification :

- De projets territorialisés
- De trois axes thématiques forts

Un plan d'actions annuel sera élaboré dans les prochains mois permettant de préciser des priorités pour chaque axe. Par ailleurs, une attention sera portée à :

- la recherche systématique de mobilisation première du droit commun (accès aux droits, à l'insertion et à l'emploi) et la construction de son articulation concertée avec les moyens spécifiques de la politique de la ville ;
- la mobilisation des acteurs de la sphère privée.

Enfin la méthodologie visera à limiter les appels à projets du GIP Politique de la ville, au profit des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) qui doivent être généralisées.





3 axes et un fil conducteur : la participation citoyenne

En 2015, de nouvelles instances de participation citoyenne (conseils citoyens) ont été installées sur les QPV en application de la Loi Lamy du 21 Février 2014.

Composées d'un collège « Habitants » et d'un collège « Associations et acteurs locaux », la liste des membres a été constituée nominativement par arrêté préfectoral. Dans cette période, le GIP s'est vu confier leur animation, avec la mission de mobiliser des habitants et faire émerger des projets. C'est ainsi que six conseils citoyens ont été actifs durant toute la durée du contrat de ville 2015-2023.

La fréquentation de ces conseils citoyens était en moyenne d'une dizaine d'habitants par séance. Sur le territoire, ces instances ont été perçues comme un lieu d'expression et de mise en lien avec les réalités de terrain : les habitants y ont partagé et reçu des informations, ont pu exprimer leurs inquiétudes, ont fait remonter constats et besoins, et ont construit ensemble des actions de proximité, financées pour certaines par le Fonds de Participation des Habitants (FPH).

Les conseils citoyens ont ainsi joué leur rôle de lieu d'expression, d'écoute et de partage de la parole habitante, mais ils n'ont pas suffisamment permis de faire éclore des projets de plus grande envergure pour chacun des quartiers.

A ce titre, et dans le but de solliciter la parole des habitants dans des dynamiques de quartier plus structurantes, il semble nécessaire d'expérimenter puis de déployer de nouvelles modalités de participation citoyenne ; il conviendra malgré tout, de conserver l'équivalent des conseils citoyens sur les deux quartiers ciblés dans le NPNRU (Ormeau-Bel Air et Ophite).

Il s'agira donc :

- De perpétuer le format d'instances citoyennes en lien avec le NPNRU, d'en maintenir la dynamique, voire de la renforcer ;
- D'assurer l'animation d'ateliers participatifs thématiques rattachés aux projets structurants territoriaux, par quartier ;
- De proposer deux fois par an la tenue d'évènements fédérateurs et conviviaux rassemblant habitants, associations et institutions.

Par ailleurs, la commune de Lourdes poursuivra de manière transitoire, le conseil citoyen de l'IRIS Lannedarré, afin d'informer et concerter ses membres et dans l'attente des propositions issues de l'accompagnement de la FIGO (comité d'usagers ou autres au sein du centre socio-culturel Lorda).

Enfin, un rôle d'interface sera assuré par l'adulte-relais en créant des espaces de dialogue et les conditions nécessaires à l'accompagnement de projets en lien avec les habitants et autour des bailleurs permettant l'appropriation du NPNRU et son avancée dans une perspective d'embellissement du quartier d'Ormeau/Bel Air.

LES TROIS AXES FORTS 2024-2030



« Dans le cadre de notre objectif de plein emploi, nous voulons offrir plus d'opportunités aux habitants des quartiers, en renforçant nos actions en faveur d'une sécurisation accrue des parcours d'insertion professionnelle et de formation, en tirant le meilleur parti de la réforme France Travail et en encourageant au maximum les initiatives entrepreneuriales. La mobilisation des entreprises est indispensable à cette fin, tout comme la lutte contre les discriminations sur laquelle le Gouvernement porte des objectifs ambitieux de testing. »

Extrait du Comité interministériel du 27 Octobre 2023

La loi Plein Emploi doit permettre d'améliorer très significativement l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi, en levant les freins à l'insertion. L'expérimentation de la Cité de l'emploi et celles portées au titre du pacte des solidarités seront articulées avec le Réseau pour l'Emploi, au bénéfice des habitants des QPV, ce qui constituera la base fondatrice de l'axe plein emploi, enjeu majeur du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 Tarbes Lourdes Pyrénées.

Cet axe porte une double ambition :

- La poursuite de la capitalisation des projets dont les cibles ont été atteintes, le développement de nouveaux projets au regard de la nécessaire articulation avec France Travail ;
- L'articulation entre la Cité de l'Emploi et les dynamiques du Réseau pour l'Emploi, dans un contexte de mise en place de France Travail et de sa nouvelle gouvernance (poursuite du travail engagé au titre des clauses sociales, réalisation des 15 heures d'activité hebdomadaires pour les bénéficiaires du RSA en phase de test dans les Hautes-Pyrénées, poursuite du partenariat avec la CCI autour du club « les entreprises s'engagent » notamment).

Il s'agira d'inscrire durablement les moyens humains et financiers au bénéfice de l'animation de l'axe « Plein emploi » eu égard aux actions déployées via les AAP du GIP et la Cité de l'emploi, en réponse aux enjeux identifiés en matière d'emploi et développement économique.

La dynamique enclenchée par l'expérimentation de la Cité de l'Emploi doit donc se poursuivre dans le cadre de la loi Plein Emploi. Des référentiels communs en termes d'orientation et d'accompagnement des publics sont prévus à ce titre. Il s'agira de valoriser l'expérience engagée à une échelle infra-territoriale pour nourrir la dynamique départementale.



D'ici 2030, des points d'attention particuliers sont identifiés :

1- Le repérage des publics à travers les politiques d'aller-vers dans une démarche d'insertion et de plein emploi

Il s'agira de favoriser l'insertion professionnelle de tous les habitants, notamment jeunes, particulièrement éloignés des canaux institutionnels conventionnels. Il conviendra, à l'attention de ces publics, d'assurer une action d'accompagnement individualisé renforcé dans une logique finale de retour à l'emploi.

Une vigilance particulière devra être portée à la continuité des politiques d'aller-vers à travers la promotion du travail de prévention, notamment du travail de rue, dans une approche volontairement coordonnée sur le territoire.

Une attention spécifique sera portée aux porteurs de projets Programme d'Investissement dans les Compétences PIC 100%/PIC Repérage, initiateurs et promoteurs, de projets d'insertion innovants sur nos territoires.

Le pacte des solidarités contribue au repérage des plus précaires, souvent éloignés de l'emploi. Les diagnostics engagés ont permis d'identifier les publics particulièrement fragilisés : familles monoparentales, jeunes décrocheurs des dispositifs de droits communs, les personnes en situation de handicap et les plus de 50 ans. Une concertation entre les partenaires et des actions communes devront être menées dans le cadre d'un partenariat du pacte des solidarités, pour lutter contre la pauvreté et l'isolement de ces publics tout en tenant compte de l'expérimentation en cours relative aux 15 heures



d'activité hebdomadaires conditionnées au versement du RSA et de l'accompagnement à réaliser vers les métiers en tension comme ceux de la saisonnalité (HCR).

2- Le développement du réseau d'aide à la création d'entreprises.

Dans une intention partagée de développer le travail indépendant sur les territoires de la politique de la ville, il conviendra de conforter les initiatives existantes (CitésLab), d'en déployer de nouvelles, à engager spécifiquement sur les territoires de la nouvelle géographie prioritaire et d'assurer la promotion croisée du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par la BPI qui :

- Favorisera la détection, l'information et l'orientation des entrepreneurs des quartiers dans une logique d'« aller vers » par l'intermédiaire des dispositifs tels que CitésLab, déjà à l'œuvre sur le territoire ;
- Renforcera l'accompagnement que ce soit avec les dispositifs existants déjà fléchés ou par de nouveaux dispositifs de financements dédiés ;
- Déploiera une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel, permettant le développement de la culture entrepreneuriale.

Il conviendra de prendre appui sur ce programme pour développer de nouveaux projets en articulation avec les dispositifs de droit commun déjà à l'œuvre sur ces sujets et en synergie avec les acteurs d'ores et déjà impliqués.

3- La mobilisation des entreprises dans une approche d'inclusion sociale et professionnelle.

Il s'agira là d'asseoir la mobilisation des entreprises engagées au titre du réseau Les entreprises s'engagent. L'enjeu est qu'elles puissent pleinement **informer les jeunes** de leurs métiers et favoriser ainsi un dialogue constructif et apaisé ; **les former** à travers la promotion de l'insertion professionnelle par l'alternance ; **les recruter** et améliorer ainsi en continu leurs pratiques RH afin d'éviter les biais discriminants à l'embauche et tout au long de la carrière. A travers la chambre consulaire, particulièrement engagée sur ces questions, il conviendra de renforcer le travail partenarial engagé afin de poursuivre le déploiement d'actions communes. Il pourrait également être opportun de réfléchir à la création d'une fondation d'entreprises locales.

Pour les allocataires du RSA, et ciblés par la Cité de l'Emploi, la démarche déployée par le Département « Ha-Py actifs » de mise en relation des employeurs avec des publics en insertion pourra être déployée à l'échelle des QPV.

La mobilisation de fondations et de crédits européens pourra être faite au bénéfice du développement de projets innovant socialement et professionnellement.

ENJEUX

1 - Contribuer à lever les freins à l'emploi

Agir sur les difficultés concrètes et symboliques rencontrées par les candidats à l'emploi des quartiers afin de faciliter la construction de leur parcours d'insertion socioprofessionnelle :

- Favoriser l'autonomie dans la mobilité ;
- Répondre aux besoins spécifiques de garde d'enfant (insertion, horaires décalées) ;
- Renforcer les logiques de parcours par un suivi individualisé ;

2 - Favoriser la participation aux événements fédérateurs autour de l'emploi

Favoriser la participation des candidats à l'emploi des quartiers aux différents événements fédérateurs autour de l'emploi et les accompagner pour la rendre efficace :

- Préparer les candidats à l'emploi des quartiers en vue de leur participation aux événements de droit commun liés à l'emploi ;
- Organiser des événements fédérateurs autour de l'emploi en cœur de quartier.

3 - Faciliter la rencontre entre entreprises et candidats à l'emploi

Mettre en valeur les profils et les potentiels des candidats à l'emploi des quartiers et proposer des outils concrets aux entreprises afin qu'elles puissent les découvrir :

- Rendre les candidatures plus visibles et plus attrayantes pour les entreprises ;
- Permettre aux entreprises de découvrir le potentiel des candidats à l'emploi des quartiers ;
- Développer des parrainages pour améliorer le réseau des candidats à l'emploi issus des quartiers ;
- Développer une offre pour les stages des élèves de 3^{ème} issus des quartiers.

4 - Favoriser le développement d'activités économiques au cœur des quartiers

Proposer un accompagnement adapté aux porteurs de projets de création d'entreprise et aux entrepreneurs issus des quartiers et/ou installant leur activité au cœur des quartiers :

- Déployer le programme « Entreprenariat Quartiers 2030 » ;
- Soutenir l'innovation économique ;
- Préserver l'offre commerciale et l'activité économique dans les QPV.

5 - Valoriser la place de l'Economie Sociale et Solidaire dans les quartiers prioritaires

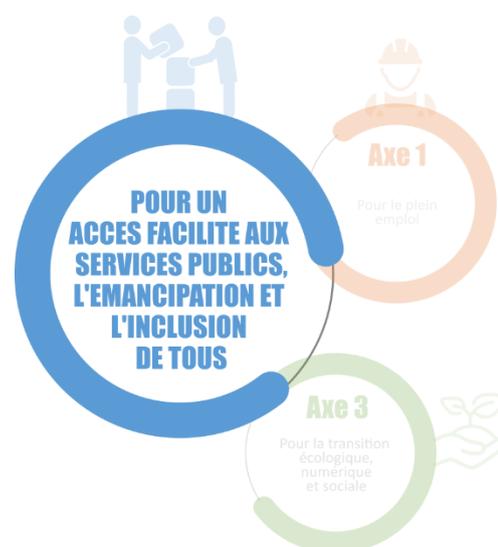
Favoriser le développement des structures de l'ESS installées ou agissant en cœur de quartier et leur donner de la visibilité auprès des habitants :

- Favoriser et accompagner les projets ESS ;
- Promouvoir les projets ESS auprès des candidats à l'emploi des quartiers.

En transversalité de ces enjeux, les équipes du GIP (éducateurs et médiateurs) remobiliseront le levier de l'action collective. Cela fera l'objet d'une feuille de route structurée.

« L'égalité des chances fait partie des promesses que nous portons depuis 2017. Naître, grandir et vivre dans un quartier ne doit pas limiter le champ des possibles ni les opportunités de ses habitants. Cela implique de lutter contre les obstacles auxquels ils peuvent être confrontés, à chaque âge de la vie, et de favoriser l'épanouissement de chacun dans le quartier, par le développement de nouveaux lieux et services. »

Extrait du Comité interministériel du 27 Octobre 2023



Assurer un accès facilité aux services publics, l'émancipation et l'inclusion de tous doivent favoriser l'égalité des chances, garantir à tous les individus, à ce titre, de disposer des mêmes chances et des mêmes opportunités de développement social indépendamment de leur origine sociale, culturelle, ethnique ou religieuse. Au-delà d'une simple égalité des droits, l'égalité des chances consiste à soutenir et accompagner l'ensemble des publics au cours des différentes étapes de leur vie et ce dès le plus jeune âge.

Garantir la réussite éducative dans une approche coordonnée et territorialisée

La réussite éducative doit concerner tous les élèves, quel que soit leur lieu de résidence, leur origine sociale, leurs conditions de vie, leur environnement familial ou encore leur état de santé. En complémentarité des actions mises en œuvre par l'Éducation nationale, la politique de la ville agit via le programme de réussite éducative (PRE) qui est le support central du volet éducation du contrat de ville. Porté par la Caisse des écoles de la commune de Tarbes, le PRE a su prouver son efficacité depuis son lancement en 2006. Au-delà du PRE lui-même, qui ne peut résoudre toutes les difficultés éducatives et sociales des enfants des QPV, il est indispensable de s'appuyer sur tous les acteurs concernés par la réussite éducative et impliqués dans les projets éducatifs de territoire afin d'apporter les réponses adaptées aux difficultés individuelles et collectives des enfants en matière scolaire et éducative. La perspective d'une généralisation des cités éducatives à tous les départements permettra de sceller le déploiement du partenariat déjà réalisé sur le territoire et réussir cet écosystème autour des différents partenaires éducatifs.

S'agissant des enfants éloignés du système scolaire, il sera utile de continuer à déployer des parcours sur mesure, individualisés, en encourageant la mobilisation des parents et en les confortant dans leur rôle de responsabilité. Les crédits engagés au titre du REAAP (Réseau d'Écoute et d'Accompagnement à la Parentalité) pourront être utilement renforcés pour poursuivre l'accompagnement à la parentalité. Dans le respect des préconisations issues du CNR Education et du dispositif NEFLE (Nouvelle Ecole, Faisons La Ensemble), les actions portées par la politique de la ville seront articulées et les crédits seront mutualisés avec le droit commun aux bénéficiaires des publics. Des projets éducatifs innovants pourront être

expérimentés, notamment au bénéfice des publics décrocheurs (13-16ans), en lien avec les partenaires dédiés.

Pour accompagner les transformations que constituent la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, et du lycée professionnel (création des bureaux des entreprises), ainsi que la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants et la création de la plateforme Parcoursup, tous les dispositifs en faveur de l'égalité des chances doivent être mobilisés, comme celui des « Cordées de la réussite », visant à faire de l'accompagnement à l'orientation, un réel levier pour l'égalité des chances.

Leur but est de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4e, jusqu'au baccalauréat et au-delà. Le suivi progressif en amont des choix d'orientation et dans la durée permet d'ouvrir les possibles, de donner à chacun les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle. Le soutien et l'accompagnement dédiés au bon déploiement de ce dispositif seront ainsi maintenus en faveur des élèves des QPV.

Une attention particulière sera portée, en accord avec les orientations du Projet Educatif Local deuxième génération de la commune de Tarbes, aux problématiques inhérentes à l'intégration des populations allophones et à l'inclusion des enfants en situation de handicap en milieu scolaire ordinaire.

Sur Lourdes, le partenariat éducatif et en matière de prévention est bien ancré entre les établissements scolaires de premier et second degré, le SIMAJE, la Maison Départementale de Solidarité, la commune de Lourdes (centre socio-culturel Lorda), la CAF, autour de différentes actions (Cordées de la réussite, CLAS, vacances familles,...). La Convention Territoriale Globale Tarbes Lourdes Pyrénées Sud, qui correspond à l'ancienne Communauté du Pays de Lourdes, de Batsurguère et du Montaigu et comprend 39 communes (la ville de Lourdes regroupant 13 247, soit près de 60 % des habitants du territoire de la CTG), est l'outil qui va permettre de conforter ces synergies et de répondre de manière innovante aux défis rencontrés par ce territoire en matière d'éducation et de parentalité.

Services publics et proximité



Développer des actions visant l'inclusion numérique dans une logique d'accès aux droits

Dans un contexte de dématérialisation généralisée des procédures administratives, il est primordial de continuer de lutter contre le non-recours aux droits tout en permettant aux habitants d'exercer leurs devoirs citoyens. Pour mailler utilement le territoire en services et en équipements appropriés, il est important d'affiner son observation pour en comprendre les dynamiques et mieux l'analyser. L'appréciation des besoins des habitants en la matière, mis en perspective avec l'offre de services de droit

commun déjà existante, permettra d'y voir plus clair. Il s'agira, le cas échéant, de combler les carences constatées et/ou de renforcer la communication auprès des habitants ou à destination des professionnels, en articulation cohérente avec le réseau des France Services, les conseillers numériques et les associations de proximité. Ces dynamiques seront à mettre en perspective et valoriser lors des travaux préalables à la structuration de la gouvernance de l'inclusion numérique sur le département.

La démarche d'accueil social inconditionnel de proximité déployée dans le cadre de la stratégie pauvreté, articulée avec la démarche France Services pour déployer l'accès aux droits des publics les plus fragiles, sera poursuivie afin de coordonner au mieux les acteurs en charge de l'accompagnement spécifique et de second niveau.

Achever le maillage des territoires en centres sociaux et Espace de Vie Sociale

Il est utile de constater que les relations de confiance, le vivre ensemble et le lien social se façonnent dans la proximité et la chaleur de lieux ouverts aux habitants. Poursuivre le maillage du territoire en centres sociaux et en Espaces de Vie Sociale se fera en cohérence avec les orientations régénérées du Projet Educatif Local deuxième génération construit autour des besoins de l'enfant de 0 à 25 ans de la commune de Tarbes, les CTG engagées sur chacun des territoires concernés et les politiques de proximité des partenaires institutionnels et associatifs œuvrant sur les quartiers. Une synergie sera systématiquement recherchée avec les acteurs et structures engagées sur le terrain (Points parents, Espaces En'Vies, centre socio-culturel Lorda, EPIC, etc).

Accéder aux soins et à une offre de santé territorialisée

Dans un contexte d'augmentation importante des problématiques de santé mentale, chez les jeunes notamment, il paraît important de consolider une offre d'accompagnement psycho-social sur les quartiers. En cohérence avec les 6 engagements prioritaires du Programme régional de Santé 2023-2028 porté par l'Agence Régionale de Santé, il s'agira notamment d'engager une réflexion élargie autour de la création, structuration de Points d'Accueil et d'écoute Jeunes désormais encadrés par les CAF.

De plus, la lutte contre le non-recours aux droits en matière de santé sera renforcée à travers la poursuite du dispositif de médiation en santé piloté et animé par la CPAM.



Par ailleurs, en accord avec les engagements de la commune de Tarbes, un nouveau centre de santé devrait voir le jour sur le nord de la ville afin de désengorger le centre de santé Louis Lareng, déployé il y a quelques années par la commune, de façon volontariste.

Sur Lourdes, le centre de santé communal, sera opérationnel courant 2025, venant ainsi répondre à un enjeu fort identifié dans le PAL à l'échelle du bassin de vie en matière de démographie médicale. Il sera accompagné d'autres actions coordonnées dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Prendre en compte le grand âge en favorisant l'autonomie des personnes âgées sur les quartiers prioritaires.

Compte tenu de l'évolution sociologique des quartiers, il conviendra désormais de prendre en considération la problématique de l'autonomie et du maintien à domicile des seniors, en cohérence avec les politiques publiques engagées par la Direction de l'Autonomie du Département et les Centres Communaux d'Action Sociale. Il s'agira de lutter contre l'isolement et d'expérimenter des projets de solidarités, notamment celui de la cohabitation intergénérationnelle entre étudiants du campus et seniors isolés des QPV. Des coopérations inédites pourront voir le jour entre bailleurs, étudiants et associations de proximité dans une logique d'innovation sociale. Des actions culturelles pourront être mobilisées en direction des personnes âgées pour favoriser une meilleure inclusion.

Permettre l'accès à la Culture pour tous dans une approche d'émancipation et de démocratisation



Il s'agira là de conforter le partenariat inédit engagé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles depuis 2018 dans le but d'inscrire durablement la culture et les artistes dans les territoires. Grâce à une délégation de crédits de la DRAC vers le GIP, il conviendra de financer des actions et projets construits en synergie avec les besoins des territoires et les acteurs partenaires, parties-prenantes des projets. Le déploiement des résidences artistiques de territoires répond à cet objectif en mobilisant notamment des structures d'intermédiation sociales ou artistiques (associations, Scène Nationale) et des artistes lors de projets construits pour et avec les habitants. Ces résidences ont vocation à toucher tous les publics, notamment le publics scolaires, des

écoles aux lycées. Un travail collectif sera mené afin de fluidifier les relations avec les partenaires dédiés pour structurer des projets cohérents et efficaces sur les plans technique, artistique et pédagogique. L'articulation des crédits spécifiques avec ceux de droit commun sera recherchée.

Il conviendra de travailler précisément avec les labels conventionnés de l'État (Scène Nationale – Le Parvis, SMAC - La Gespe...) des modalités de partenariat renforcées, à travers une réflexion autour des politiques d'accès et des projets dédiés hors les murs. La pertinence d'une politique de jumelage entre institution culturelle et quartier méritera d'être appréciée dans une logique d'accès à la culture pour les jeunes.

Des actions en faveur des jeunes, voire très jeunes publics, devront être renforcées en synergie avec les attendus de la DRAC et ceux des CTG.

Un travail particulier sera engagé en matière de lecture publique avec le réseau dédié de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées pour adapter les équipements et l'offre de services existants dans la perspective de l'implantation de la nouvelle médiathèque intercommunale sur le site de l'Arsenal.

L'ensemble de cette mobilisation sera conçue en lien avec les politiques culturelles de proximité déployées par les communes de Tarbes et Lourdes, qui se préoccupent de l'accès du plus grand nombre aux spectacles vivants et à la culture en générale, notamment à travers une démarche de médiation : développement de la pratique amateur, saison culturelle de qualité et accessible financièrement, partenariats avec des associations culturelles ou sociales...

Faciliter l'accès au sport pour tous comme levier essentiel de lutte contre les inégalités.

Il apparaît primordial de favoriser l'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements, de diversité des sports proposés que d'accès aux clubs. À ce titre, il conviendra, notamment, d'engager un travail avec la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées pour favoriser le développement d'une politique d'accès favorable à la fréquentation des équipements sportifs de la ville par les jeunes des quartiers. L'accès aux clubs et aux différentes pratiques sportives sera permis grâce à la synergie des dispositifs Banque Sport et Pass'Sport. La collaboration entre les différents services, qui est d'ores et déjà à saluer, sera maintenue.



Nous porterons une attention particulière aux projets socio-sportifs développés sur ou à proximité des quartiers portés les clubs et associations de proximité. Ceux-ci viendront alimenter l'Alliance locale pour l'inclusion par le sport en cours de construction. Ces clubs engagés gagneront ainsi reconnaissance et visibilité, voire consolidation de leur modèle économique. A l'occasion des Jeux Olympiques Paris 2024, les actions permettant de faire un lien entre associations culturelles et associations sportives seront soutenues.

Développer des actions coordonnées en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance

Au même titre que l'amélioration du cadre de vie ou de l'éducation, les habitants des QPV aspirent à voir leur sécurité garantie par l'État, en lien avec leurs élus.

L'État est le garant de la sécurité des biens et des personnes et de l'ordre public. Il agit en partenariat avec les collectivités territoriales et les organismes qui concourent à cette mission dans leurs domaines respectifs.

Aux côtés de l'Etat, des élus et des collectivités, les bailleurs sociaux, les copropriétés privées, les entreprises de transport public, les entreprises privées de sécurité, sont des partenaires clés pour contribuer à la sécurité des habitants et prévenir la délinquance.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), porté par la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, vise à favoriser l'échange d'informations sur la sécurité du territoire, d'évaluer les actions de prévention de la délinquance, de définir des objectifs communs pour lutter contre la délinquance.

Les échanges entre le CISPD et le GIP Politique de la ville Tarbes Lourdes Pyrénées se poursuivront pour favoriser l'émergence d'actions complémentaires visant à renforcer la prévention sociale. Les Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) existants continueront à être les outils opérationnels permettant de partager les problématiques quotidiennes entre acteurs publics et d'y construire de vraies réponses.

Au-delà de la détection et du signalement définis par le plan national de prévention de la radicalisation, il reste nécessaire d'assurer la promotion des valeurs de la République auprès des professionnels, au contact direct des publics, à travers le plan Valeurs de la République et Laïcité. Le travail partenarial engagé ces dernières années sera renforcé, favorisant des actions en ce sens.

Les acteurs sociaux et médicosociaux présents continueront à participer au processus de renforcement du lien social, par des actions de prévention en assurant un relai quotidien avec les habitants des QPV et en recueillant l'expression de leurs attentes envers l'Etat et les communes concernées.

Aussi, les éducateurs de rue notamment, jouent un rôle capital en matière de prévention permettant de capter les publics, nouer le dialogue avec les jeunes et rompre leur isolement.

En complément, une cellule ad hoc a été installée à Lourdes, réunissant la sous-préfecture d'Argelès-Gazost, le conseil départemental, la police nationale, le CCAS pour action immédiate face à des situations préoccupantes. Cela s'inscrit dans une démarche globale au titre du PAL qui participe à la lutte contre l'habitat indigne, les marchands de sommeil et au PPRS.

ENJEUX

1 - Assurer une équité dans l'accès aux droits sociaux et en santé

Eviter le non-recours aux droits des habitants des quartiers prioritaires et faciliter leur orientation vers les services de droit commun :

- **Renforcer l'interconnaissance des acteurs pour un meilleur accompagnement dans l'accès aux droits ;**
- **Poursuivre la couverture des quartiers en centres sociaux et en Espaces de Vie Sociale ;**
- **Faciliter l'accès aux droits en matière de santé et de santé mentale**

2 – Décliner les dispositifs contribuant à l'égalité des chances

Eviter les décrochages scolaires et sociaux

- **Lutter contre le décrochage scolaire des élèves des QPV ;**
- **Ouvrir les parcours à une dimension extraterritoriale (lever les formes d'autocensure à la mobilité géographique) ;**
- **Asseoir les dispositifs à l'œuvre en matière de réussite éducative.**

3 - Renforcer les actions de prévention

Eviter les décrochages sociaux et assurer la tranquillité publique au cœur des quartiers prioritaires :

- **Permettre le repérage des jeunes NEETS (ni en emploi, ni en études, ni en formation) des quartiers et favoriser leur inclusion ;**
- **Renforcer la coordination des acteurs de la prévention ;**

4 - Favoriser les pratiques sportives, artistiques et culturelles

Favoriser l'insertion sociale et l'interconnaissance, notamment interculturelle, à travers la facilitation des accès aux pratiques sportives, artistiques et culturelles :

- **Développer de nouveaux partenariats entre établissements et/ou dispositifs culturels/sportifs et collectivités ;**
- **Favoriser la rencontre et l'interconnaissance par la création artistique et les pratiques culturelles ;**
- **Favoriser la rencontre et l'interconnaissance à travers les valeurs du sport.**

5 – Valoriser le rôle et les responsabilités des parents

Accompagner les parents dans la construction de leurs compétences éducatives et affectives dans l'échange :

- **Favoriser les échanges entre parents et entre parents/enfants ;**
- **Ecouter, redonner confiance aux parents et en leur capacité d'agir ;**
- **Réintégrer la notion d'autorité parentale ;**
- **Contribuer à améliorer la communication au sein de la communauté éducative, notamment entre parents et acteurs de terrain des quartiers.**



« Alors que les habitants des quartiers ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent des vulnérabilités environnementales accrues : pollutions atmosphériques et sonores, effets d'îlots de chaleur urbain, mauvaises performances énergétiques du parc de logements. Dans le cadre de la planification écologique, il est donc indispensable d'avoir une action spécifique pour la transition écologique dans les quartiers populaires. »

Extrait du Comité interministériel du 27 Octobre 2023

Qu'elle soit écologique, numérique ou encore sociale, la transition se caractérise par une transformation profonde des systèmes. Cette profonde mutation de la société implique, sur chaque territoire, l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Elle s'appuie sur l'adhésion et le changement des habitudes et des comportements de l'ensemble des citoyens. Cela nécessite des changements profonds qui imposent aux politiques publiques une double exigence d'efficacité environnementale et de justice sociale.

Accompagner la transition à l'échelle des QPV est donc un enjeu majeur, qui porte une double ambition :

- **Accompagner l'émergence de projets qui s'inscrivent dans les dynamiques de transition dans une approche innovante et durable ;**
- **S'inscrire dans les dynamiques existantes en matière de transition et expérimenter des projets inédits**

1-Améliorer le cadre de vie des habitants à travers des actions ciblées et renforcées sur les QPV

L'amélioration du cadre de vie reste une préoccupation centrale, notamment pour des habitants sur les quartiers. Les moyens, en la matière, seront confortés via l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), et permettront, de concert avec les communes et les bailleurs, de développer des actions et projets structurants. Il conviendra dans une démarche de cohérence des différentes actions menées en matière de qualité de vie et de proximité, de développer des instances type Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). Ces instances seront pilotées par la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, sur les quartiers concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Une réflexion devra être engagée par le GIP sur l'organisation, le déploiement et l'animation de ce type d'instance sur les autres QPV. Il conviendra de s'inspirer notamment de l'expérimentation menée sur le quartier Solazur ces dernières années. Un travail autour de la lutte contre les incivilités, les dépôts sauvages, la gestion des déchets sera particulièrement visé.

Des expérimentations innovantes pourront s'inspirer du programme Citéo, mêlant prévention et coercition, déployée par la commune de Tarbes, notamment sur le quartier Ormeau Bel Air.

2-Engager des dynamiques résilientes autour de quartiers « plus verts »

Grâce au déploiement de nombreuses expérimentations inspirantes qui s'inscrivent dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire et qui résonnent en termes de transition écologique, une réflexion autour de **la lutte contre la précarité énergétique** pourra être engagée grâce aux déploiements expérimentaux d'équipements ou de dispositifs dédiés, en articulation étroite avec le Département et la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées. Il s'agira également de travailler **les solidarités intergénérationnelles et interculturelles** dans une réponse qui se verra adaptée aux évolutions sensibles et palpables de la sociologie des quartiers et des schémas familiaux.

Par ailleurs, la question du réemploi solidaire des parcs informatiques obsolètes sera étudiée de manière à favoriser une transition numérique responsable.

Enfin, il conviendra d'expérimenter des formes de productions vivrières urbaines à des fins d'alimentation locale, durable et accessible à tous en prenant appui sur les dynamiques à l'œuvre en la matière (Plan climat-air-energie Territorial porté par la CA TLP / Plan Alimentaire Territorial porté par le Conseil Départemental 65).

3-Développer les mobilités douces et durables et les usages associés

L'objectif partagé de rendre la ville et ses quartiers respirables et attractifs, tout en répondant à l'objectif de transition écologique, appelle le développement d'aménagements utiles à la pratique du vélo en ville, voire une politique d'accès à des équipements, en cohérence avec le schéma directeur urbain.

En concordance avec les Plans Vélo de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et de la commune de Tarbes, un premier chantier de réfection de l'avenue Saint Exupéry sur le quartier Laubadère sera engagé pour permettre la pratique sécurisée du vélo, il conviendra de s'assurer que d'autres opérations de ce type puissent être engagées sur les autres QPV de la ville.

Les opérations de sensibilisation aux mobilités douces et à l'usage des transports en commun perdureront. Une attention particulière sera portée aux questions relatives à la desserte des quartiers en bus et à la politique tarifaire d'accès aux transports en commun en lien avec le Plan Vélo départemental déployé par le Département.

A Lourdes, la friche de l'Ophite sera à articuler avec le Pic du Jer dans une perspective d'ouverture vers les vallées.



4-Assurer la continuité des engagements pris en matière de rénovation urbaine sur les quartiers

Le NPNRU vise à améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants. Dans ce cadre, deux grands projets sont à l'œuvre au sein de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, impliquant les habitants eux-mêmes via les conseils citoyens :

- La restructuration du quartier Bel-Air à Tarbes ;
- La démolition du quartier de l'Ophite à Lourdes.

Pour ce faire, une convention pluriannuelle a été signée le 1^{er} juillet 2021.

Pour Bel-Air, il s'agit successivement de démolir trois ensembles de bâtiments (soit 164 logements) de manière à ouvrir le quartier sur la zone pavillonnaire voisine, de reconfigurer le quartier par la réalisation de travaux d'aménagement et la création d'une voie nouvelle, et de prolonger la zone pavillonnaire jusqu'à ce nouvel axe. Il s'agit également d'y reconstruire 120 logements sociaux en transition entre l'ensemble d'origine et la zone pavillonnaire. Enfin, la résidentialisation des copropriétés existantes accompagnera cet aménagement. Ce programme ambitieux apportera des modifications substantielles pour une transformation profonde du quartier.

Pour le quartier de l'Ophite, la démolition à terme de l'ensemble des bâtiments et des 551 logements conduira à la reconstitution d'une partie de ces logements (250 environ) dans le cadre de plusieurs opérations de construction et de réhabilitation, intégrées au cœur de la commune de Lourdes, dont une en face du quartier actuel.

Les relogements ont démarré et les premières démolitions interviendront en 2024. Parallèlement, de nombreux projets de constructions sont en cours.



ENJEUX

1 - Améliorer l'accès et le maintien dans des logements adaptés

Contribuer à valoriser, accroître et améliorer l'offre de logement à vocation sociale, et à l'adapter aux évolutions climatiques dans le but d'améliorer le « bien vivre chez soi ».

- **Contribuer à l'amélioration de l'offre de logements à vocation sociale ;**
- **Contribuer à la requalification du parc de copropriétés ;**
- **Contribuer à l'adaptation des logements à vocation sociale aux changements climatiques ;**

2 - Adapter les usages du quotidien pour de meilleures conditions de vie

Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des quartiers et aux usages quotidiens des habitants dans une logique d'amélioration globale de leurs conditions de vie :

- Accompagner le développement d'infrastructures favorisant les mobilités douces ;
- Développer des actions de sensibilisation au développement durable ;
- Lutter contre les précarités énergétiques ;
- Optimiser la mobilisation des crédits de droit commun et ceux spécifiques à la politique de la ville au bénéfice de projets d'aménagement écologiques des quartiers ;
- Expérimenter des dispositifs partenariaux alternatifs visant à lutter contre les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants au cœur des quartiers ;
- Permettre un numérique accessible et responsable.

3 - Développer les solidarités au cœur des quartiers

Participer à la lutte contre l'isolement au sein des quartiers prioritaires en favorisant les dispositifs intergénérationnels et interculturel, ainsi que « l'aller vers » :

- Développer les liens intergénérationnels et interculturels ;
- Renforcer la présence de proximité et l'aller vers.

4 - Contribuer à l'accès de tous à une alimentation locale et durable

Renforcer le lien producteurs ruraux/habitants des quartiers et faciliter l'expérimentation de productions vivrières urbaines à des fins d'alimentation locale, durable et accessible à tous :

- Sensibiliser à des cuisines saines et économes ;
- Favoriser la rencontre avec les producteurs locaux ;
- Maintenir, renforcer et expérimenter des actions de solidarité alimentaire ;
- Favoriser le développement et l'animation de jardins partagés en cœur de quartier ;
- Favoriser l'insertion par la formation aux métiers de la transition ;
- Valoriser des surfaces disponibles au cœur des quartiers en lien avec les bailleurs sociaux et les structures d'accompagnement du territoire (ACI, couveuses etc...).

5 - Accompagner les opérations NPNRU en cours

Accompagner la mutation des espaces urbains concernés et renforcer l'accompagnement des habitants relogés :

- Affiner l'articulation des dispositifs visant l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers ;
- Minimiser les impacts potentiellement négatifs des démolitions sur les habitants ;
- Faire en sorte que le relogement soit une étape de vie positive dans le parcours de vie des habitants.

DES PROJETS TERRITORIALISES STRUCTURANTS

Cette démarche spécifique et nouvelle s'inscrit dans une double dynamique, à la fois thématique et territoriale. Nourrie par la concertation citoyenne et l'identification d'axes thématiques forts et transverses, le GIP s'attachera à accompagner les QPV dans l'émergence de projets territorialisés structurants. Les modalités de collaboration pourront être inédites et devront, autant que possible, aboutir au développement de Convention Pluriannuelle d'objectifs (CPO).

Lien thématique et projets structurants

Les différents QPV constituant la nouvelle géographie prioritaire partagent certaines caractéristiques, notamment un taux de pauvreté et un taux de chômage plus élevés que les moyennes communales, communautaires et départementales. Par contre, ils possèdent chacun des spécificités urbaines, démographiques, économiques, d'accès à l'emploi, d'implantation de services et/ou d'accès aux services publics..., collectivement constatées dans le cadre des concertations citoyennes et techniques. A ce titre, il est primordial de renforcer les moyens de droit commun par la valorisation des moyens dédiés à la politique de la ville à travers des projets de développement propre à chaque quartier.

Ces projets structurants pourront faire l'objet de financements croisés, notamment si des investissements sont nécessaires. Les opérateurs prenant part à leur conception, leur mise en œuvre et leur animation pourront prétendre à des subventions en répondant à un appel à projets dédié du GIP. Compte tenu des dynamiques déjà à l'œuvre et des constats partagés, certaines pistes d'action se dessinent d'ores et déjà. Sous l'impulsion des dynamiques citoyennes, associatives et partenariales, d'autres émergeront et viendront au fil du temps les compléter :

- Laubadère – Valorisation de friches et expérimentation de maraîchage urbain, vers une alimentation durable et accessible et vers les métiers de la transition ;
- Solazur – Construction partenariale d'un réseau de prévention/tranquillité ;
- Ormeau Bel-Air – Ormeau Bel-Air - Expérimentation d'un lieu ressources, vers le renforcement de la cohésion du quartier dans le contexte du NPNRU ;
- Mouysset – Appui aux actions portées par l'Espace de Vie Sociale
- Ophite – Accompagnement aux changements sociaux et urbains, dans le contexte du NPNRU et de la démolition du quartier à l'horizon 2030

En ce qui concerne les quartiers identifiés comme nécessitant une attention particulière, priorité sera donnée aux projets :

- Favorisant la prévention et la tranquillité publique dans le quartier Lannedarré à Lourdes, en lien notamment avec le plan d'action du CISPD et le GPO, et visant la bonne intégration des nouveaux habitants, en particulier les ménages de l'Ophite relogés dans le cadre du renouvellement urbain sur l'IRIS;
- Favorisant la lutte contre l'isolement, notamment des familles monoparentales, dans les quartiers d'Aureilhan, en lien avec la CAF et le Conseil Départemental.

TARBES LAUBADERE

Valorisation de friches et expérimentation de productions vivrières urbaines, vers une alimentation durable et accessible et vers les métiers de la transition



Lors de la concertation des habitants, les problématiques liées à l'accès à l'alimentation et aux conséquences du changement climatique dans le quotidien des quartiers ont été abordées à plusieurs reprises.

Opportunité à Laubadère :

- Depuis plusieurs années, des jardins partagés sont installés devant le restaurant associatif de Femmes initiatives Laubadère. En lien avec cette association, l'ACI Les Jardins de Bigorre y assure animations et entretien. Il est constaté que la dynamique s'essouffle et qu'il est important de donner une nouvelle dimension à cette action ;
- Le Groupement d'Agriculture Biologique 65 propose depuis 2 ans ateliers cuisine, visites de fermes, sorties cueillette et glanage aux familles du quartier ;
- En 2023, un travail partenarial autour d'une alimentation saine et durable et de l'agriculture paysanne a été mené à Laubadère, menant notamment à l'organisation d'un marché paysan en cœur de quartier : « Quartiers Paysans », qui a rencontré son public ;
- L'OPH65 possède des terrains en friche dans la continuité des jardins partagés actuels, et souhaite valoriser ces espaces.

Expérimenter des micro-projets de productions vivrières urbaines (jardins/vergers) semble pertinent : pour l'accès à une alimentation saine et durable des habitants du quartier, et dans un souci de renaturation du quartier, de création de supports aux parcours d'insertion et de mobilisation citoyenne autour d'une dynamique porteuse, en lien avec d'autres territoires, politiques de la ville (ferme urbaine du quartier de Saint-Herblain à Nantes, par exemple), et ruraux.

Effets attendus de ce projet :

- Remobilisation ou mobilisation dans les parcours d'insertion : chantiers d'insertion, accompagnement dans la formation aux métiers de la transition, lever des freins à l'emploi notamment par les mobilités douces... ;
- Cohésion sociale, rencontre d'habitants d'autres territoires et partage d'expériences, prévention de la délinquance et des incivilités ;
- Création d'un cercle vertueux : alimentation durable, économie circulaire, renaturation des espaces urbains.

TARBES SOLAZUR

Depuis l'été 2021, un groupe de travail partenarial, rassemblant bailleur, associations et institutions, est mis en place à Solazur pour porter à la réflexion collective la problématique de la gestion des déchets et des encombrants, mais également des incivilités sur le quartier.

En effet, les acteurs de terrain partagent les constats faits par les membres du Conseil Citoyen mais également par des habitants hors Conseil Citoyen en contact avec la médiatrice de la commune de Tarbes :

- Amoncellement de déchets de toutes natures autour des containers enterrés, dépôts sauvages sur les espaces extérieurs (pelouses) et dans les escaliers des tours, jet de déchets par les fenêtres ;
- Ce problème a été renforcé suite à l'activation des badges, et perdure malgré l'arrêt de l'utilisation de ceux-ci ;
- Accroissement de l'insécurité le soir et les week-ends (groupes de personnes sous emprise de drogue et d'alcool (dépôts sauvages de canettes, seringues, deal...)
- Barbecues sauvages, fortes consommations d'alcool sur l'espace public.

A l'automne 2022, les habitants du quartier ont pu répondre à un questionnaire, co-construit avec les agents d'entretien du quartier, à ce sujet : 22 d'entre eux se sont prêtés au jeu.

Le groupe de travail a envisagé de s'élargir à d'autres acteurs du quartier (BTS, AFEV, Coup de Pouce, CPIE, Médianes, Poil au Nez, Centre Social CAF, FJT, PTA, UDAF, les Petits Débrouillards, autres structures volontaires...) afin de proposer des actions concrètes tout au long de l'année 2023, dans le but de sensibiliser et de mobiliser l'ensemble des habitants. Finalement, seules deux actions ont pu être mises en place : une balade botanique, en lien avec les serres municipales, et un temps partenarial fort, dans le cadre du Festival 0 Déchet porté par le SYMAT, autour du ramassage de déchets sur le quartier couplé à des stands autour du recyclage, du fait maison, de la réparation et de la valorisation. Cette dernière action a permis de sensibiliser 60 habitants à ces questions,

Construction partenariale d'un réseau de prévention/tranquillité, vers un renforcement du dialogue avec les habitants et une lutte contre les incivilités



tout en favorisant la découverte des propositions du territoire pour certains (services de location proposés par MOB65, par exemple) et l'émergence de demandes, relatives notamment à la création d'ateliers pérennes sur ces thématiques, en cœur de quartier.

Parallèlement, l'OPH 65 s'est engagé dans une démarche d'amélioration du cadre de vie, notamment à travers le projet de réhabilitation des halls des trois tours, la mise aux normes de l'Hexagone.

La dynamique pour répondre aux problématiques est aujourd'hui renforcée par un plan d'actions 2024. Par contre, à ce stade, personne ne peut seul donner une réponse au besoin de présence de proximité les soirs et les week-ends sur l'espace public en cœur de quartier.

En lien avec les actions partenariales de sensibilisation pérennisées en 2024-2025, renforcer cette présence permettrait de prévenir la grande majorité des problématiques du quartier. Un travail partenarial dédié pourrait permettre la structuration d'une réponse appropriée, valorisant le travail de prévention et de force de l'ordre déjà à l'œuvre et en le complétant par l'embauche de personnels qualifiés aux fonctions construites et correctement articulées avec l'existant.

Effets attendus de ce projet :

- Axe plein emploi : repérage et accompagnement renforcé des jeunes et adultes en décrochage social ;
- Axe services publics et émancipation de tous : lutte contre l'isolement et le non recours aux droits, prévention de la délinquance et des incivilités, accompagnement vers les pratiques culturelles et sportives ;
- Axe transition : lutte contre les précarités énergétiques, prévention des incivilités relatives aux déchets et aux encombrants.



TARBES ORMEAU BEL-AIR

Expérimentation d'un lieu ressources (accès aux droits, développement économique innovant, participation citoyenne), vers le renforcement de la cohésion du quartier dans le contexte du NPNRU



Le quartier Ormeau Bel-Air est celui qui présente la plus grande mixité sociale : copropriétaires et locataires de logements à caractère social y cohabitent, avec des besoins et des attentes très différents, notamment dans le contexte du renouvellement urbain en cours. Quelques occasions de rencontres émergent depuis deux ans, en extérieur, notamment la fête partenariale estivale. Des lieux de proximité existent, grâce à la valorisation d'une partie de l'abattement de TFPB du bailleur à travers la mise à disposition de locaux, mais ils sont insatisfaisants pour construire des réponses collectives diversifiées et appropriées : une conciergerie (exiguë) et un appartement ressources (où certains habitants ont peur de se rendre, notamment à cause d'un hall de cage d'escalier constamment dégradé, voire occupé).

Le projet de renouvellement urbain va entraîner, à termes, une réorganisation des espaces du quartier et une circulation facilitée vers le centre-ville. Accompagner les habitants dans ces changements semble primordial. La création d'un lieu mutualisateur, fédérateur d'énergies, mobilisateur de l'ensemble des habitants du quartier, porteur de possibilités d'actions collectives semble de ce fait approprié. Il pourrait également permettre l'expérimentation de solutions aux défis de notre époque (Economie Sociale et Solidaire, ateliers autour des transitions, garde d'enfants alternative...).

Effets attendus de ce projet :

- Découverte et expérimentation de projets ESS ;
- Lutte contre le non-recours aux droits, développement d'actions de cohésion sociale et de participation citoyenne ;
- Accès facilité à des ateliers de sensibilisation aux enjeux du développement durable, de recyclage et de valorisation de biens matériels.

TARBES MOUYSSET

Appui aux actions portées par l'Espace de Vie Sociale, vers un soutien renforcé à l'éducation et à la parentalité



Lors de la concertation citoyenne, les habitants de Mouysset mobilisés ont abordé les problématiques du vivre ensemble et de la cohésion sociale au sein du quartier, notamment sous le prisme de l'éducation et de l'accompagnement à la parentalité.

Depuis plusieurs années, la maison de quartier de Mouysset, portée par la commune de Tarbes, œuvre pour la cohésion sociale dans un contexte de cohabitation des communautés qui a pu se montrer difficile par le passé. Au départ sous la seule impulsion d'une animatrice/coordinatrice, la dynamique s'est étoffée au fil du temps de bénévoles du quartier.

En 2023, ce lieu au service des habitants a été labellisé Espace de Vie Sociale par la CAF.

Venir renforcer et compléter les propositions de cet EVS en matière d'accompagnement à la parentalité, à l'éducation et aux enjeux de l'interculturalité apparaît comme opportun pour approfondir les effets bénéfiques des dynamiques déjà à l'œuvre et éviter de nouveaux replis sur soi communautaires.

Effets attendus de ce projet :

- Création d'espaces de cohésion symboliques à travers la parentalité et l'éducation
- Amélioration de l'interconnaissance et de la compréhension des usages locaux en matière de parentalité et d'éducation
- Sensibilisation des professionnels aux questions d'interculturalité

Le relogement est porté et mis en œuvre par l'OPH 65 dans le cadre du NPNRU, selon des modalités fixées par l'ANRU et reprises dans la convention de renouvellement urbain. Un comité relogement partenarial est réuni autant que de besoin par la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, pour examiner les situations les plus complexes.

Accompagner 50 familles amenées à être relogées sur la commune de Lourdes pour que le relogement constitue une étape positive dans leur trajectoire de vie :

- Mettre en place une méthodologie d'accompagnement des familles visant à repérer et minimiser les impacts multiples qui découlent du relogement (repérer, identifier les impacts ; amorcer un accompagnement sur mesure en lien avec le droit commun - social, travail, insertion, mobilité ; suivre et veiller à l'équilibre global du foyer)
- Capitaliser/modéliser pour déployer cette méthode à des cercles plus élargis.

Accompagner 50 familles amenées à être relogées sur la commune de Lourdes pour favoriser leur intégration dans la ville :

- Découvrir la ville autrement à travers des parcours de découverte – métiers, loisirs, citoyenneté, social, culture...
- Travailler l'Engagement – civisme, citoyenneté vs bénévolat, participation citoyenne, investissement dans la vie publique...
- Favoriser l'insertion professionnelle

LOURDES OPHITE

Accompagnement aux changements sociaux et urbains, dans le contexte du NPNRU et de la démolition du quartier à l'horizon 2030



Engager les habitants volontaires dans une réflexion participative sur la destination des lieux post démolition dans un questionnaire sur « après la ville, quelle ville? » dans une logique d'urbanisme transitoire.

Une étude de programmation à l'échelle du grand site Pic du Jer permettra d'associer les volontaires à la transformation de leur futur/ex espace de vie en veillant toutefois à ce que cette démarche soit élargie à l'ensemble des habitants de la ville de Lourdes.

Concilier solidarités, performances économiques et utilité sociale grâce à l'économie sociale et solidaire, trait d'union quartier/ville grâce à l'accompagnement à l'émergence d'une politique de l'Économie Sociale et Solidaire sur la ville structurée autour :

- De l'identification et l'accompagnement de lieux exclusivement ou quasi-exclusivement dédiés à l'Économie sociale et solidaire;
- De la valorisation des structures de l'ESS pourvoyeuses d'emploi ;
- D'initiatives innovantes ou de dynamiques périphériques proches des enjeux de l'ESS (mobilités, programme alimentaire, inclusion numérique...).

Effets attendus des différentes dimensions de ce projet :

- Insertion durable dans l'emploi des candidats de l'Ophite relogés à Lourdes (centre-ville ou quartier vulnérable IRIS Lannedarré) ;
- Accompagnement renforcé des habitants de l'Ophite relogés vers les services du territoire lourdaise (administration, associations sportives, associations culturelles...);
- Projection constructive sur le site du quartier après destruction à travers un ou des projets d'urbanisme transitoires participatifs.





A Tarbes, le jeudi 4 avril 2024

Le Préfet des Hautes Pyrénées

Jean SALOMON

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Tarbes Lourdes
Pyrénées

Gérard TREMEGE

La Présidente du Conseil Régional
d'Occitanie

Carole DELGA

Le Président du Conseil
Départemental des Hautes-
Pyrénées

Michel PÉLIEU

Le Directeur de la Caisse
d'Allocations Familiales des
Hautes-Pyrénées

Bertrand PERRIOT-BOCQUEL

La Présidente du Groupement
d'Intérêt Public Politique de la Ville
Tarbes Lourdes Pyrénées

Andrée DOUBRERE

Le Maire de Tarbes

Gérard TREMEGE

Le Maire de Lourdes

Thierry LAVIT

Le Président de l'OPH 65

Yannick BOUBEE

Le Président de la SEMI

Jean-Paul GERBET

La Directrice territoriale d'ICF
Atlantique

Françoise CRAVEA

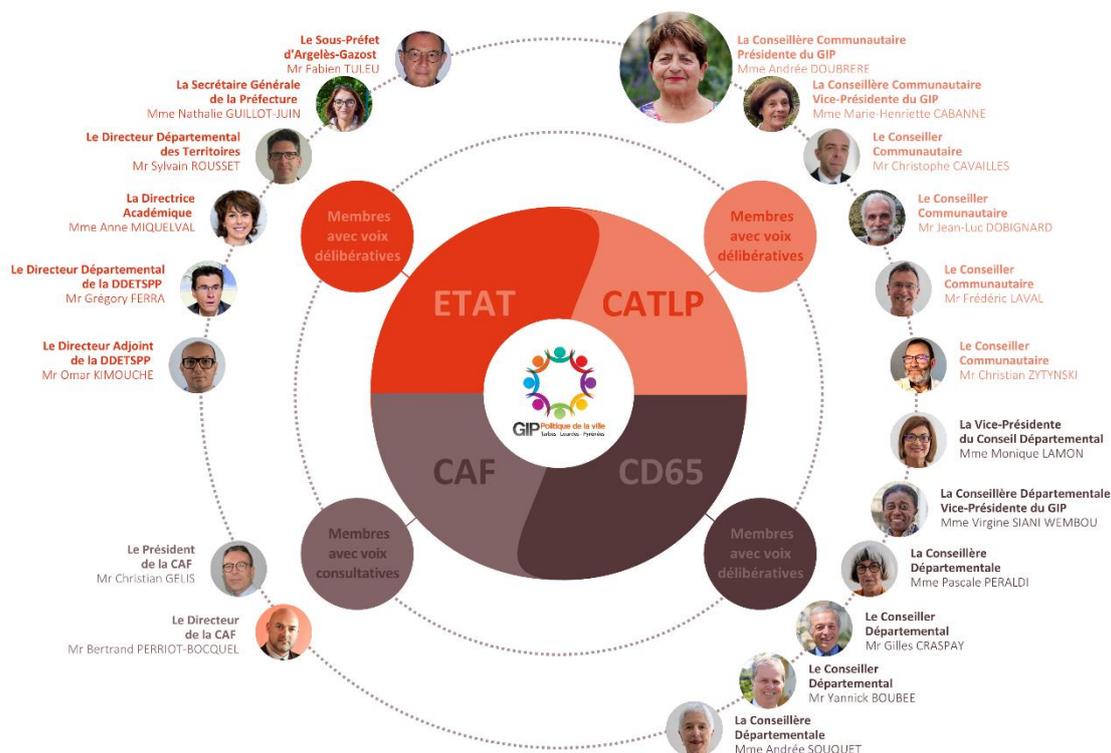
ANNEXES

Fiche 1 : Une instance de décision - le Conseil d'administration du GIP

La représentation des institutions clés du territoire, Etat, Département, CA TLP et CAF permet une gouvernance partagée et aide à mieux intégrer es rôles et responsabilités de chacun. Le conseil d'administration du GIP Politique de la Ville Tarbes Lourdes Pyrénées est l'instance politique et décisionnaire dans la mise en œuvre des axes du Contrat de Ville. Les personnes impliquées ont la responsabilité de définir collectivement les stratégies qui assureront la déclinaison des politiques publiques sur le territoire et seront un gage de garantie d'une démarche et d'un plan d'actions partagés.

Il se réunit 4 à 5 fois par an, et est composé de trois collèges, chaque représentant ayant une voix délibérative :

- Un collège Etat composé de 6 représentants ;
- Un collège Département composé de 6 représentants ;
- Un collège Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées composé de 6 représentants.



Par ailleurs, la CAF est représentée au sein du Conseil d'Administration par deux représentants ayant chacun une voix consultative.

DELIBERER

DECIDER

ARBITRER

PARTAGER

Fiche 2 : Un espace neutre qui facilite les échanges stratégiques : le cercle stratégique

Au sein d'une gouvernance partagée, toutes et tous peuvent exprimer librement leurs opinions. Même si les points de vue divergent, la dynamique respectueuse des discussions crée un climat de confiance, encourage la compréhension mutuelle et facilite l'atteinte du consensus.

Le cercle stratégique du GIP Politique de la Ville Tarbes Lourdes Pyrénées est l'instance stratégique qui joue un rôle de conseil et d'aide à la décision auprès du conseil d'administration. Son organisation est volontairement souple et autorise, autant que de besoin, des focus techniques et thématiques.

Se réunissant autant que de besoins, il est composé de cadres/directeurs qui sont référents politique de la ville au sein des institutions/collectivités parties-prenantes sur GIP Politique de la ville :

- **L'Etat, un représentant ;**
- **La communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées, un représentant ;**
- **Le Département, un représentant ;**
- **La CAF, un représentant ;**
- **La commune de Tarbes, un représentant ;**
- **La commune de Lourdes, un représentant ;**
- **La commune d'Aureilhan, un représentant.**

Cette instance reste une instance technique non décisionnaire.

Fiche 3 : Un espace de partage au service des échanges techniques : l'équipe projet

En impliquant dans ses différentes instances un grand nombre de partenaires, la gouvernance technique favorise la collaboration et permet aux parties prenantes de partager leurs besoins et connaissances, leurs interventions et leurs services, dans un but commun.

L'équipe projet du GIP Politique de la Ville Tarbes Lourdes Pyrénées **est l'instance technique qui assure le suivi de la mise en œuvre du Contrat de Ville.**

Se réunissant une fois par mois, cette équipe projet est composée de cadres intermédiaires/techniciens qui sont référents politique de la ville au sein des institutions/collectivités partenaires du Contrat de Ville :

- **L'Etat, un représentant ;**
- **La communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées, un représentant ;**
- **Le Département, un représentant ;**
- **La CAF, un représentant ;**
- **La commune de Tarbes, un représentant ;**
- **La commune de Lourdes, un représentant ;**
- **La commune d'Aureilhan, un représentant ;**
- **L'ARS, un représentant ;**
- **La DSDEN, un représentant ;**
- **La DDT, un représentant ;**
- **La DDETSPP, un représentant.**

En termes de périodicité, il est proposé de dédier une équipe-projet sur trois à la mise en lumière d'actions et projets identifiés autour des trois axes forts du Contrat de Ville.

Dans cette perspective, il sera utile de mobiliser des partenaires de droit commun experts des thématiques pour venir enrichir les débats et articuler les projets.

PROPOSER

INFORMER

ALERTER

CO-INSTRUIRE

Fiche 4 : Des outils financiers au service des projets sur les quartiers, des données au service du pilotage et de la structuration d'un socle d'indicateurs évolutif, une évaluation

Des outils financiers au service des projets sur les quartiers

La déclinaison d'outils financiers, fruit d'une stratégie concertée et donc de lignes budgétaires dédiées, permet de mettre en œuvre, de façon cohérente, les actions et projets issus d'une ambition politique affichée sur un territoire donné. Au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, plusieurs outils financiers sont au service des projets :

- Les appels à projets annuels GIP politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;
- La Programmation annuelle relative à l'abattement de TFPB directement reliée à l'amélioration du cadre de vie.

Des données au service du pilotage et de la structuration d'un socle d'indicateurs évolutif

Les données, par la connaissance fine du territoire qu'elles apportent, constituent un formidable levier pour le pilotage des politiques publiques locales. Elles facilitent notamment l'établissement de diagnostics, la mise en place d'outils d'aide à la décision et le développement de nouveaux services.

Le Département s'est dernièrement doté d'une plateforme Open Data permettant de faciliter l'ajout de données par couche territoriale déterminée. Le GIP Politique de la Ville y aura recours à deux titres :

- **L'ajout régulier de données** à des fins de meilleur pilotage et adaptation du plan d'action ;
- **La data visualisation** qui rend plus facile l'analyse de données. Elle rend accessible l'interprétation à des personnes non spécialistes de la donnée.

Cette prise en compte précise de la donnée dans le cadre du Contrat de ville permettra :

- **Un pilotage agile et synchronisé** ;
- **Un gain de transparence** auprès des partenaires ;
- **Une meilleure communication** vers le grand public.

Ce travail sera partagé avec la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées qui a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG). La typologie des données à recueillir ainsi que la collecte, est essentielle pour mobiliser les partenaires du GIP dans ce travail contributif.

Evaluation

Il s'agira de s'assurer régulièrement du suivi des engagements pris par le GIP au titre du contrat de ville. Cet exercice permettra de fixer des objectifs initiaux autour de priorités identifiées et d'y adosser des indicateurs de suivi et d'évaluation. Ceci permettra de garantir les conditions utiles au développement de politiques publiques spécifiques. Les objectifs initiaux pourront être structurés autour de priorités qu'il conviendra d'identifier (mise en œuvre du plan d'action, gouvernance intégrée et collégiale, participation des habitants, soutien aux associations de proximité, la transversalité/décloisonnement, le partenariat)

Fiche 5 : Une communication ciblée

Au niveau local, la mise en œuvre de la politique de la ville s'appuie sur un écosystème complexe qui nécessite une communication bien pensée et maîtrisée. Il est donc nécessaire d'élaborer une stratégie dédiée, favorable au partage et à la circulation des informations, et des actions auprès de l'ensemble des parties prenantes : administrateurs du Groupement d'Intérêt Public dédié à la mise en œuvre de la politique de la ville, institutions, collectivités, opérateurs et partenaires associatifs, habitants des quartiers prioritaires et vulnérables, habitants de la communauté d'agglomération...

Cette stratégie repose sur différents enjeux :

- Fédérer et valoriser les acteurs et les habitants
- Faire évoluer l'image des quartiers prioritaires et faire valoir leur attractivité
- Mettre en lumière les énergies institutionnelles et partenariales à l'œuvre
- Donner de la lisibilité à la programmation élaborée dans le cadre des appels à projets et dans le cadre de l'abattement de TFPB

Les conditions de sa réussite sont :

- Qualifier et valoriser l'identité du GIP, le positionner, le singulariser dans le paysage institutionnel
- Valoriser les habitants et leurs initiatives
- S'inscrire dans la durée – prendre le temps d'une évolution de l'image/du développement de la visibilité
- Mettre en place une signalétique opérationnelle pour rendre visible les actions soutenues/impulsées par le GIP afin de mobiliser des participants issus des quartiers et de nouveaux partenaires associatifs
- Renforcer les partenariats/synergies – S'appuyer sur les acteurs de terrain pour être relais de la communication

La construction des outils de communication, assurée par le pôle ingénierie du GIP politique de la ville Tarbes Lourdes Pyrénées, doit répondre à la spécificité des cibles internes et externes.

Fiche 6 : Cartographies de la géographie prioritaire 2024-2030



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Département : Hautes-Pyrénées

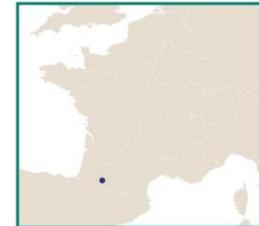
Commune(s) : Tarbes

Quartier : Laubadère

Quartier prioritaire de la politique de la ville

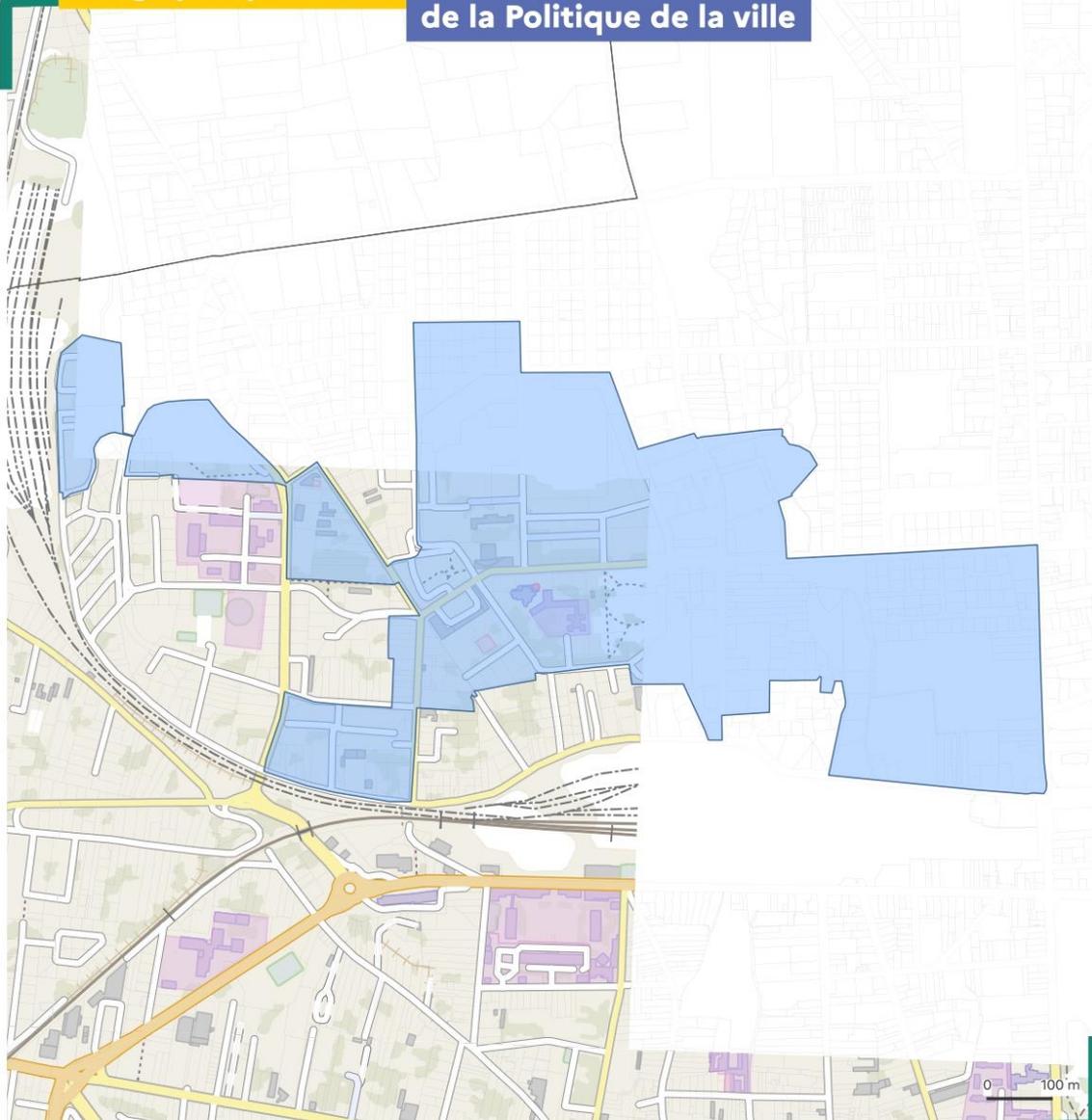
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Hautes-Pyrénées

Commune(s) : Tarbes

Quartier : Solazur

Quartier prioritaire de la politique de la ville

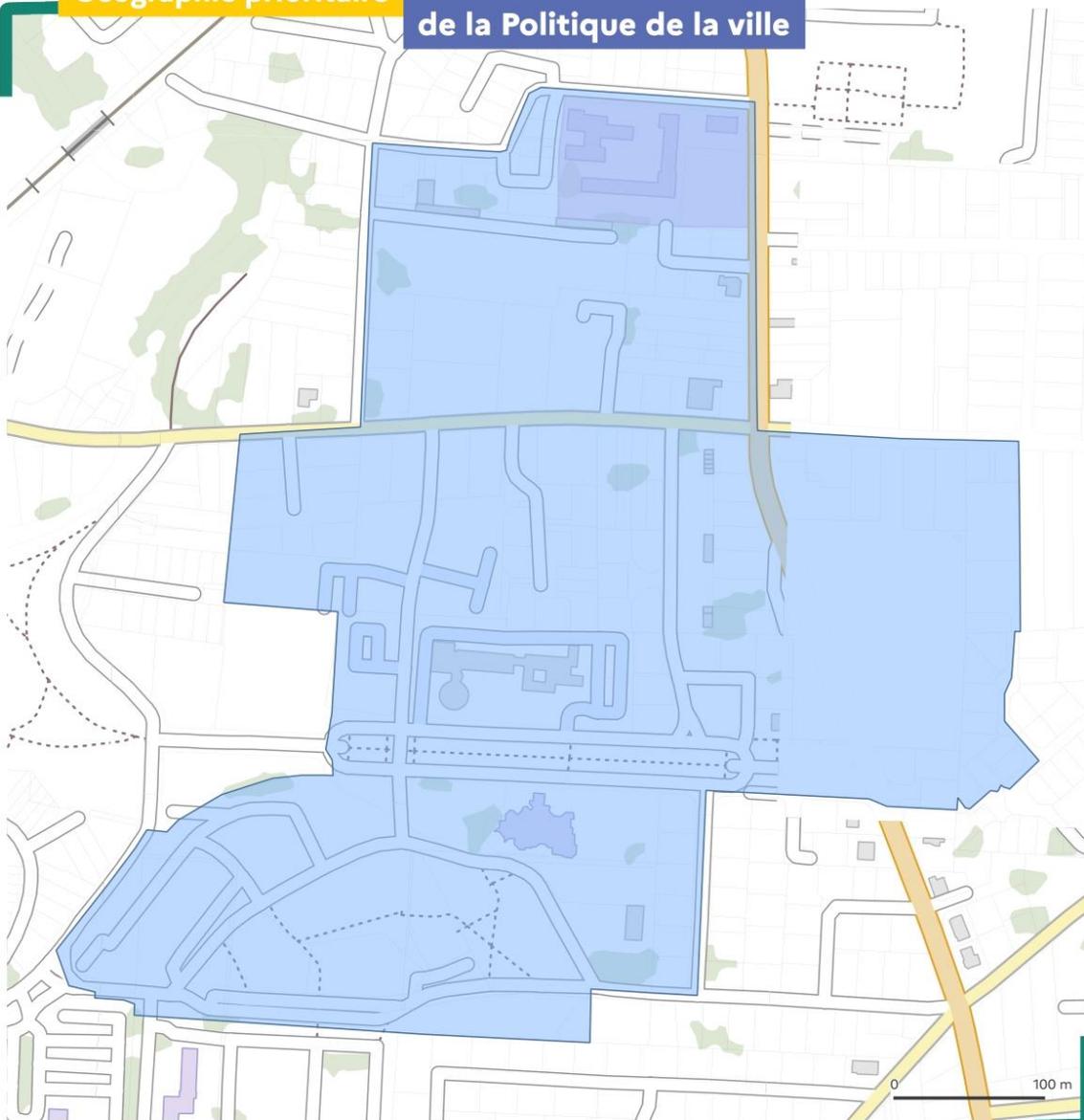
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Hautes-Pyrénées

Commune(s) : Tarbes

Quartier : Ormeau/Bel Air - Mouysset

Quartier prioritaire de la politique de la ville

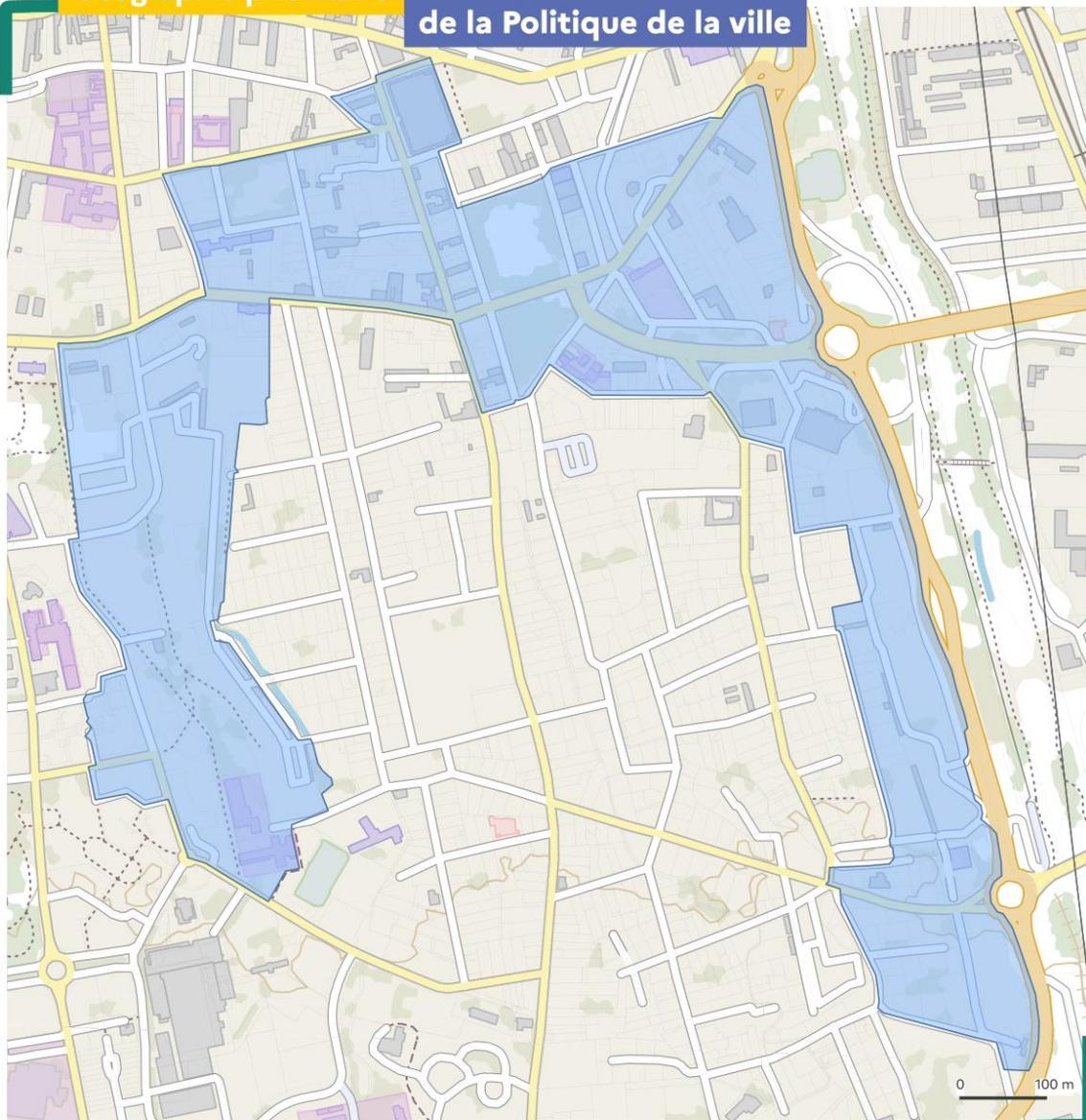
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Hautes-Pyrénées

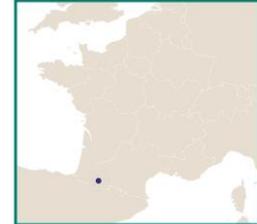
Commune(s) : Lourdes

Quartier : Ophite

Quartier prioritaire de la politique de la ville

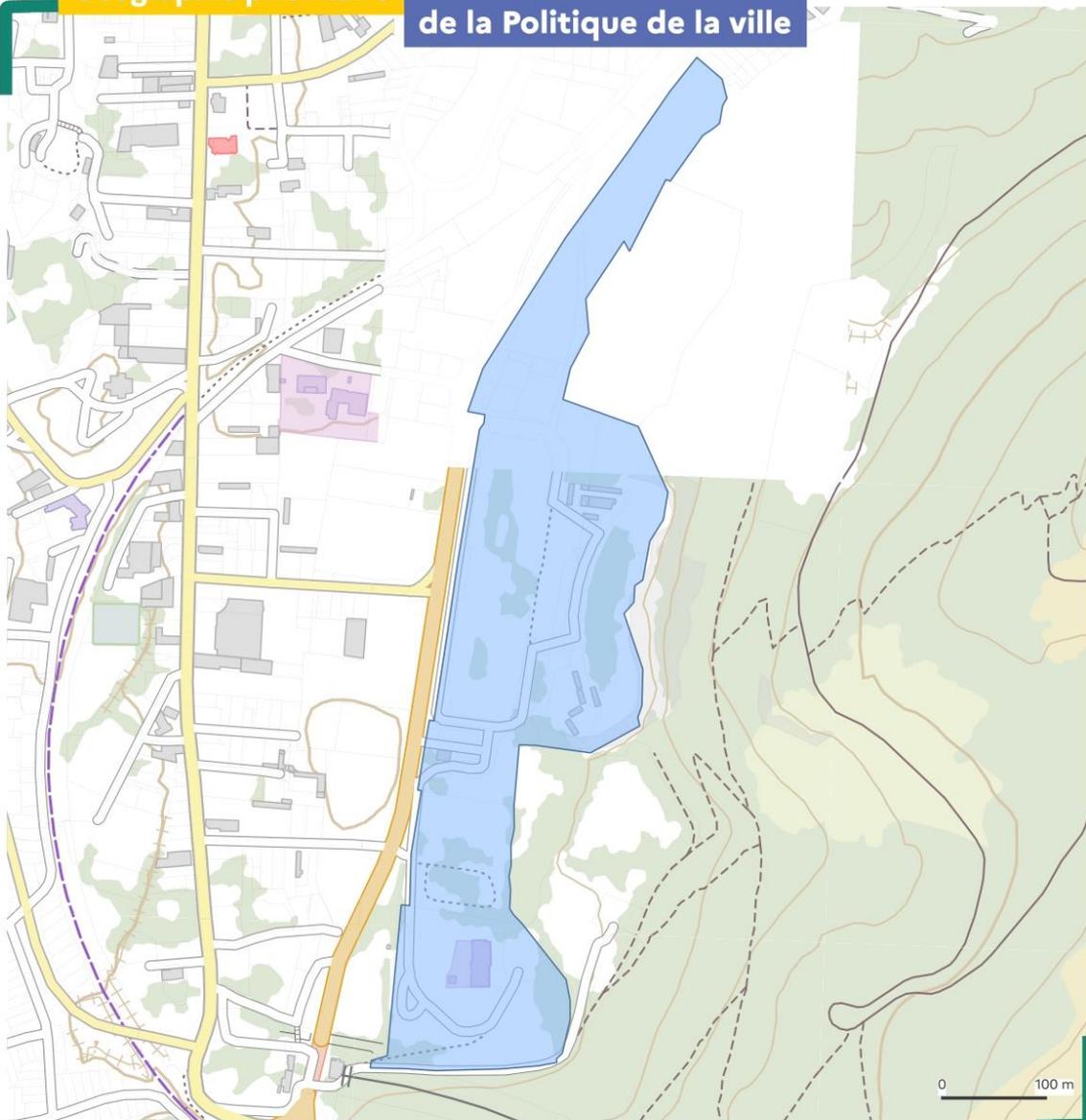
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Fiche 7 : Eléments de diagnostic issus de l'évaluation des contrats de ville 2015-2022 réalisée par le cabinet Territoires Citoyens Conseils

Les évolutions du contexte dans lequel s'inscrivent les orientations des contrats de ville

La particularité des Quartiers Politique de la Ville de Tarbes-Lourdes Pyrénées est de s'inscrire en mosaïque au cœur d'une agglomération très diverse, dont de nombreux quartiers sont proches des QPV géographiquement et parfois en matière de critères économiques et sociaux. Ce qui porte l'avantage d'une « porosité » importante entre la Ville et les QPV, mais rend parfois plus difficile qu'ailleurs le portage de ces priorités QPV par une Agglomération et des Villes qui ont déjà fort à faire en matière urbanistique et sociale.

Les caractéristiques socio-démographiques de la Communauté d'Agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Population : Lourdes en perte d'habitants

A périmètre géographique identique (en 2013 : 7 communautés de communes), la commune d'agglomération Tarbes -Lourdes-Pyrénées gagne légèrement en population entre 2013 et 2018, mais pour revenir à son niveau de 2008 (124 638 habitants). Sous l'effet booster de sa commune-centre, sa population augmente plus vite que celle du département des Hautes-Pyrénées et s'approche du taux de croissance de la région Occitanie.

Alors qu'elle comptait 15 410 habitants en 2008, la commune de Lourdes voit la poursuite de la baisse de sa population sur la période 2013-2018, confirmée en 2020 par le déficit de naissances (125) relativement au nombre de décès (270) sur la commune.

Une population qui vieillit et une proportion de jeunes plus importante à Tarbes

La proportion de personnes âgées de plus de 60 ans est plus importante dans les Hautes-Pyrénées (34,2%) qu'en Occitanie (28,8%) ou en France (25,9%). Au sein de la CA TLP (31,9%), Lourdes a le plus fort taux de population âgée de + de 60 ans (39,8%) dont 18,2% de + de 75 ans.

La ville de Tarbes accueille une population de jeunes de 15 à 29 ans (25,1%) significativement plus élevée que dans les autres territoires, liée en grande partie par l'effet de centralité dont bénéficie la commune : présence d'établissements universitaires et d'étudiants et offres d'emplois, de services et d'activités plus attractives.

Une sur-représentation des femmes particulièrement marquée à Lourdes

La population de la CATLP est majoritairement féminine et ce tout particulièrement à Lourdes (55,9%). Ce qui est corrélé à une présence de personnes âgées plus importante sur cette commune où 44,9% des femmes Lourdaises ont + de 60 ans.

La part des hommes de 15 à 29 ans est plus importante à Tarbes.

La part des populations étrangères en augmentation tout particulièrement à Lourdes

La part de la population étrangère dans la population générale augmente de manière significative sur les années les plus récentes dont nous avons pu avoir les chiffres : de 2010 à 2016, cette part passe de 5,1 à 6,2% à Tarbes, et de 6,9 à 11,6% à Lourdes.

La composition des familles évolue vers un plus grand nombre de familles monoparentales

Les familles monoparentales représentent une part significativement plus élevée sur Tarbes (27,7%) et Lourdes (22,2 %) que sur la CATLP (18,1 %).

L'évolution de la composition des familles sur 10 années suit l'évolution nationale et celle de la CATLP dans des proportions plus importantes en termes :

- de baisse du nombre de couples avec enfants notamment sur Lourdes
- d'augmentation de nombre de familles monoparentales (femmes seules avec enfants) sur Tarbes et Lourdes

Les revenus de la population en baisse

A partir des données mises à jour en 2018 et 2022, il est constaté à Tarbes, Lourdes et sur le territoire de la CATLP une baisse des revenus du patrimoine et une augmentation des prestations sociales (familiales, logement et minimas sociaux) et des pensions, retraites et rentes. Les revenus d'activités augmentent sauf à Tarbes. C'est à Lourdes que ces variations sont proportionnellement plus importantes.

Le taux de pauvreté progresse de 2,3% à Tarbes (26,3% actualisation 2022), de 2,2% à Lourdes (20%) et de 0,9% au niveau de la CATLP (16,3%).

L'offre de logement : un territoire peu tendu confronté à une nécessité de forte transformation

L'offre de logement est en augmentation entre 2013 et 2018 de 3,3% à Tarbes et à Lourdes et de 4,9% sur le territoire de la CATLP, avec à Lourdes une baisse sensible des résidences principales (de 77,9% à 70,7%) et une augmentation des logements vacants (de 16,6 à 17,8%). Le territoire de l'Agglomération vit une situation du logement assez paradoxale :

- en termes de logement social : 90 % du logement social est concentré sur les 3 villes comptant des QPV ou QV, à savoir Tarbes, Lourdes et Aureilhan, et 80% du parc locatif social des Hautes-Pyrénées est situé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Le parc locatif privé, de qualité variable et parfois médiocre, est abondant, amplifié par la vacance provoquée par la baisse des emplois saisonniers.
- Il en résulte une situation peu tendue qui provoque même certaines difficultés à remplir les logements sociaux existants, et même parfois certaines concurrences entre bailleurs sociaux.

Le Programme NPNRU vient poursuivre une forte transformation des QPV. Après l'ORU de Laubadère et la réhabilitation de Mouysset, les quartiers Ormeau Bel Air à Tarbes et Ophite à Lourdes sont programmés pour les années à venir. Ils prévoient logiquement une reconstruction bien moindre en nombre de logements que les démolitions, ce qui n'est pas sans inquiéter une partie de la population à reloger, qui craint la dispersion et l'isolement.

Le quartier Ophite présente la particularité rare d'une démolition totale à terme, amplifiant sa dispersion dans la Ville de Lourdes et ses environs, avec ses avantages d'un point de vue de la mixité, et ses risques vis-à-vis de l'isolement et de la perte de repères. La Ville aborde ce projet avec une grande détermination et un fort dynamisme qui seront utiles pour engager le mouvement et faire contrepoids au nécessaire très longs délais d'une telle opération.

Le contexte économique et la demande d'emploi dans les Hautes-Pyrénées

Une activité économique qui reprend mais Lourdes subit durement les conséquences de la crise sanitaire

L'agglomération s'est construite sur un passé marqué par une forte période industrielle suivie de nombreuses fermetures d'établissements. Malgré ces difficultés, elle bénéficie d'un dynamisme significatif de développement économique : 11 391 entreprises sur l'agglomération (soit une pour 10 habitants). Ce tissu est marqué par une grande diversité en termes de tailles (grands groupes et petites entreprises à forte valeur ajoutée) et de secteurs professionnels couverts. Les filières d'excellence à souligner sont l'aéronautique, l'électronique, la céramique industrielle, le tourisme, l'agroalimentaire, la santé, l'hydroélectricité.

Lourdes a subi de plein fouet la crise sanitaire, comme de nombreuses villes touristiques, mais plus encore dans cette spécialisation du tourisme culturel qui avait déjà entamé une baisse progressive de fréquentation que la crise a précipitée. Avec la perte des milliers d'emplois saisonniers, des infrastructures vieillissantes, conjuguées aux difficultés actuelles de redémarrage des filières de la restauration et de l'hôtellerie, la situation a conduit à un plan de solidarité nationale : le Plan Avenir Lourdes signé en février 2022 (une centaine d'actions dont 22 à échéance 2025) pour réimpulser une dynamique économique et accompagner les acteurs locaux, pour transformer durablement la ville en positionnant l'humain au coeur du projet, et conforter Lourdes comme destination touristique mondiale majeure.

Un recul marqué de l'emploi salarié et des emplois de plus courtes durées

NB : Les éléments présentés dans ce chapitre sont issus des études et analyses de Pôle Emploi Occitanie.

Le département compte 47 700 salariés dans le privé en 2020. On y observe :

→ Un recul marqué de l'emploi salarié :

- sur 5 ans : -3,9% (- 1 930 emplois) alors que le nombre de salariés progresse de 6,2% en Occitanie

- sur l'année 2020 : -5% (- 2 520 emplois) pour -1,6% en Occitanie.

→ Un salaire médian de 2 141€ par mois (2 199€ en Occitanie)

→ Des salariés embauchés sur des contrats de plus courte durée (base des Déclarations Préalables à l'Embauche) :

- CDD de moins d'1 mois : 65% (62% en Occitanie)

- CDD de 1 à 5 mois : 16% (15% en Occitanie)

- CDD de 6 mois et + : 7% (7% en Occitanie)

- CDI : 12% (16% en Occitanie)

Et un recours à l'intérim qui progresse fin 2021 de + 25% en un an (+2 300 intérimaires) contre +10,5% en Occitanie.

Un taux de chômage en baisse

Le taux de chômage de 7,8% dans les Hautes-Pyrénées se situe en dessous de la moyenne de l'Occitanie et au-dessus de la moyenne de la France métropolitaine. En un an, ce taux a plus fortement baissé dans les Hautes-Pyrénées qu'en Région ou qu'au niveau national. La demande d'emploi sur 1 an est en baisse significative pour le bassin d'emploi de Tarbes et de Lourdes. La durée moyenne d'indemnisation est proche de celle de l'Occitanie.

Un tiers des demandeurs d'emploi des Hautes-Pyrénées ont au moins un frein périphérique à l'emploi, exclusion numérique, état de santé, moyens de transport. Un cinquième des jeunes âgés de 16 à 29 ans dans les Hautes-Pyrénées sont des NEETs (ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation), leur poids étant significativement plus élevé sur les cantons comptant des QPV. 60 % des bénéficiaires départementaux du RSA habitent dans l'agglomération, majoritairement dans les QPV, leur part relative étant deux fois plus importante que sur le reste du territoire.

Un département en tension sur les offres d'emploi, avec des conditions de travail jugées contraignantes

Les offres d'emploi collectées en 2021, bien que nombreuses, restent toutefois en recul par rapport à 2019 pour le bassin de Tarbes comme pour le bassin de Lourdes. Elles sont pour moitié des CDD inférieurs à 6 mois plus qu'en Occitanie). 41% des projets de recrutement sont liées à des activités saisonnières comme en Occitanie. Les employeurs jugent que ces recrutements seront difficiles à réaliser.

Le Département des Hautes-Pyrénées vit une forte tension sur de nombreux métiers qui se caractérise par une forte intensité d'embauche. Les conditions de travail y sont toutefois jugées plus contraignantes : travaux saisonniers, horaires atypiques et/ou découpés, difficultés des tâches.

Plusieurs grands projets intercommunaux croisent les problématiques de la Politique de la Ville

Citons de manière non exhaustive:

- Un plan de déplacement moderne et adapté
- Le numérique : créer des lieux connectés et des espaces collaboratifs
- La stratégie de déploiement sur tout le territoire des services et des produits culturels, sportifs et de loisirs respectant les équilibres et répondant aux attentes des populations.
- La délocalisation des événements, réalisation d'actions en résidence
- Le développement de l'«Aller vers » : mettre en œuvre un plan d'action et de promotion basé sur l'itinérance (véhicules pédagogiques type Bibliobus).

Parmi les 6 projets-phares du Projet d'agglomération, l'Atelier des Sports et la Médiathèque sont tous deux situés aux portes du quartier de Laubadère.

Dans le cadre du programme national NPNRU, l'agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées et les Villes de Lourdes et de Tarbes ont contractualisé avec l'Etat deux grands programmes pour la période :

- La restructuration du quartier Ormeau-Bel Air
- La démolition du quartier Ophite

Pour Ormeau Bel Air, il s'agit successivement de démolir trois ensembles de bâtiments de manière à ouvrir le quartier sur la zone pavillonnaire voisine, de reconfigurer le quartier par la création d'une voie nouvelle se transformant en « allée verte », de prolonger la zone pavillonnaire jusqu'à ce nouvel axe, d'y reconstruire des logements sociaux de transition entre l'ensemble d'origine et la zone pavillonnaire. L'opération doit démarrer physiquement en 2023-2024.

Pour Ophite, la démolition totale à terme des bâtiments et leurs 551 logements conduira à la reconstruction d'une partie de ces logements (200 environ) dans le cadre de 6 opérations intégrées au coeur de la Ville de Lourdes, dont une en face du quartier actuel. Les autres familles seront relogées progressivement en secteur diffus compte tenu de la caractéristique non tendue du logement.

L'évolution des quartiers prioritaires

Evolution démographique des quartiers de la politique de la ville

- Evolution du nombre d'habitants

Les 4 QPV présentent des réalités différentes en termes d'évolution de leur population entre les recensements 2013 et 2018. Il est ainsi constaté en 2018 une relative stabilité de la population à Tarbes-Nord (-0,3%) , une baisse à Tarbes Est (2,4%) et une augmentation significative sur Tarbes-Ouest (4,5%) supérieure à celle de la ville de Tarbes. Le quartier Ophite subit quant à lui une forte baisse de sa population (liée en partie à la mise en oeuvre programmée du NPNRU).

- Répartition âge/sexe

Les hommes sont plus représentés dans le quartier de Tarbes Ouest, alors que leur nombre chute :

- de 5 points entre 2013 et 2018 sur le quartier de Tarbes Nord (44% en 2018) alors qu'il progresse de 2 points à Tarbes ;
 - et de 4 points à Ophite (44% en 2018) ce qui est conforme à la tendance observée à Lourdes.
- Les femmes sont sur-représentées dans les quartiers de Tarbes-Est, Tarbes Nord et Ophite. Tarbes Ouest se caractérise par la jeunesse de sa population (cf. secteur de résidence étudiante) et par un nombre important de jeunes femmes (45% des femmes du quartier de moins de 25 ans).

La part des personnes âgées de plus de 60 ans augmente dans tous les quartiers. Tarbes-Est est le quartier où la proportion des personnes de plus de 60 ans est la plus importante.

- Les populations étrangères dans les QPV

La part des populations étrangères dans les QPV était en 2017 de 1.8 à 3 fois plus élevée que dans l'ensemble des villes de Tarbes et de Lourdes. Entre 2013 et 2017 une baisse de 2,6% est constatée sur Tarbes Nord mais les quartiers de Tarbes-Est, Tarbes-Ouest et Ophite enregistrent respectivement des variations de +5%, +10% et +16,1%.

La composition des familles et les ressources des populations résidant en QPV

En décembre 2019, 3 554 foyers résidant dans les 4 QPV étaient allocataires de la CAF, avec une couverture par au moins une prestation CAF de 6 616 personnes, soit environ 82% de la population totale des quartiers.

La majorité des allocataires couverts sont isolés, puis sont représentés les couples avec enfants et les familles monoparentales. Le quartier de Tarbes Ouest se distingue par une forte représentation d'allocataires isolés et étudiants. Le quartier Ophite par la représentation des familles monoparentales ou couples avec enfants.

En termes de concentration de la précarité les populations des QPV ont un revenu fiscal mensuel médian inférieur de 500 à 1000€ par rapport à celui de la CATLP (1 584 € en 2013) et se situent tous en-deçà du seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté augmente entre 2014 et 2017 dans les quartiers de Tarbes-Nord : +0,8%, Tarbes – Est : + 4,4% et Ophite : +9,4% et baisse à Tarbes -Ouest : -2,8%

Education

Pour l'année scolaire 2019-2020, le taux de réussite au brevet des collégiens résidant dans les 4 QPV (81,2%) est plus faible que les taux de réussite observés dans les QPV d'Occitanie (88.7%) ou dans les QPV de France métropolitaine (88,9%).

Le taux de non scolarisation des jeunes de 16 à 24 ans baisse fortement dans les quartiers de Tarbes-Nord (de 62,9 à 39,3%), de Tarbes-Est (de 45,8 à 26,7%) et d'Ophite (60,7 à 47,6%) et augmente plus légèrement à Tarbes-Ouest (de 8,7 à 11,1%) .

2 Nombre de jeunes de 16 à 24 ans non scolarisés sur le nombre total de jeunes du QPV

Insertion et accès à l'emploi des habitants des QPV

1 378 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C résidant dans les 4 QPV étaient inscrits au 31/12/2021 à Pôle Emploi, dont 215 âgés de moins de 26 ans et 32 de moins de 26 ans et diplômés.

Par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi Hauts-Pyrénéens, ces demandeurs d'emploi résidant en QPV sont globalement plus jeunes et de plus faibles niveaux de formation et de qualification. Les femmes y sont moins représentées (50%QPV/53% H-P) alors que les bénéficiaires du RSA (28% QPV/12% H-P) et les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (18% QPV/14% H-P) y sont plus nombreux.

Le taux d'accès à l'emploi des résidents des QPV reste faible par rapport aux taux constatés en Occitanie : taux d'accès à l'emploi pour les 4 QPV =24% contre 34% en Occitanie et taux d'accès durable pour les 4 QPV = 11% contre 17% en Occitanie.

Les QPV de Tarbes et de Lourdes ont été classifiés par Pôle Emploi Occitanie dans les catégories suivantes :

- Tarbes Nord : QPV de classe 4 (29 QPV en Occitanie): QPV avec demandeurs d'emploi peu formés et des inscriptions de très longue durée
- Tarbes – Est : QPV de classe 3 (31 QPV en Occitanie) : QPV face à des difficultés financières et de transports
- Tarbes Ouest : QPV de classe 6 (15 QPV en Occitanie) : QPV cumulant toutes les difficultés
- Ophite : QPV de classe 1 (16 QPV en Occitanie) : QPV les plus privilégiés pour l'accès à l'emploi

L'évolution des quartiers vue par les habitants et les acteurs de la politique de la ville

- Une image des quartiers qui évolue

Sur Laubadère et Mouysset où des opérations de rénovation urbaine ont été réalisées (ORU Laubadère et réhabilitation des bâtiments à Mouysset), l'amélioration du cadre de vie combinée à une présence associative et à une animation suivie contribue au mieux vivre des habitants dans leurs quartiers : sécurité routière, surveillance, éclairage, poubelles. mais vigilance du quotidien.

Le rôle des conseils citoyens pour obtenir des actions d'amélioration du cadre de vie combiné aux actions conduites par le GIP ont fait évoluer l'image des quartiers. *« Il faut partir des habitants, de ce qu'ils vivent, sinon ça n'a pas de sens. La cohésion du quartier de Mouysset a été déterminante pour faire évoluer l'image et le calme dans le quartier. Il faut le faire savoir ».*

Sur les quartiers en attente de réalisation des projets NPNRU (Bel-Air et Ophite), l'attractivité de ces quartiers baisse eu égard aux projets de restructuration du quartier à venir. Les membres des conseils citoyens reconnaissent les actions qui sont conduites pour maintenir un cadre de vie relativement agréable dans l'attente de la réalisation des opérations de renouvellement urbain mais sont très impatients, voire inquiets, quant aux évolutions à venir pour le quartier, mais également pour chacun des habitants.

- Une attention à l'intégration des nouvelles populations étrangères

Une attention particulière doit être portée aux familles d'origine étrangère – dont la part a augmenté significativement hormis sur Tarbes-Nord – afin qu'elles puissent être accueillies et s'intégrer dans la vie du quartier et participer aux activités. Les acteurs constatent les risques de repli dans leurs communautés de ces populations du fait de la non maîtrise de la langue et/ou des effets de la crise sanitaire. De belles expériences ont été conduites en ce sens mais restent encore trop peu nombreuses.

- La population des personnes âgées et isolées à prendre en compte

Les acteurs de la politique indiquent qu'il est nécessaire de mieux prendre en compte le vieillissement des populations et tout particulièrement la situation des personnes âgées isolées dans les orientations des contrats de ville. Si les données statistiques disponibles démontrent une part globalement plus faible des personnes de plus de 60 ans dans les quartiers par rapport à la ville et à la CATLP, les évolutions de tendances restent cohérentes,

hormis sur Tarbes-Est où la part des populations de + de 60 ans était déjà plus forte que sur les autres QPV.

- Des jeunes qui ne fréquentent plus de la même façon l'espace public

Le constat est partagé par les habitants et par les acteurs de la politique de la ville que les « *jeunes sont beaucoup moins dans la rue* » et que les rassemblements de jeunes qui existaient auparavant se font plus rares. Où sont-ils ? Plusieurs hypothèses sont émises : les regroupements de jeunes se font plus discrets, les jeunes adolescents se retrouvent plus sur les réseaux sociaux que dans la rue. Le constat est établi qu'il est devenu beaucoup plus difficile de les mobiliser sur des actions collectives qui ne leur apparaissent plus attractives. « *Les jeunes sont à la recherche de bons plans* », ou « *connectés sur les réseaux sociaux même pendant les actions collectives où ils ne quittent pas leurs portables* ».

Le constat est établi par le service jeunesse de la ville de Tarbes d'une perte de la mixité filles/garçons dans l'espace public où les garçons redeviennent très majoritaires.

La crise sanitaire : dégradation des situations sociales et psychologiques et élans de solidarités

- La crise sanitaire a fortement impacté la vie dans tous les quartiers prioritaires

Ses effets se sont traduits par un repli sur elles-mêmes des populations, par un « enfermement » dans leurs logements. « *les habitants sont repliés, ils n'ont pas peur de la crise, ils ont peur les uns des autres. on va redevenir comme avant, on a besoin de se retrouver* ». « *Certains parents ne sont plus intéressés directement au scolaire : la priorité à l'évitement de l'explosion au sein des familles* ».

Les habitants des quartiers ont été globalement plus concernés par des arrêts d'activité ou par du chômage partiel du fait de leurs activités professionnelles qui se prêtaient moins au télétravail. Ce qui a entraîné des baisses sensibles de revenus. Les acteurs de la politique de la ville affirment l'avoir clairement constaté au cours de la crise sanitaire où plus de 4 000 colis alimentaires ont été distribués notamment sur le quartier Laubadère, et où la fermeture des cantines scolaires ont occasionné de réels problèmes d'équilibres d'alimentation pour les enfants.

- L'accès aux soins de plus en plus problématique pour les familles

Il est constaté par les acteurs de la politique de la ville une accentuation durable des problèmes de santé physique (surpoids,), de santé psychique. « *La crise a majoré les problèmes que les personnes rencontraient, nous constatons une augmentation des difficultés des troubles anxieux, dépressifs, psychiatriques* ».

La coordination des initiatives associatives et/ou institutionnelles ont permis le renforcement d'activités dans les domaines éducatif, des solidarités, du numérique, indispensables pour lutter contre le décrochement scolaire des enfants et des jeunes et contre les risques sociaux en direction des populations des quartiers les plus vulnérables.

- Des liens sociaux à reconstruire

La baisse du dynamisme dans la vie des quartiers est analysée comme préoccupante. Les liens avec les habitants sont à recréer, à reconstruire dans le cadre de la reprise des activités associatives, mais aussi en saisissant toutes les opportunités de manifestations conviviales et/ou festives propices aux rencontres interpersonnelles. Les démarches volontaristes des acteurs locaux enclenchées avant la crise COVID pour « aller vers » les populations demandent à être réactivées « *on a expérimenté avant la crise, on sait faire maintenant mais on a le sentiment qu'il faut repartir à zéro* ». Le travail de médiation avec les habitants ou de prévention porté par les médiateurs et éducateurs de rue est salué et reste particulièrement d'actualité dans ce contexte.

Tous les espaces potentiels de socialisation sont donc à reconsidérer, qu'ils soient informels, hors les murs des structures ou dans des locaux « en dur » d'animation dédiés pour lesquels certains quartiers sont très satisfaits des maisons de quartiers et d'autres attendent des concrétisations.

Comparaison avec les autres quartiers de même typologie

Selon les 3 typologies issues du rapport 2016 de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV – Cf. le descriptif détaillé en Annexe 3-6), les 4 quartiers prioritaires de la politique de la ville de Tarbes et de Lourdes se répertorient selon les catégories suivantes :

QPV	Cadre de vie	Emploi	Cohésion sociale
Tarbes - Nord	Quartier HLM de petites unités urbaines (PUU)	Quartier en difficulté dans un environnement industriel (IND)	Quartier intégré dans un environnement mixte (INT)
Tarbes – Est	Centre ancien (ANC)	Quartier qui profite d'un environnement dynamique (DYN)	Quartier intégré dans un environnement mixte (INT)
Tarbes - Ouest	Quartier HLM de petites unités urbaines (PUU)	Quartier en difficulté dans un environnement industriel (IND)	Quartier intégré dans un environnement mixte (INT)
Lourdes - Ophite	Quartier HLM de petites unités urbaines (PUU)	Quartier en difficulté dans un environnement industriel (IND)	Quartier intégré dans un environnement mixte (INT)

Evolution des quartiers de veille

Les quartiers de Lannedarré, Turon de Gloire et Astazou à Lourdes font l'objet de nombreuses attentions de la part de la Ville comme des autres acteurs. En effet, outre leurs caractéristiques proches des QPV, ils pourraient être amenés à recevoir de nouvelles familles. Le décalage d'intensité d'actions entre ces quartiers, devra être réduit au maximum pour éviter des effets de bascule vers plus de difficultés potentielles.

Concernant le quartier en veille d'Aureilhan, la ville exprime des frustrations semblables vis-à-vis des effets de seuil de la géographie prioritaire : « un combat de tous les instants pour exister par rapport aux QPV ». Le rôle essentiel d'animation confié à la MJC d'Aureilhan est significatif dans l'accompagnement social du quartier, ainsi que celui de la Mission locale, du CLAS et des équipes enseignantes. La coopération avec la police et Promologis permet une prévention appréciable. Enfin, en termes de culture, le travail avec le Parvis, scène nationale, est apprécié. Ici comme dans les QPV, la porosité avec les autres quartiers est une réalité quotidienne. D'où l'importance de la politique communale de droit commun, avec un effort particulier sur le quartier de veille.

Fiche 8 : Engagements BPI France

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

Présentation de Bpifrance

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

- Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.
- Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.
- Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.
- Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).
- International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.
- Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018) en 2023.

Fort de ce succès, **il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**, qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à **plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa¹ afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes:

1. Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers

« Mon Pass Créa »

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ».

Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

Collectif Cap Créa

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :

26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.

Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et

¹ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions. *Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.*

Soutien financier aux réseaux

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

2. Financer les entrepreneurs

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- **Le prêt d'honneur Création-Reprise** est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.
- **Le prêt d'honneur solidaire** vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenir dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.
- **La garantie bancaire** facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active.

Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé ; il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.

- **Le microcrédit professionnel** est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).

La mobilisation de crédits spécifiques via le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers. En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte **15 briques de solutions structurées autour de 3 axes**, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

✦ **Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers :**

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de “seconde zone” et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les plus précaires. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/événementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

- **Concours Talents des Cités** : Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créa et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement. Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable.
En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat**, parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300

porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.

En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat " :

- permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant
- facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

Objectif 2027 : 40 bus

- **Les CitésLab**, chefs de projet « révélateurs de talent » ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

Objectif 2027 : 200 CitésLab

- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** (anciennement FAE - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises.

Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

- Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc.
- Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local

- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire
- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

Objectif 2027 : 60 Carrefours

✦ **Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers :**

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de **nouveaux dispositifs de financement dédiés** permettant de déployer près de **600 M€ de nouveaux fonds** (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- Le **renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa et des partenaires locaux** pour adapter leur **accompagnement** à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux
- Un **nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une **nouvelle Bourse French Tech Quartier** favorisant l'émergence de start up ambitieuses.
Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants portés par des personnes résidentes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.
Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés
- Un nouveau **prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des **TPE** de plus de 3 ans.
Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés

- Un nouveau **Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces**, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.

Objectif 2027 : total levés 200 M€

Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** sera mise en place par Bpifrance.

Objectif 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement

✦ **Accélérer, développer, conquérir**

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les **accélérateurs: Emergence, Création et TPE**, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.

Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés

- Des **nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** pour répondre à des besoins particuliers :

- Accès aux marchés publics et privés

Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller)

- Comex de poche

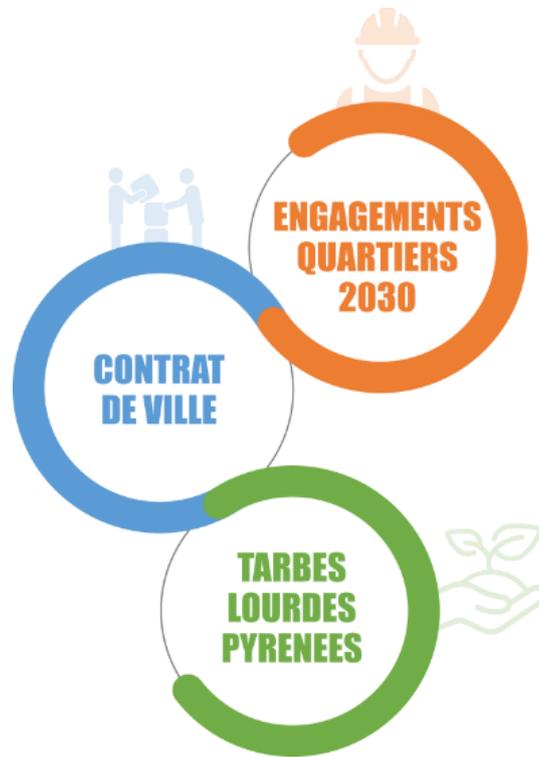
Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel.

Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.



quartiers2030



agence nationale
de la cohésion
des territoires



<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</p> <p>-----</p> <p>DEUXIEME REUNION DE 2024</p>
---	---

Séance du 29 mars 2024

Date de la convocation : 15 mars 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAİMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Louis ARMARY à Madame Maryse CARRERE, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Madame Véronique THIRAULT.

Le quorum est atteint,

501-AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

DOSSIER N°501

Madame Monique LAMON, RAPPORTEUR

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le rapport du Président ;

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient donc au conseil départemental de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que la présente délibération a pour objet d'actualiser, à la date du 1^{er} avril 2024, le tableau des emplois créé par la délibération modifiée du 11 octobre 2019 ;

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - d'approuver le tableau des emplois modifié à compter du 1^{er} avril 2024, conformément au tableaux annexé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

ANNEXE 1 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

N° de poste	DGA	Direction	Service	Annexe	Intitulé du poste	Quotité	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	IM mini maxi	Pondération	Coût moyen annuel du grade occupé	Coût moyen annuel du grade cible (dont financement potentiel)	Ecart théorique
10958	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Collèges	Unité Coordination Collèges	1	Chef d'Unité des Agents des Collèges	100%	Administratif	A	Rédacteur Territoriale / Attaché Territorial	376 678	B2-B3-A1	51 451 €	60 073 €	8 622 €
		Direction des Collèges	Service Coordination Collèges	1	Chef de Service des Agents des Collèges	100%	Administratif	A	Attaché Territorial	395 826	A1-A2			
11526	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Bâtiments		1	Directeur des Bâtiments	100%	Technique	A	Ingénieur Territorial	395 826	A1-A2-A3-A4	79 953 €	58 657 €	-21 296 €
		Direction des Collèges	Service Restauration	1	Chef de Service Restauration	100%	Technique	A	Ingénieur Territorial	395 826	A1-A2			
10834	Direction du Développement Local			1	Assistant de Direction	100%	Administratif	B	Rédacteur Territorial	373 592	B1-B2-B3	43 219 €	38 883 €	-4 336 €
		Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Collèges	Service Agents de Collèges	1	Assistant de Gestion Administrative	100%	Administratif	C à B	Adjoint Administratif Territorial / Rédacteur Territorial	366 508			
Création Contrat de Projet jusqu'au 31/12/2026														
11911	Financement à 100% par le budget intervention CNSA dans la limité d'un plafond de rémunération de 60 000 € par an.											0 €	60 073 €	0 €
	Direction de la Solidarité Départementale			2	Chef de Projet «Soutien au Secteur du Domicile»	100%	Administratif	A	Attaché Territorial	395 678	A1			
Création Contrat CIFRE jusqu'au 31/12/2026														
11912	Financement à hauteur de 14 000€ par an par l'Agence Nationale de Recherche Technologique											0 €	35 955 €	21 955 €
	Direction du Développement Local	Direction Attractivité et Solidarité Territoriale	Service Tourisme et Transition Energétique	2	Ingénieur CIFRE	100%								
												174 623 €	253 641 €	4 945 €

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</p> <p>-----</p> <p>DEUXIEME REUNION DE 2024</p>
---	---

Séance du 29 mars 2024

Date de la convocation : 15 mars 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAİMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Louis ARMARY à Madame Maryse CARRERE, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Madame Véronique THIRAULT.

Le quorum est atteint,

**501-1-AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS
CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET
"CHEF DE PROJET SOUTIEN SECTEUR DU DOMICILE"**

DOSSIER N°501

Madame Monique LAMON, RAPPORTEUR

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment les articles L.332-24 à L.332-26 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu la décision n°2023-26 du 13 décembre 2023 de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie notifiant des crédits à des Conseil Départementaux dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Soutien de la CNSA aux départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026 »,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant qu'en application de l'article L.332-24 du CGFP, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter des agents sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération,

Considérant que la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a souhaité rénover son cadre d'intervention auprès des Conseils Départementaux en lançant, en juillet 2023, un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) à destination des Départements s'appuyant sur un nouveau cadre budgétaire.

Ce budget intervention permet aux Départements de prolonger et d'élargir les actions déjà menées et soutenues par la CNSA dans le cadre de la Section IV sur laquelle le Département des Hautes-Pyrénées avait élargi pour le soutien aux aidants familiaux sur la période 2019 à 2022.

Aussi, dans le cadre de sa mission de renforcement de l'approche domiciliaire dans le champ des politiques de l'autonomie, la CNSA a attribué au Département un fonds d'intervention pour le déploiement d'actions sur 3 ans dans les domaines suivants :

- Appui à la transformation des services autonomie à domicile,
- Modernisation et professionnalisation des services d'aide à domicile,
- Attractivité des métiers de l'autonomie,
- Soutien aux aidants de personnes en situation de handicap,
- Promotion de l'accueil familial.

Pour ce faire, il convient de créer un poste en contrat de projet de chef de projet qui devra assurer le pilotage et le suivi des actions visant à la modernisation de l'offre à domicile en articulation avec les initiatives déjà mise en place.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Suivi administratif et financier de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) « budget d'intervention de la CNSA » pour la durée 2023-2026,
- Accompagnement à la transformation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en Services Autonomie à Domicile,
- Appui aux services du Département dans le déploiement des actions de soutien au secteur du domicile.

Pour mener à bien ce projet, il convient de recruter 1 agent par voie de contrat de projet :

- Relevant de la catégorie A de la filière administrative sur le cadre d'emploi d'attaché, ou de la filière sociale du cadre d'emplois des assistants sociaux éducatifs,
- Sur le métier de Chef de projet études et développement ou de Travailleur social,
- Sur le poste n°11911 intégré à l'annexe 2 du tableau des emplois dédiés aux emplois non permanents,
- Pour une quotité de temps de 100 %.

L'agent contractuel est recruté pour une durée d'un an à compter du 01 avril 2024 et jusqu'au 31 décembre 2026 maximum.

Le contrat peut être renouvelable par reconduction expresse dans la limite de la durée de convention de partenariat, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans.

L'emploi prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu.

Une rupture anticipée à l'initiative de l'employeur est possible après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial, lorsque le projet ne peut pas se réaliser ou lorsque le résultat du projet a été atteint avant l'échéance prévue.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

Le coût du poste est calculé pour une valeur budgétaire annuelle moyenne de 60 073 €/an, en prenant en compte le grade d'attaché territorial relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (mini IM395/IB 444 à Maxi IM 678/IB 821) et de 51 252 €/an en prenant en compte le grade d'assistant socio-éducatif (mini IM395/IB444 à maxi IM597/IB714) relevant du cadre d'emploi d'assistant socio-éducatif.

Ce poste fait l'objet d'un financement à 100 % par le budget intervention CNSA dans la limite d'un plafond de rémunération de 60 000 € par an.

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'approuver la création d'un contrat de projet selon les modalités précédemment définies à partir du 01 avril 2024 jusqu'au 31 décembre 2026 maximum.

Article 2 - d'approuver la création d'un emploi non permanent de chef de projet « soutien au secteur du domicile » en contrat de projet à 100 % à compter du 01 avril 2024, pour une durée d'un an renouvelable sur une durée de 3 ans maximum, relevant de la catégorie A de la filière administrative ou médico-sociale, des cadres d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs, sur le poste n°11911.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012, au titre de l'année 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION</p> <p>DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</p> <p>-----</p> <p>DEUXIEME REUNION DE 2024</p>
---	---

Séance du 29 mars 2024

Date de la convocation : 15 mars 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Louis ARMARY à Madame Maryse CARRERE, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Madame Véronique THIRAULT.

Le quorum est atteint,

**501-2-AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS
CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE
D'UNE CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION POUR LA RECHERCHE (CIFRE)
RECRUTEMENT D'UN DOCTORANT**

DOSSIER N°501
Madame Monique LAMON, RAPPORTEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.3211-1 et suivants,

Vu le Code du travail et notamment les articles L.1242-3 2, L.1242-12, L.1242-16, L.1243-1, L.1243-2, D.1242-3 et D.1242-6,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Considérant que ce type de convention CIFRE permet de renforcer les liens des collectivités territoriales avec la recherche scientifique et technique tout en permettant la réalisation d'études présentant un intérêt pour le Département.

Considérant que le recours à ce dispositif constitue une opportunité pour le Département dans le cadre d'un projet de recherche d'un doctorant sur l'adaptation au changement climatique dans les Hautes Pyrénées : comment les acteurs territorialisés travaillent-ils à construire un équilibre durable et vertueux entre le développement économique et la préservation des ressources dans un contexte de changement climatique ?

Pour mener à bien ce projet, il convient de

- créer un poste non permanent de droit privé (n°11912) dans le cadre du dispositif CIFRE intégré à l'annexe 2 du tableau des emplois pour une durée de 3 ans,
- d'inscrire en dépense les montants annuels chargés pour 2024, 2025 et 2026 (35 955 € en 2024),
- d'autoriser la perception de la subvention annuelle de l'ANRT de 14 000 € sur ces 3 années,
- d'engager toutes les démarches partenariales avec l'Université Toulouse II J. Jaurès et le laboratoire LISST (laboratoire interdisciplinaire Solidarité, Société, Territoire) pour établir le contrat de collaboration, et avec l'ANRT (Agence Nationale de la recherche et de la technologie) pour établir la convention,
- de signer le contrat de travail avec le doctorant.

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - de créer un poste non permanent de droit privé n°11912 pour 3 ans dans le cadre du dispositif CIFRE,

Article 2 - d'engager toutes les démarches partenariales avec l'Université Toulouse II J. Jaurès et le laboratoire LISST (laboratoire interdisciplinaire Solidarité, Société, Territoire) pour établir le contrat de collaboration, et avec l'ANRT (Agence Nationale de la recherche et de la technologie) pour établir la convention et d'autoriser le Président à signer ces documents,

Article 3 - d'autoriser le Président à signer le contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans avec le doctorant,

Article 4 - de percevoir la subvention annuelle de 14 000 € correspondante de la part de l'ANRT,

Article 6 - Les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012, au titre de l'année 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</p> <p>-----</p> <p>DEUXIEME REUNION DE 2024</p>
---	---

Séance du 29 mars 2024

Date de la convocation : 15 mars 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Louis ARMARY à Madame Maryse CARRERE, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Madame Véronique THIRAULT.

Le quorum est atteint,

**MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE :
COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

DOSSIER N°502

Madame Marie-Françoise PRUGENT, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'approuver le compte administratif de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille, qui est conforme au compte de gestion dressé par Madame le Payeur départemental, et qui présente les caractéristiques suivantes :

Fonctionnement

Recettes

Recettes de l'exercice	353 370,86
Excédent antérieur	18 691,73
Total	372 062,59

Dépenses

Dépenses de l'exercice	345 545,04
Total	345 545,04

Résultat de l'exercice	7 825,82
Résultat antérieur	18 691,73
Résultat cumulé de fonctionnement	26 517,55

Investissement

Recettes

Recettes de l'exercice	13 663,00
Excédent antérieur	537,88
Total	14 200,88

Dépenses

Dépenses de l'exercice	14 176,00
Total	14 176,00

Résultat de l'exercice	-513,00
Résultat antérieur	537,88
Résultat cumulé	24,88

Article 2 - d'approuver l'arrêt des résultats et leur affectation comme suit :

L'excédent cumulé de fonctionnement doit être affecté à l'exercice suivant en recette, au compte 002 du budget 2024, pour 26 517,55 €.

L'excédent cumulé d'investissement doit être affecté à l'exercice suivant en recette au compte 001 du budget 2024 : 24,88 €.

Conformément à la nomenclature M22, spécifique aux établissements hospitaliers, deux résultats ne figurent pas au compte administratif mais dans le compte de gestion du Payeur :

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice, sans le report du résultat antérieur (au compte 110, débudgété) : - 67 375,13 €,
- La réserve de compensation (au compte 10686, débudgété), constatée au titre des exercices antérieurs : 54 189,16 €.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</p> <p>-----</p> <p>DEUXIEME REUNION DE 2024</p>
---	---

Séance du 29 mars 2024

Date de la convocation : 15 mars 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Louis ARMARY à Madame Maryse CARRERE, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Madame Véronique THIRAULT.

Le quorum est atteint,

**MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE :
BUDGET PRIMITIF 2024**

DOSSIER N°503

Madame Marie-Françoise PRUGENT, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

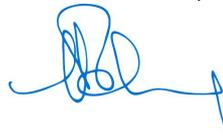
Article unique – d’approuver, par chapitre nature, le budget primitif de la Maison Départementale de l’Enfance et de la Famille pour 2024, qui reprend les résultats du compte administratif 2023 et s’équilibre en recettes et dépenses à 383 787 € dont :

- 368 471,00 € en fonctionnement,
- 15 316,00 € en investissement.

Le budget proposé pour 2024 reprend les résultats du compte administratif 2023 :

- 26 517,55 € d'excédent de fonctionnement,
- 24,88 € d'excédent d'investissement.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

Maquette BP 2024 MDEF par chapitre nature

		Dépenses 383 787	Recettes 383 787	
Fonctionnement 368 471	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation	240 200	002 - Excédent d'exploitation	26 518
	012 - Dépenses afférentes au personnel	107 000	017 - Produits de la tarification	500
	016 - Dépenses afférentes à la structure	14 500	018 - Autres produits relatifs à l'établissement	330 637
	Total réel fonctionnement	361 700	019 - Autres recettes	150
	016 - Dépenses afférentes à la structure	6 771	Total réel fonctionnement	357 805
	Total dépenses fonctionnement	368 471	019 - Produits financiers	10 666
		Total recettes fonctionnement	368 471	
Investissement 15 316	13 - subventions d'investissement	10 666	28 - Amortissement des immobilisations	6 771
	16 - Remboursement caution	150	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	25
	21 - Immobilisations corporelles	4 500	13 - Subventions d'investissement	8 520
	Total réel investissement	4 650	Total réel investissement	8 545
	Total dépenses investissement	15 316	Total recettes investissement	15 316

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ----- DEUXIEME REUNION DE 2024
--	--

Séance du 29 mars 2024

Date de la convocation : 15 mars 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Louis ARMARY à Madame Maryse CARRERE, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Madame Véronique THIRAULT.

Le quorum est atteint,

Le Président a présenté le compte administratif et a quitté la séance avant le vote - Retour en séance après la clôture du vote.

**BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF
ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

DOSSIER N°504

Monsieur Michel PÉLIEU, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 – d’approuver le compte administratif 2023, conforme au compte de gestion dressé par Madame le Payeur départemental, qui présente les caractéristiques suivantes :

Investissement

Recettes

Recettes de l'exercice	41 770 558,02
Neutralisation du solde d'investissement reporté	29 777 026,73
Total	71 547 584,75

Dépenses

Dépenses de l'exercice	97 214 919,80
Solde d'investissement reporté	29 773 161,10
Total	126 988 080,90

Résultat de l'exercice	-25 667 335,05 €
Résultat antérieur	-29 773 161,10 €
Besoin de financement (résultat cumulé de financement)	-55 440 496,15 €

Fonctionnement

Recettes

Recettes de l'exercice	364 630 358,16
Excédent reporté	63 781 611,34
Total	428 411 969,50

Dépenses

Dépenses de l'exercice	331 178 533,33
Total	331 178 533,33
Résultat de l'exercice	33 451 824,83
Résultat antérieur	63 781 611,34
Résultat cumulé de fonctionnement	97 233 436,17

Article 2 – d’approuver l’arrêt des résultats et leur affectation comme suit :

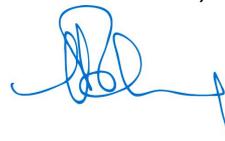
Le déficit cumulé d’investissement est affecté comme suit :

- En dépense, au compte 001, le solde d’investissement cumulé lui-même : 55 440 496,15 €
- En recette, au compte 1068, la neutralisation du solde d’investissement : 55 440 496,15 €

Déduction faite du financement du solde d’investissement, l’excédent de fonctionnement résiduel est affecté en recette, au compte 002 : 41 792 940,02 €.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION</p> <p>DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</p> <p>-----</p> <p>DEUXIEME REUNION DE 2024</p>
---	---

Séance du 29 mars 2024

Date de la convocation : 15 mars 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Louis ARMARY à Madame Maryse CARRERE, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Marc BEGORRE.

Le quorum est atteint,

505-BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2024

DOSSIER N°505

Monsieur Frédéric LAVAL, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} – d'approuver par chapitre nature le budget principal du Département des Hautes-Pyrénées pour 2024 joint à la présente délibération, qui s'équilibre à 575 031 146,17 €. La section de fonctionnement s'élève à 407 454 216,02 € et la section d'investissement s'élève à 167 576 930,15 €.

Le budget 2024 reprend les résultats du compte administratif :

- En dépenses, au compte 001, le solde d'investissement reporté : 55 440 496,15 €
- En recettes, au compte 1068, la neutralisation du solde d'investissement : 55 440 496,15 €
- L'excédent de fonctionnement résiduel en recettes au compte 002 : 41 792 940,02 €

Article 2 – d’approuver le plan pluriannuel d’investissement annexé comme suit.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

Maquette BP 2024 par chapitre nature

Dépenses 575 031 146		Recettes 575 031 146		
Fonctionnement 407 454 216	011 - Charges à caractère général	33 520 143		
	<i>Dont augmentation prévisionnelle de dépenses</i>	9 350 433		
	012 - Charges de personnel	78 883 050	002 - Résultat de fonctionnement reporté	41 792 940
	014 - Atténuation de produits	3 001 000	013 - Atténuation de charges	2 784 750
	016 - Allocation personnalisée APA	53 460 750	016 - Allocation personnalisée APA	25 383 000
	017 - RSA	43 764 350	017 - RSA	315 400
			70 - Produits de services	866 600
	65 - Autres charges de gestion courante	111 729 917	73 - Impôts et taxes	130 059 450
	6586 - Frais de fonctionnement des élus	300 000	731 - Impositions directes	117 077 027
	66 - Charges financières	3 712 453	74 - Dotations, subventions et participations	75 599 949
	67 - Charges exceptionnelles	184 000	75 - Autres produits de gestion courante	3 504 250
	68 - Dotation aux provisions	900 000	76 - Produits financiers	170 050
			77 - Produits exceptionnels	800
			78 - Reprises sur provisions	900 000
	Total réel fonctionnement	329 455 663	Total réel fonctionnement	398 454 216
	042 - Amortissements	28 200 000	042 - Ordre divers (reprise subv. tvx en régie)	9 000 000
	023 - Virement vers l'investissement	49 798 553		
Total dépenses fonctionnement	407 454 216	Total recettes fonctionnement	407 454 216	
Investissement 167 576 930	040 - Ordre divers (reprise subv. tvx en régie)	9 000 000	021 - Virement depuis le fonctionnement	49 798 553
	041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000	040 - Amortissements	28 200 000
			041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000
	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	55 440 496	Neutralisation du solde d'investissement reporté (1068)	55 440 496
	16 - Emprunts et dette assimilées	17 480 366		
	20 - Immobilisations incorporelles	2 653 748	024 - Produits de cessions	190 000
	204 - Subventions d'équipement versées	27 540 581	10 - Dotations, fonds divers (hors neutralisation 1068)	7 400 000
	21 - Immobilisations corporelles	6 734 561	13 - Subventions d'investissement	5 749 937
	23 - Immobilisations en cours	45 725 178	16 - Emprunts et dette assimilées	17 666 667
	<i>Dont travaux d'urgence</i>	1 540 498	27 - Autres immobilisations financières	131 277
	26 - Participations et créances rattachées	0		
	27 - Autres immobilisations financières	2 000		
	Total réel investissement	155 576 930	Total réel investissement	86 578 377
	Total dépenses investissement	167 576 930	Total recettes investissement	167 576 930

AP/CP du PPI proposé

Direction Gestionnaire	Libellé AP	n° AP	AP déjà votée(s)	AP proposées	AP votées + proposées	Réalisé CP antérieurs	AP disponible	CP 2024 dont reports proposés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	
DGS	MATERIEL COMMUNICATION	MOYGEN-2020-8	150 000 €	0 €	150 000 €	36 070 €	113 930 €	33 000 €	40 450 €	40 480 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	MATERIEL DE SECURITE ET DE PREVENTION RESSOURCES HUMAINES	MOYGEN-2020-7	150 000 €	0 €	150 000 €	59 374 €	90 626 €	34 000 €	29 000 €	27 626 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	SECURITE INCENDIE	SOLIDTER-2020-7	605 500 €	0 €	605 500 €	195 143 €	410 357 €	410 357 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	TRAVAUX URGENCE INTEMPERIES	MOYGEN-2024-2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total DGS			905 500 €		905 500 €	290 587 €	614 913 €	477 357 €	69 450 €	68 106 €						
DDL	ACHAT MATERIEL	MOYGEN-2021-1	24 000 €	0 €	24 000 €	9 063 €	14 937 €	5 500 €	9 437 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	AGRICULTURE ET FORET 2021-2028	AGRIENVI-2020-8	1 024 000 €	175 000 €	1 199 000 €	251 567 €	947 433 €	165 100 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	57 333 €	0 €	
	APPEL A PROJETS RENOUVELLEMENT DE RESEAUX 2023	AGRIENVI-2023-1	500 000 €	-23 000 €	477 000 €	101 514 €	375 486 €	374 100 €	1 386 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	APPEL A PROJETS RESEAUX 2024	AGRIENVI-2024-1	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €	200 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	APPEL A PROJETS RESEAUX 2025	AGRIENVI-2024-2	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	200 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	APPEL A PROJETS RESEAUX 2026	AGRIENVI-2024-3	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	0 €	200 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	APPEL A PROJETS RESEAUX 2027	AGRIENVI-2024-4	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	200 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	
	APPEL A PROJETS RESEAUX 2028	AGRIENVI-2024-5	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	200 000 €	300 000 €	0 €	0 €	
	ARCHIVES BATIMENT TENOT	INFBATDPTX-2020-12	470 000 €	533 400 €	1 003 400 €	114 906 €	888 494 €	215 000 €	673 494 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	ARCHIVES DOCUMENT 2021-2028	CULTURE-2020-2	1 402 666 €	0 €	1 402 666 €	474 280 €	928 386 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	135 000 €	13 386 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2022	SOLIDTER-2021-11	3 564 113 €	0 €	3 564 113 €	2 033 466 €	1 530 647 €	1 010 800 €	519 847 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2023	SOLIDTER-2021-12	3 800 000 €	-334 000 €	3 466 000 €	88 780 €	3 377 220 €	1 645 900 €	1 316 500 €	414 820 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2024	SOLIDTER-2021-13	2 538 000 €	1 262 000 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	350 000 €	2 250 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2025	SOLIDTER-2021-14	2 538 000 €	1 262 000 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	0 €	350 000 €	2 250 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2026	SOLIDTER-2021-15	2 538 000 €	1 262 000 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	0 €	0 €	350 000 €	2 250 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2020	5AAPST-2017-4	1 348 578 €	0 €	1 348 578 €	1 023 578 €	325 000 €	275 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2021	SOLIDTER-2020-3	1 733 700 €	0 €	1 733 700 €	1 322 700 €	411 000 €	311 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2027	SOLIDTER-2023-3	2 538 000 €	1 262 000 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	0 €	0 €	0 €	350 000 €	2 250 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2028	SOLIDTER-2023-4	2 538 000 €	1 262 000 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	350 000 €	2 250 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €
	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2021	SOLIDTER-2020-4	580 209 €	0 €	580 209 €	526 769 €	53 440 €	53 440 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU - ETUDE RESEAU DE SUIVI DE LA RESSOURCE	AGRIENVI-2024-6	0 €	100 000 €	100 000 €	0 €	100 000 €	10 000 €	60 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU ETUDES REGLEMENT BARRAGES	AGRIENVI-2021-6	100 000 €	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU FONCIER RESERVOIR INSTITUTION ADOUR 2021-2028	AGRIENVI-2020-4	666 666 €	0 €	666 666 €	119 207 €	547 459 €	50 000 €	136 864 €	136 864 €	86 867 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2019	5AEP-2017-3	1 166 785 €	-2 715 €	1 164 070 €	1 164 070 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2020	5AEP-2017-4	1 134 206 €	-14 754 €	1 119 453 €	1 084 873 €	34 579 €	34 579 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2021	AGRIENVI-2020-2	384 113 €	-44 097 €	340 016 €	219 670 €	120 346 €	113 900 €	6 446 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2022	AGRIENVI-2021-1	1 811 361 €	-14 962 €	1 796 399 €	659 174 €	1 137 225 €	1 007 800 €	129 425 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2023	AGRIENVI-2021-2	1 500 000 €	-808 428 €	691 572 €	10 567 €	681 005 €	561 900 €	119 105 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2024	AGRIENVI-2021-3	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	278 300 €	1 105 000 €	116 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2025	AGRIENVI-2021-4	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	300 000 €	800 000 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2026	AGRIENVI-2021-5	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	300 000 €	800 000 €	400 000 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2027	AGRIENVI-2023-3	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €	800 000 €	400 000 €	400 000 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2028	AGRIENVI-2023-4	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €	800 000 €	400 000 €	400 000 €	0 €
	EAU PROTECTION CAPTAGES	5FEPC-2008-1	1 071 729 €	0 €	1 071 729 €	934 465 €	137 264 €	5 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	12 264 €	0 €	0 €
	EAU TRAVAUX INSTITUTION ADOUR	5TXHYDR-2012-1	937 118 €	0 €	937 118 €	918 778 €	18 340 €	18 340 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU TRAVAUX INSTITUTION ADOUR 2021-2028	AGRIENVI-2020-3	3 300 000 €	0 €	3 300 000 €	1 546 488 €	1 753 512 €	885 160 €	217 087 €	217 087 €	217 087 €	217 091 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	ECOLES 2021-2028	EDUCATION-2020-3	800 000 €	0 €	800 000 €	153 333 €	646 667 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	46 667 €	0 €	0 €
	ENERGIES RENOUVELABLES	AGRIENVI-2020-7	542 650 €	0 €	542 650 €	500 000 €	42 650 €	42 650 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	ENERGIES RENOUVELABLES	5ENR-2019-1	29 988 €	-1 728 €	28 260 €	28 260 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR FIBRE	SOLIDTER-2022-3	358 000 €	0 €	358 000 €	86 244 €	271 756 €	90 000 €	70 000 €	70 000 €	41 756 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2017	5FAR-2017-1	6 390 968 €	-6 357 €	6 384 611 €	6 380 665 €	10 303 €	10 303 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2018	5FAR-2017-2	6 360 763 €	-10 029 €	6 350 734 €	6 316 734 €	34 000 €	34 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2019	5FAR-2017-3	6 398 847 €	-8 858 €	6 389 989 €	6 361 168 €	28 821 €	28 821 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2020	5FAR-2017-4	6 458 213 €	-49 291 €	6 408 922 €	6 291 175 €	117 747 €	117 747 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2021	SOLIDTER-2020-2	7 147 408 €	-27 466 €	7 119 942 €	6 646 347 €	473 595 €	400 000 €	73 595 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2022	SOLIDTER-2021-1	7 150 000 €	-9 000 €	7 141 000 €	5 286 392 €	1 854 608 €	1 000 000 €	854 608 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2023	SOLIDTER-2021-2	7 960 000 €	-23 300 €	7 936 700 €	2 194 478 €	5 742 222 €	3 800 000 €	1 942 222 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2024	SOLIDTER-2021-3	6 500 000 €	1 460 000 €	7 960 000 €	0 €	7 960 000 €	2 200 000 €	3 980 000 €	1 780 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2025	SOLIDTER-2021-4	6 500 000 €	1 460 000 €	7 960 000 €	0 €	7 960 000 €	0 €	2 200 000 €	3 980 000 €	1 780 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2026	SOLIDTER-2021-5	6 500 000 €	1 460 000 €	7 960 000 €	0 €	7 960 000 €	0 €	0 €	2 200 000 €	3 980 000 €	1 780 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2027	SOLIDTER-2023-1	6 500 000 €	1 460 000 €	7 960 000 €	0 €	7 960 000 €	0 €	0 €	0 €	2 200 000 €	3 980 000 €	1 780 000 €	1 780 000 €	0 €	0 €
	FAR 2028	SOLIDTER-2023-2	6 500 000 €	1 460 000 €	7 960 000 €	0 €	7 960 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 200 000 €	3 980 000 €	1 780 000 €	1 780 000 €	0 €
	FONCIER RURAL ECHANGES AMIABLES	5ECHAN-2012-1	89 470 €	0 €	89 470 €	80 708 €	8 762 €	0 €	8 762 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FONDS DEPARTEMENTAL ENVIRONNEMENT 2021-2028	AGRIENVI-2020-5	1 440 000 €	0 €	1 440 000 €	202 165 €	1 237 835 €	146 900 €	185 000 €	185 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 935 €	0 €
	FONDS MAITRISE DECHETS 2021-2028	AGRIENVI-2020-6	1 600 000 €	0 €	1 600 000 €	158 585 €	1 441 415 €	355 000 €	248 000 €	180 000 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €	88 415 €	0 €
	INTEMPERIES COMMUNES	5FURI-2011-1	2 475 442 €	0 €	2 475 442 €	2 422 803 €	52 639 €	52 639 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	INTEMPERIES COMMUNES 2021-2028	SOLIDTER-2020-1	2 133 332 €	0 €	2 133 332 €	330 071 €	1 803 261 €	350 000 €	300 000 €							

Direction Gestionnaire	Libellé AP	n° AP	AP déjà votée(s)	AP proposées	AP votées + proposées	Réalisé CP antérieurs	AP disponible	CP 2024 dont reports proposés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
	MATERIEL CULTUREL 2021-2028	MOYGEN-2020-2	240 000 €	0 €	240 000 €	84 601 €	155 399 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	35 399 €	0 €	0 €	0 €
	MEDIATHEQUE - MATERIEL	MOYGEN-2024-3	0 €	30 000 €	30 000 €	0 €	30 000 €	12 000 €	10 000 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	MISE EN TOURISME RICE	TOURISME-2023-1	313 000 €	182 600 €	495 600 €	0 €	495 600 €	50 000 €	445 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	PASTORALISME	SPASTOR-2012-1	454 241 €	-3 986 €	450 255 €	438 370 €	11 885 €	11 885 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	PATRIMOINE PRIVE 2021-2028	CULTURE-2020-3	400 000 €	0 €	400 000 €	47 800 €	352 200 €	62 600 €	51 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	54 600 €
	PLAN AVENIR LOURDES	SOLIDTER-2022-2	2 735 000 €	0 €	2 735 000 €	0 €	2 735 000 €	0 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	500 000 €	500 000 €	535 000 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2019	5PTH-2017-3	1 623 274 €	0 €	1 623 274 €	1 495 578 €	127 696 €	127 696 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2020	5PTHP-2017-4	1 254 745 €	-25 970 €	1 228 775 €	1 091 029 €	137 746 €	137 746 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2021	TOURISME-2020-1	1 404 936 €	-20 881 €	1 384 055 €	810 160 €	573 895 €	573 895 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2022	TOURISME-2021-1	1 710 992 €	-231 436 €	1 479 556 €	743 380 €	736 176 €	684 600 €	51 576 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2023	TOURISME-2021-2	2 012 500 €	-64 698 €	1 947 802 €	255 000 €	1 692 802 €	470 000 €	661 531 €	561 271 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2024	TOURISME-2021-3	1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	300 000 €	900 000 €	812 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2025	TOURISME-2021-4	1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	0 €	300 000 €	900 000 €	812 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2026	TOURISME-2021-5	1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	0 €	300 000 €	900 000 €	812 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2027	TOURISME-2023-2	1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €	900 000 €	812 500 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2028	TOURISME-2023-3	1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €	900 000 €	812 500 €	0 €
	PRISES DE CAPITAL	SOLIDTER-2022-4	1 500 000 €	190 000 €	1 690 000 €	1 289 997 €	400 003 €	0 €	400 003 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	PROJET JEUNESSE	JEUNESSE-2023-1	30 000 €	0 €	30 000 €	5 620 €	24 380 €	0 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 380 €	0 €	0 €	0 €
	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES BOUES	AGRIENVI-2023-2	100 000 €	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €	60 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SPORTS DE NATURE 2022-2028	SOLIDTER-2022-1	126 000 €	0 €	126 000 €	10 420 €	115 580 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	25 580 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total DDL			157 705 370 €	18 408 545 €	176 113 915 €	62 314 999 €	113 798 915 €	18 999 301 €	21 557 488 €	18 529 242 €	17 770 787 €	17 759 237 €	13 925 692 €	5 243 783 €	13 386 €
DSD	ANRU - RENOVATION URBAINE	SOLIDTER-2020-5	6 000 000 €	0 €	6 000 000 €	0 €	6 000 000 €	1 491 500 €	1 491 500 €	1 152 200 €	722 200 €	0 €	347 600 €	795 000 €	0 €
	EHPAD PYRENE PLUS - SAINT PE	7SUBDIV-2020-1	186 000 €	0 €	186 000 €	93 000 €	93 000 €	93 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EHPAD SUBVENTIONS	SOLIDSOC-2021-1	210 000 €	0 €	210 000 €	210 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	LOGEMENTS PARTICULIERS 2015	5LOG-2015-1	1 135 647 €	0 €	1 135 647 €	945 286 €	190 361 €	100 000 €	90 361 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	LOGEMENTS PARTICULIERS 2021-2026	SOLIDSOC-2020-1	3 270 000 €	0 €	3 270 000 €	530 521 €	2 739 479 €	400 000 €	550 000 €	650 000 €	700 000 €	439 479 €	0 €	0 €	0 €
	MOBILIER ET MATERIEL MEDICAL PMI	MOYGEN-2020-4	36 000 €	0 €	36 000 €	18 731 €	17 269 €	8 500 €	4 000 €	4 769 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	PLAI BAILLEURS SOCIAUX 2022-2026	SOLIDSOC-2022-1	651 000 €	0 €	651 000 €	0 €	651 000 €	56 220 €	99 780 €	241 000 €	79 200 €	55 600 €	119 200 €	0 €	0 €
	PLAI HABITAT URBANISME 2021-2026	SOLIDSOC-2020-2	70 000 €	0 €	70 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SUBV. ETS MEDICO SOCIAUX	MEDICOSOC-2024-1	0 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €
Total DSD			11 558 647 €	1 000 000 €	12 558 647 €	1 832 538 €	10 726 109 €	2 184 220 €	2 485 641 €	2 297 969 €	1 751 400 €	745 079 €	466 800 €	795 000 €	
DCBN	ABBAYE ESCALADIEU MATERIEL ET TRAVAUX	3BATESC-2014-1	3 307 800 €	0 €	3 307 800 €	2 913 831 €	393 970 €	393 970 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	ARCHIVES NUMERISATION	CULTURE-2020-1	1 006 000 €	0 €	1 006 000 €	405 007 €	600 993 €	120 044 €	120 000 €	120 949 €	120 000 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €
	ARCHIVES RESTRUCTURATION BATIMENT TENOT	INFBATDPTX-2020-8	23 764 000 €	2 500 000 €	26 264 000 €	10 940 553 €	15 323 447 €	9 701 218 €	4 860 000 €	762 229 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	BAT ADMINISTRATIFS	INFBATDPTX-2020-11	5 566 874 €	2 000 000 €	7 566 874 €	2 648 663 €	4 918 211 €	1 443 211 €	985 000 €	115 000 €	120 000 €	2 255 000 €	0 €	0 €	0 €
	BAT CULTURE	INFBATDPTX-2020-7	2 921 580 €	2 585 000 €	5 506 580 €	393 600 €	5 112 980 €	867 980 €	1 100 000 €	1 110 000 €	1 270 000 €	765 000 €	0 €	0 €	0 €
	BAT EDUCATION	INFBATDPTX-2020-1	43 401 929 €	6 532 970 €	49 934 899 €	15 582 208 €	34 352 691 €	7 675 890 €	6 206 503 €	8 759 787 €	6 722 000 €	4 988 511 €	0 €	0 €	0 €
	BAT EDUCATION UNIVERSITE	INFBATDPTX-2020-2	226 221 €	25 000 €	251 221 €	198 937 €	52 284 €	25 000 €	25 000 €	2 284 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	BAT EDUCATION UNIVERSITE	INFBATDPTX-2021-1	2 383 000 €	0 €	2 383 000 €	0 €	2 383 000 €	0 €	500 000 €	883 000 €	500 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €
	BAT GENDARMERIE	INFBATDPTX-2020-10	2 804 479 €	0 €	2 804 479 €	1 895 679 €	908 800 €	428 800 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €
	BAT ROUTES	INFBATDPTX-2020-3	3 083 725 €	3 470 000 €	6 553 725 €	1 759 161 €	4 794 564 €	1 089 064 €	890 000 €	1 320 000 €	1 370 000 €	1 250 000 €	0 €	0 €	0 €
	BAT SOCIAUX	INFBATDPTX-2020-6	1 877 170 €	30 000 €	1 907 170 €	724 992 €	1 182 178 €	475 995 €	470 000 €	60 000 €	65 000 €	111 183 €	0 €	0 €	0 €
	BAT SPORT	INFBATDPTX-2020-9	239 754 €	208 849 €	448 603 €	148 603 €	300 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS TRAVAUX DE REDEPLOIEMENT	3BATGR-2014-1	25 663 017 €	0 €	25 663 017 €	25 382 931 €	280 086 €	280 086 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	BATIMENTS ROUTIERS MATERIEL ET TRAVAUX	3BATSUB-2013-1	2 532 294 €	0 €	2 532 294 €	2 532 294 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	COLLEGES EQUIPEMENTS SPORTIFS	3COLSUB-2013-2	1 076 326 €	0 €	1 076 326 €	1 076 326 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	COLLEGES REHABILITATIONS	3COLREH-2015-1	6 525 120 €	-1 188 €	6 523 932 €	6 523 932 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	COLLEGES SUBVENTIONS MATERIELS MOBILIERS EQUIPEMENTS SPORTIFS 2021-2026	EDUCATION-2020-1	1 714 972 €	54 427 €	1 769 399 €	767 314 €	1 002 084 €	497 232 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	144 853 €	0 €	0 €	0 €
	CONSTRUCTION CENTRE EXPLOITATION VIGNEC	INFBATDPTX-2020-4	1 165 000 €	0 €	1 165 000 €	1 160 595 €	4 405 €	4 405 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	CYBERSECURITE	MOYGEN-2023-1	4 750 000 €	55 000 €	4 805 000 €	616 698 €	4 188 302 €	958 302 €	900 000 €	830 000 €	600 000 €	900 000 €	0 €	0 €	0 €
	INFORMATIQUE COLLEGES	EDUCATION-2020-2	4 853 757 €	100 000 €	4 953 757 €	2 392 983 €	2 560 775 €	499 679 €	456 096 €	330 000 €	580 000 €	695 000 €	0 €	0 €	0 €
	INFORMATIQUE HORS COLLEGES	MOYGEN-2020-1	18 233 578 €	437 000 €	18 670 578 €	4 916 421 €	13 754 156 €	2 626 603 €	2 772 500 €	2 600 553 €	2 292 000 €	3 462 500 €	0 €	0 €	0 €
	MOBILIER MATERIEL OUTILLAGE	MOYGEN-2020-3	1 134 256 €	10 000 €	1 144 256 €	283 634 €	860 622 €	150 622 €	365 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	0 €	0 €	0 €
	POLE UNIVERSITAIRE DUT GENIE CIVIL	3UNIV-2014-1	1 602 492 €	0 €	1 602 492 €	1 602 492 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total DCBN			159 833 344 €	18 007 058 €	177 840 402 €	84 866 854 €	92 973 548 €	27 338 101 €	19 940 099 €	17 298 802 €	14 044 000 €	14 352 547 €			
DRM	AMENAGEMENT ROUTE DEPARTEMENTALE 8 SOUES BERNAC	INFROUTRA-2020-7	18 708 000 €	0 €	18 708 000 €	4 014 376 €	14 693 624 €	200 000 €	3 720 000 €	6 892 000 €	2 428 000 €	1 453 624 €	0 €	0 €	0 €
	GRAND PROJET SUD OUEST	MOBILITES-2023-1	4 770 000 €	0 €	4 770 000 €	0 €	4 770 000 €	120 000 €	640 000 €	640 000 €	640 000 €	640 000 €	2 090 000 €	0 €	0 €
	MATERIELS TECHNIQUES ROUTIER	MOYGEN-2020-5	19 063 947 €	0 €	19 063 947 €	7 277 443 €	11 786 504 €	2 410 000 €	2 350 000 €	2 340 000 €	2 320 000 €	2 366 504 €	0 €	0 €	0 €
	PLAN VELO	MOBILITES-2022-1	8 000 000 €	0 €	8 000 000 €	146 691 €	7 853 309 €	600 000 €	825 000 €	825 000 €	800 000 €	800 000 €	4 003 309 €	0 €	0 €
	PYRENIA	INFROUTRA-2020-2	12 488 295 €	300 000 €	12 788 295 €	3 112 295 €	9 676 000 €	1 764 615 €	1 798 500 €	1 833 500 €	1 861 500 €	1 869 500 €	548 385 €	0 €	0 €
	ROUTE NATIONALE 21 - CPER														

Direction Gestionnaire	Libellé AP	n° AP	AP déjà votée(s)	AP proposées	AP votées + proposées	Réalisé CP antérieurs	AP disponible	CP 2024 dont reports proposés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
	SECURISATION DES GORGES DE LUZ	INFROUTRA-2023-1	11 000 000 €	0 €	11 000 000 €	0 €	11 000 000 €	0 €	5 500 000 €	500 000 €	4 500 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €
	TUNNEL ARAGNOUET BIELSA	INFROUTRA-2020-4	1 083 284 €	0 €	1 083 284 €	258 284 €	825 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	0 €	0 €	0 €
	VEHICULES ADMINISTRATIFS	MOYGEN-2020-6	2 963 000 €	0 €	2 963 000 €	761 111 €	2 201 889 €	400 000 €	500 000 €	450 000 €	400 000 €	451 889 €	0 €	0 €	0 €
Total DRM			300 050 395 €	1 210 717 €	301 261 112 €	70 548 663 €	230 712 449 €	29 076 615 €	39 867 500 €	38 552 500 €	42 649 500 €	38 226 518 €	42 339 816 €		
Total général			630 053 255 €	38 626 320 €	668 679 575 €	219 853 641 €	448 825 935 €	78 075 594 €	83 920 178 €	76 746 619 €	76 215 687 €	71 083 380 €	56 732 308 €	6 038 783 €	13 386 €

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</p> <p>-----</p> <p>DEUXIEME REUNION DE 2024</p>
---	---

Séance du 29 mars 2024

Date de la convocation : 15 mars 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Louis ARMARY à Madame Maryse CARRERE, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Marc BEGORRE.

Le quorum est atteint,

505-1-TAUX DE REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

DOSSIER N°505

Monsieur Frédéric LAVAL, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président qui précise que, conformément à l'article 101 de la LFI 2017, un taux de répartition de la taxe d'aménagement entre le financement des espaces naturels sensibles (ENS) et celui du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) doit être déterminé avant le 15 avril 2024.

Le niveau des taux de répartition 2024 est fonction :

- du montant de la subvention que le Département souhaite verser au CAUE sur l'exercice en cours : 465 000 € sont proposés dans le cadre du BP 2024,
- et du niveau de perception de la taxe d'aménagement sur l'exercice précédent, soit 1 864 983 €.

Après avis de la cinquième commission,

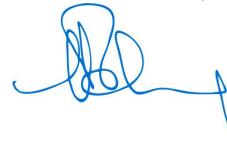
Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique – la répartition de la taxe d'aménagement entre les espaces naturels sensibles et le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement est fixée respectivement à 75 % et 25 %, soit un taux de 1,43 % pour les ENS et 0,47 % pour le CAUE, sur un taux de taxe d'aménagement fixé à 1,9 %.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ----- DEUXIEME REUNION DE 2024
---	--

Séance du 29 mars 2024

Date de la convocation : 15 mars 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Louis ARMARY à Madame Maryse CARRERE, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Marc BEGORRE.

Le quorum est atteint,

505-2-PROVISION POUR RISQUE DE MONETISATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

DOSSIER N°505

Monsieur Frédéric LAVAL, RAPPORTEUR

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Considérant que cette instruction M57 exige que chaque collectivité constate une provision destinée à couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le compte épargne temps, par l'ensemble des personnels ;

Vu l'article D3321-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le président du conseil départemental doit constituer la provision à hauteur du risque constaté » ;

Considérant que cette provision pourra être ajustée en fonction de l'évolution des montants des indemnités versées sur les exercices futurs ;

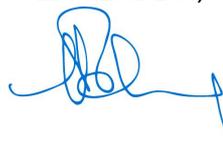
Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique – de créer une provision destinée à couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le compte épargne temps par l'ensemble des personnels à hauteur de 500 000 €.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ----- DEUXIEME REUNION DE 2024
---	--

Séance du 29 mars 2024

Date de la convocation : 15 mars 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Louis ARMARY à Madame Maryse CARRERE, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Marc BEGORRE.

Le quorum est atteint,

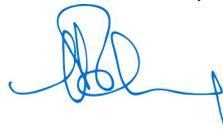
INFORMATION RELATIVE A L'EXERCICE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT

DOSSIER N°506
Monsieur Michel PÉLIEU, RAPPORTEUR

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021,

Conformément à l'article L.3211-2 du CGCT, au moyen des tableaux joints à la présente délibération, le Président rend compte des actes pris pour l'année 2023 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Départemental.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Michel PÉLIEU

Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ou des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires				
DGA	Date	Montant	Conditions	Prêteur
DGS		Néant	Pas d'emprunt en 2023	

Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 25M €				
DGA	Date	Montant	Conditions	Prêteur
DGS	05/12/2023	10 M€	Euribor moyen 1 mois + 0,55%	Société Générale

Fixer, dans la limite de 10 000 €, les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal

DGA	Date	Objet	Montant	Redevable
DRM - SPPR	Titre n° 2553 - Bordereau N°470 du 13/07/23	Occupation DPRD	1 149 €	TEREGA

Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans				
DGA	Date	Objet	Montant	Locataire ou loueur
DCBN	13/01/2023	Convention de location de l'ancien CMS d'Argelès-Gazost	11 309 €	Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves (locataire)
DCBN	10/05/2023	Bail mobilité pour la location de l'ancienne villa DGS à destination des internes en médecine	2 100 €	C.R. (locataire)
DCBN	10/05/2023	Bail mobilité pour la location de l'ancienne villa DGS à destination des internes en médecine	2 100 €	M.R. (locataire)
DCBN	10/05/2023	Bail mobilité pour la location de l'ancienne villa DGS à destination des internes en médecine	2 100 €	F.T. (locataire)
DCBN	10/05/2023	Bail mobilité pour la location de l'ancienne villa DGS à destination des internes en médecine	2 100 €	C.V. (locataire)
DCBN	12/05/2023	Convention de location d'une maison d'habitation à Lourdes	1 226 €	E.G. (locataire)
DCBN	24/05/2023	Bail professionnel pour l'occupation de locaux à l'Espace Pyrénées Occitanie	3 825 €	Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (loueur)
DCBN	10/11/2023	Bail mobilité pour la location de l'ancienne villa DGS à destination des internes en médecine	2 220 €	B.C. (locataire)
DCBN	10/11/2023	Bail mobilité pour la location de l'ancienne villa DGS à destination des internes en médecine	2 220 €	L.H. (locataire)
DCBN	10/11/2023	Bail mobilité pour la location de l'ancienne villa DGS à destination des internes en médecine	2 220 €	R.M. (locataire)
DCBN	10/11/2023	Bail mobilité pour la location de l'ancienne villa DGS à destination des internes en médecine	2 220 €	A.R. (locataire)
DCBN	10/11/2023	Bail mobilité pour la location de l'ancienne villa DGS à destination des internes en médecine	3 540 €	J.A. et A.N. (locataires)

Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance				
DGA	Date d'acceptation	Objet	Montant	Assureur
DCBN	25/01/23	Infiltration d'eaux de pluie sur la terrasse du bât D - 5 rue Gaston Dreydt à Tarbes	6 578 €	Allianz
DCBN	19/04/23	Infiltration d'eaux de pluie sur la terrasse du bât D du 5 rue Gaston Dreydt à Tarbes	402 €	Allianz
DCBN	09/06/23	Récupération de la franchise suite au choc d'un véhicule sur le poteau du portail de l'Hôtel du Département	1 500 €	Allianz
DCBN	15/06/23	Tempête ayant entraîné des dommages au centre Jean Thébaud - Arrens Marsous	17 466 €	Allianz
DCBN	29/07/23	Choc d'un véhicule sur la clôture du collège Pyrénées à Tarbes	1 015 €	Allianz
DCBN	03/08/23	Infiltration d'eaux de pluie sur la terrasse du bât D du 5 rue Gaston Dreydt à Tarbes	20 €	Allianz
DCBN	10/08/23	Orage de grêle ayant entraîné des dommages sur le toit du centre d'exploitation de Castelnaud-Magnoac	12 461 €	Allianz
DCBN	12/09/23	Choc d'un véhicule sur le portail du collège Voltaire à Tarbes	1 306 €	Allianz
DCBN	12/09/23	Bris de machine sur l'échangeur thermique rotatif de la centrale d'air de l'Hôtel du Département	14 653 €	Allianz
DCBN	08/12/23	Dommages sur le moteur de l'ascenseur après la chute d'une table dans la cage d'ascenseur	1 673 €	Allianz
DRM	08/08/23	Choc d'un véhicule sur la glissière de sécurité à Asté	2 386 €	Allianz
DRM	29/09/23	Choc d'un véhicule sur la glissière de sécurité à Esquièze-Sere	566 €	Allianz
DRM	04/11/23	Orage ayant endommagé le moteur du volet rouant du centre d'exploitation de Caunterets	1 615 €	Allianz
DRM	20/12/23	Vol d'éléments d'un engin en location sur le secteur de l'agence des routes du Val d'Adour	5 450 €	MMA
Nombre : 14		Total :	67 092 €	

Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité				
DGA	Date	Objet	Encaisse / Avance maxi	Service gestionnaire
DGS (service finances)	févr.-23	Modification régie d'avances pour l'achat des titres de transport pour les agents : ajout des abonnements liés aux transports routiers	Avance maxi: 7 000 €	DRH
	mai-23	Création régie d'avances pour l'achat des titres de transport (train et avion) pour les conseillers départementaux	Avance maxi: 5 000 €	Assemblées
	mai-23	Création régie de recettes "abbaye de l'Escaladieu et culture " : fusion de deux régies (régie de recettes de l'action culturelle et régie de recettes de l'abbaye de l'Escaladieu)	Encaisse maxi: 4 600 €	DACEM
	juin-23	Clôture régie de recettes de l'action culturelle : conférer ci-dessus	-	DACEM

Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges			
DGA	Date	Objet	Donateur ou légateur
DDL	13/01/2023	Don d'archives	Antoine Brumont
DDL	18/01/2023	Don d'archives	Alain Nolibos
DDL	18/01/2023	Don d'archives	Hugo Galopin
DDL	23/01/2023	Don d'archives	Jacques Luquet
DDL	24/01/2023 26/01/2023	Dons d'archives	Observatoire de Midi-Pyrénées
DDL	30/01/2023	Don d'archives	Association des groupes scientifiques d'Arras
DDL	07/02/2023 09/05/2023	Dons d'archives	Jean Sarraméa
DDL	07/02/2023 21/02/2023	Dons d'archives	Jean de Boysson
DDL	08/02/2023	Dons d'archives	Béatrice Morisson
DDL	16/02/2023	Dons d'archives	Agence des Pyrénées
DDL	16/02/2023	Dons d'archives	Carine Calastrenc
DDL	16/02/2023	Dons d'archives	Philippe Bilwes
DDL	27/02/2023	Dons d'archives	Robert Borie
DDL	28/02/2023	Don d'archives	Marc Bruning
DDL	28/02/2023	Don d'archives	Céline Baa-Puyoulet Caillabet
DDL	06/03/2023	Don d'archives	Clément Venco
DDL	13/03/2023	Don d'archives	Aline Mahous
DDL	15/03/2023	Don d'archives	Isabelle Galicia
DDL	17/03/2003	Don d'archives	Observatoire pour l'Archéologie et le Patrimoine
DDL	28/03/2023 21/12/2023	Don d'archives	Jean-Michel Soulès
DDL	28/03/2023 26/06/2023	Don d'archives	Christine Chazarenc
DDL	31/03/2023	Don d'archives	Ville de Lourdes
DDL	05/04/2023	Don d'archives	Geneviève Celhay
DDL	05/04/2023	Don d'archives	Patrice de Bellefon
DDL	18/04/2023	Don d'archives	Gilles Verdier
DDL	18/04/2023	Don d'archives	Institut départemental CGT d'histoire sociale
DDL	25/04/2023	Don d'archives	Sandra Malaval

Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges			
DGA	Date	Objet	Donateur ou légateur
DDL	25/05/2023	Don d'archives	Association Randonnées Pyrénéennes
DDL	06/06/2023	Don d'archives	Service régional de l'Archéologie
DDL	14/06/2023	Don d'archives	Denis Lacoste
DDL	26/06/2023	Don d'archives	Laurent et Agnès De Tienda
DDL	10/07/2023	Don d'archives	Eliza Barrère
DDL	18/07/2023	Don d'archives	Département de la Corrèze
DDL	20/07/2023	Dépôt d'archives	CPIE Bigorre-Pyrénées
DDL	07/08/2023	Don d'archives	Patrick Palustran
DDL	07/08/2023	Don d'archives	Marie Ratio
DDL	07/08/2023	Don d'archives	Simone Caillet
DDL	11/08/2023	Don d'archives	Département de la Somme
DDL	08/08/2023 26/09/2023	Don d'archives	René Escafre
DDL	24/08/2023	Don d'archives	Département du Vaucluse
DDL	01/09/2023	Don d'archives	Françoise Miquel
DDL	05/09/2023	Don d'archives	Eric Nicolas
DDL	20/09/2023	Dépôt d'archives	France Nature Environnement 65
DDL	20/09/2023	Dépôt d'archives	Michel Geoffre
DDL	25/09/2023	Don d'archives	Association CUMAV65
DDL	29/09/2023	Don d'archives	Marc Bouhours
DDL	29/09/2023	Don d'archives	Michèle Rey
DDL	23/10/2023	Don d'archives	Ghislaine Rigaldès
DDL	24/10/2024	Don d'archives	Marie-Magdeleine Cassou
DDL	07/11/2023	Don d'archives	Ville de Lyon
DDL	18/11/2023	Don d'archives	Jean-Pierre Carrère
DDL	18/11/2023	Don d'archives	Jeannine Darmagnac
DDL	22/11/2023	Don d'archives	Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées
DDL	01/12/2023	Dépôt d'archives	Eglise protestante unie de France Hautes-Pyrénées
DDL	19/12/2023	Don d'archives	Jacques de Muysen
DDL	21/12/2023	Don d'archives	Monique et Claude Giral

Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

DGA	Date	Objet				Montant	Aquéreur		
DRM-PARC	05/06/2023	Agorastore N°298	VL331	CD-566-AN	PEUGEOT 106 1,5 D	422 €	Deschamps	04000	Digne-les-Bains
DRM-PARC	07/06/2023	Agorastore N°302	VL420	BV-547-YS	RENAULT CLIO 1,2	165 €	Garage Carroy	65140	Rabastens-de-Bigorre
DRM-PARC	07/06/2023	Agorastore N°295	VL017	3133RY65	CITROEN C3 1,4 HDI	795 €	Garage Carroy	65140	Rabastens-de-Bigorre
DRM-PARC	12/06/2023	Agorastore N°301	VL415	BZ-679-CR	RENAULT CLIO 1.5 DCI	57 €	LVA	32400	Saint-Germé
DRM-PARC	12/06/2023	Agorastore N°293	VE017	BK-685-HT	RENAULT KANGOO 1,5 DCI	50 €	LVA	32400	Saint-Germé
DRM-PARC	12/06/2023	Agorastore N°296	VL351	CD-804-AR	PEUGEOT 106 1,5 D	201 €	CA AUTO	31600	Seysses
DRM-PARC	12/06/2023	Agorastore N°297	VL023	4278 RY 65	RENAULT TWINGO	689 €	Sarl Attane	31110	Cazeau de Larboust
DRM-PARC	13/06/2023	Agorastore N°291	VL291	BT-167-FB	RENAULT TWINGO	708 €	Eric Bellanger	82000	Montauban
DRM-PARC	13/06/2023	Agorastore N°292	VL414	BV-565-YS	RENAULT CLIO 1,2	455 €	Garage Carroy	65140	Rabastens-de-Bigorre
DRM-PARC	13/07/2023	Agorastore N°294	VL114	8620RN65	RENAULT TWINGO	877 €	SASU AUTO BUDGET	64330	Garlin
DRM-PARC	28/06/2023	Agorastore N°299	VE004	BZ-903-CR	RENAULT KANGOO 1,9 DTI	215 €	Hervier	65320	Bordères-sur-Echez
DRM-PARC	26/09/2023	Agorastore N°303	VL008	BK-447-HQ	RENAULT CLIO 1,5DCI	110 €	Société JSN	34130	Mauguio

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
COT	09/01/2023	Alignement avec travaux parcelle d n°280p	Pouyastruc	Propriété mogedas
COT	12/01/2023	Alignement parcelle wd n°21	Goudon	Indivision laens
COT	16/01/2023	Alignement parcelle a n°467	Fréchou-fréchet	Propriété lacassagne
COT	23/01/2023	Alignement parcelle b n°91, 92 et 284	Betpouy	Propriété pollicino
COT	13/02/2023	Alignement parcelle a n°296	Coussan	Propriété baget
COT	13/02/2023	Alignement parcelle b n°163 et 164	Marsas	Propriété bégué
COT	23/02/2023	Alignement parcelle a n°65	Vieuzos	Consorts blanc/scmauch/redon
COT	01/03/2023	Alignement parcelle a n°150	Peyraube	Consorts cazarre
COT	06/03/2023	Alignement parcelle a n°132	Thuy	Propriété darré
COT	10/03/2023	Alignement parcelles a n°333 et 334	Lespouey	Propriété dubarry/desconet
COT	16/03/2023	Alignement parcelle d n°865	Pouyastruc	Propriété michel
COT	24/03/2023	Alignement parcelle c n°111	Bourg de bigorre	Propriété bégué
COT	04/04/2023	Alignement parcelle zb n°61	Laran	Propriété gaye
COT	05/04/2023	Alignement avec travaux parcelle e n°574	Galan	Propriété bluthe-ramone
COT	11/04/2023	Alignement parcelle a n°282 et 391	Lespouey	Indivision dubarry
COT	24/04/2023	Alignement parcelle e n°128	Cieutat	Propriété sadou
COT	12/05/2023	Alignement parcelle b n°349	Peyraube	Propriété darré
COT	22/05/2023	Alignement parcelle e n°47 et 48	Bouilh-péreuilh	Propriété lacroux
COT	23/05/2023	Alignement parcelle e n°359 et 360	Montastruc	Propriété darré/rémy
COT	25/05/2023	Alignement parcelle h n°235, 238 et 243	Castelnau-magnoac	Propriété recurt
COT	05/06/2023	Alignement parcelle b n°454	Mascaras	Propriété labagnère
COT	20/06/2023	Alignement parcelle b n°288 et 291	Monléon-magnoac	Propriété reding
COT	28/06/2023	Alignement parcelle b n°57 et 58	Bernadets-dessus	Propriété loi
COT	29/06/2023	Alignement parcelle c n°117	Lassales	Propriété vignes
COT	30/06/2023	Alignement avec travaux parcelle a n°545	Castelebajac	Propriété bruzaud
COT	26/07/2023	Alignement parcelle c n°84 et 85	Mauvezin	Propriété dané/gout
COT	02/08/2023	Alignement parcelle zd n°15	Vidou	Propriété daunes
COT	02/08/2023	Alignement parcelle wb n°55	Bernadets-debat	Propriété devèze

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
COT	04/09/2023	Alignement parcelle d n°376 et 377	Mauvezin	Propriété Iarrouy
COT	06/09/2023	Alignement parcelle f n°94	Montastruc	Propriété darré
COT	06/09/2023	Alignement parcelle d n°398	Thermes-magnoac	Propriété portulier
COT	02/10/2023	Alignement parcelle b n°342	Mauvezin	Consorts rigail
COT	11/10/2023	Alignement parcelle a n°243	Puntous	Propriété ehmantraut
COT	13/10/2023	Alignement parcelles c n°1 et 485	Mascaras	Propriété claverie/vallenari
COT	20/10/2023	Alignement parcelle d n°604, 605 et 606	Cieutat	Propriété fréchou
COT	25/10/2023	Alignement parcelle zb n°69	Vidou	Indivision mournet
COT	25/10/2023	Alignement parcelle zb n°41p	Vidou	Indivision mournet
COT	26/10/2023	Alignement parcelle a n°438 et 481	Pouyastruc	Propriété burgues
COT	06/11/2023	Alignement parcelle f n°529	Puntous	Propriété abadie/duprat
COT	08/11/2023	Alignement avec travaux parcelles d n°55 et 694	Pouyastruc	Propriété teixéra et gatou
COT	10/11/2023	Alignement parcelle wb n°166	Souyeaux	Propriété pécantet/baloux/léon
COT	14/11/2023	Alignement parcelle d n°322p	Larroque-magnoac	Propriété pujos
COT	14/11/2023	Alignement parcelle b n°359 et 360	Chelle-spou	Propriété tilhac
COT	17/11/2023	Alignement parcelle ze n°35	Lubret-saint-luc	Propriété olive/daval
COT	27/11/2023	Alignement parcelle f n°114	Thermes-magnoac	Indivision soulé/millet
COT	30/11/2023	Alignement parcelle a n°269	Betpouy	Propriété duffo
COT	01/12/2023	Alignement parcelle b n°268	Benqué-molère	Propriété brarda
COT	04/12/2023	Alignement parcelle b n°78, 79 et 596	Souyeaux	Propriété lamon
COT	19/12/2023	Alignement parcelle c n°520	Louit	Propriété montaut
LNB	12/01/2023	Alignement	Madiran	M. et Mme HART John et Mary
LNB	13/01/2023	Alignement	Bourisp	mouton christine
LNB	01/02/2023	Alignement	Tarasteix	Mme CAZENAVE Nicole
LNB	03/02/2023	Alignement	Vic en bigorre	M.JOUIRA Haissine
LNB	09/02/2023	Alignement	Andrest	CC ADOUR-MADIRAN
LNB	14/02/2023	Alignement	Gensac	M.NERESSY Pierre
LNB	17/02/2023	Alignement	Sombrun	M. DELMAS Marc

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
LNB	28/02/2023	Alignement	Vic en bigorre	Communauté Communes Adour-Madiran
LNB	28/02/2023	Alignement	Camales	M.LAPORTE Roland
LNB	08/03/2023	Alignement	Vignec	ste campo batiment
LNB	22/03/2023	Alignement	Villenave près marsac	Mme ROUCAU Carole
LNB	07/04/2023	Alignement	Heches	forrat romain
LNB	12/04/2023	Alignement	Capvern	rouge jean pierre
LNB	18/04/2023	Alignement avec travaux	Larreule	M. LAFFONT Elisé
LNB	20/04/2023	Alignement	Liac	Ind.BUGARD/PAUTHIER/VAN CUC NGUYEN
LNB	03/05/2023	Alignement	Madiran	Mme BONNARD Françoise
VDA	09/05/2023	Alignement	Escondeaux	M. GUINLE Gérard
VDA	17/05/2023	Alignement	Saint lary	orange
VDA	31/05/2023	Alignement	Nouilhan	Indivision BOTELLA/DASSIEU
VDA	31/05/2023	Alignement	Castelnau riv basse	M. DONDI Jean
VDA	29/06/2023	Alignement	Castelnau riv basse	Armand MEUSSENS ANTONIN
VDA	04/07/2023	Alignement	Castelnau riv basse	Claude LABARBE / PierretteLABARBE
VDA	12/07/2023	Alignement	Talazac	Mme Josiane TOUFFET
VDA	26/07/2023	Alignement	Aurensan	Yvette LASSARRETTE ép DARAM
VDA	27/07/2023	Alignement	Nouilhan	Mme Chantal PEYRAS PANIE DUJAC
VDA	23/08/2023	Alignement	Vielle aure	fourcade
VDA	03/10/2023	Alignement	Bazus aure	ferras jean pierre
VDA	10/10/2023	Alignement	Tramezaygues	Mairie tramezaygues
VDA	26/10/2023	Alignement	Sarrancolin	verge alain et roulie catherine
VDA	15/11/2023	Alignement	Escala	cambours roselyne
VDA	23/11/2023	Alignement	Heches	cots jackie
VDA	29/11/2023	Alignement	Capvern	potes a pouf
VDA	12/12/2023	Alignement	Arreau	duces ascension
VDA	13/12/2023	Alignement	Izaux	durand remy
VDA	13/12/2023	Alignement	Madiran	Alain CATY-COUPET

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
VDA	14/12/2023	Alignement	Sailhan	arnaud françoise
VDA	19/12/2023	Alignement	Campistrous	barrere jean françois
THA	03/01/2023	Alignement parcelle AR n° 106 et 107	Bordères sur l'Echez	Consorts Mazoua
THA	04/01/2023	Alignement parcelle AB n° 426 et 1283	Aureilhan	Pleau Pauline
THA	09/01/2023	Alignement parcelle F 702	Séron	Guindel
THA	17/01/2023	Alignement parcelle C n° 35	Loucrup	Urbin Gil
THA	25/01/2023	Alignement parcelle CK n° 550 et 910	Tarbes	SCI du Mardi
THA	27/01/2023	Alignement parcelle AN n° 122-123	Aureilhan	Pambrun Marcelle
THA	09/02/2023	Alignement parcelle AK n° 519	Aureilhan	Guislain Adrien
THA	13/02/2023	Alignement parcelle C n° 615	Angos	Amaré Jean Christian
THA	24/02/2023	Alignement parcelle AL n° 288	Aureilhan	Cts CARDEILHAC
THA	24/02/2023	Alignement parcelle B n° 222-223	Tournay	SCI le Gabastou
THA	06/03/2023	Alignement parcelle A n° 205	Angos	Guiouillier Olivier
THA	07/03/2023	Alignement parcelle ZL n° 32	Gardères	Théas-Laban Brice
THA	08/03/2023	Alignement parcelle AI n° 63	Aureilhan	Buzy-Debat Patrice
THA	15/03/2023	Alignement parcelle AE 374 et 773	Aureilhan	Dupuy Maryse
THA	16/03/2023	Alignement parcelle AR n° 712	Bagnères	Indivision Grasset-Blesbois
THA	21/03/2023	Alignement parcelle B 131	Pouzac	SCI Bigorre Euro Tourisme
THA	21/03/2023	Alignement parcelle AI n° 132	Aureilhan	Cerqueira Pereira Fernando
THA	21/03/2023	Alignement parcelle AE 374 et 773	Aureilhan	Malaterre Franck
THA	21/04/2023	Alignement parcelle D n° 305	Trébons	Ducasse Renée et Marcy Marie Claude
THA	21/04/2023	Alignement parcelle C n° 489-514-515	Pouzac	SASU Mc Donalds France
THA	21/04/2023	Alignement parcelle A n° 1198	Pouzac	Delporte Karl
THA	26/04/2023	Alignement parcelle AB n° 528 et 529	Aureilhan	Pires Manuel
THA	26/04/2023	Alignement parcelle CI n° 1009	Tarbes	SCI JNT Bastillac
THA	27/04/2023	Alignement parcelle AK n°144	Aureilhan	Quentin Gontran
THA	27/04/2023	Alignement parcelle BK n° 493, 498 et 505	Tarbes	Dessagne Stéphane
THA	09/05/2023	Alignement parcelle AL n° 165 et 295	Aureilhan	Mateos Frédéric

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
THA	10/05/2023	Alignement parcelle AZ n° 68	Tarbes	France Beguinages
THA	24/05/2023	Alignement parcelle AE n° 364	Ossun	Indivision Lacourpaille/Marty-Mahe/Sorton-Cabanne
THA	24/05/2023	Alignement parcelle CK n° 353	Tarbes	Indivision Carrère
THA	05/06/2023	Alignement parcelle AN n° 172	Tarbes	Sté MA AND CO
THA	06/06/2023	Alignement parcelle AK n° 4	Ibos	Maufrais Emmanuel
THA	06/06/2023	Alignement parcelle ZC n° 4	Ossun	Munoz Colette
THA	06/06/2023	Alignement parcelle ZD n° 109	Bénac	Moulié Gilbert
THA	06/06/2023	Alignement parcelle AK n° 50	Ibos	Mengelle Raymonde
THA	22/06/2023	Alignement parcelle ZC n° 145	Bénac	Soubeaux Marie-Thérèse
THA	22/06/2023	Alignement parcelle AD n° 133	Laloubère	SCI Opb
THA	26/06/2023	Alignement parcelle B n° 150	Germs sur l'Oussouet	Courrèges Grégory
THA	28/06/2023	Alignement parcelle AB n° 114	Bénac	Da Col Bruno
THA	03/07/2023	Alignement parcelle AK n° 39-40-41	Juillan	SCI Oclet
THA	13/07/2023	Alignement parcelle A n° 802	Bernac Debat	Vignes Gilbert
THA	18/07/2023	Alignement parcelle AN n° 144-1122	Aureilhan	Canouel Tony
THA	18/07/2023	Alignement parcelle AK n° 175	Aureilhan	Marchese Jérémie
THA	18/07/2023	Alignement parcelle AE n° 374-773	Aureilhan	Lopez Christelle
THA	18/07/2023	Alignement parcelle AB n° 529	Aureilhan	Tarissa Fabienne
THA	18/07/2023	Alignement parcelle AD n° 17-18	Laloubère	Lagarde Eric
THA	24/07/2023	Alignement parcelle B n° 267	Layrisse	Commune de Layrisse
THA	09/08/2023	Alignement parcelle B n° 821	Saint Martin	Rubio Joaquim
THA	10/08/2023	Alignement parcelle AE n° 113-114-115	Aureilhan	Mur Paul
THA	10/08/2023	Alignement parcelle AL n° 289	Aureilhan	Pujolle Noémie
THA	10/08/2023	Alignement parcelle BH n0 58-59-60	Ibos	Le Pouey
THA	30/08/2023	Alignement parcelle A n° 323	Bordères sur l'Echez	Palu Marie Laure
THA	14/09/2023	Alignement parcelle AE 45	Laloubère	Hojnacki Florence
THA	14/09/2023	Alignement parcelle D 299	Trébons	Dauga Michel

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
THA	19/09/2023	Alignement parcelle C n° 344	Bernac Debat	Commune de Bernac Debat
THA	19/09/2023	Alignement parcelle B n° 152-153-154	Germs sur l'Oussouet	Courrèges Grégory, SCI Mirandet
THA	09/10/2023	Alignement parcelle AK n° 163	Aureilhan	Caussade Philippe
THA	09/10/2023	Alignement parcelle AB n° 463	Aureilhan	Magnaux Françoise
THA	10/10/2023	Alignement parcelle AB n° 579-580-581-582-583-584-585	Campan	Commune de Campan
THA	12/10/2023	Alignement parcelle AL n° 382	Aureilhan	Dauga Louissette
THA	23/10/2023	Alignement parcelle AC n° 452	Séméac	Commune de Séméac
THA	15/11/2023	Alignement parcelle A n° 128-131	Ibos	M. Véron
THA	15/11/2023	Alignement parcelle AL n° 213-215	Ibos	M. Chivrac
THA	17/11/2023	Alignement parcelle AC 149	Séméac	Maury Nicole
THA	21/11/2023	Alignement parcelle AA n° 88	Bénac	Invivision Biere
THA	11/12/2023	Alignement parcelle A n° 118 et 119	Asté	Consorts Broca
THA	20/12/2023	Alignement parcelle ZB n° 20	Séron	Bourdale Michel
THA	20/12/2023	Alignement parcelle AE n° 214	Ossun	Indivision Lacourpaille
THA	22/12/2023	Alignement parcelle AB n° 458	Aureilhan	Agostinelli Daniel
THA	27/12/2023	Alignement parcelle AA n° 25 et 36	Momères	Indivision Domec /Dantin
THA	21/12/2024	Alignement parcelle B n° 508	Sarrouilles	Indivision Rouzières
GAV	03/01/2023	Alignement	Ayros Arbouix	M. Duversion pour M. Pierre Pedarribes
GAV	13/01/2023	Alignement	Ayros Arbouix	M. Olivier Franck
GAV	19/01/2023	Alignement	Lourdes	Legapole pour SNC Adour Développement industries et commerces
GAV	20/01/2023	Alignement	Arrens Marsous	M. Duversin pour M. Cyril Cayrey
GAV	15/02/2023	Alignement	Esquize Sere	Commune de Esquize-Sère
GAV	11/04/2023	Alignement avec travaux	Salles	M. Sébastien Bouriette
GAV	11/05/2023	Alignement	Viella	Mairie de Viella
GAV	11/05/2023	Alignement	Viella	M. Gérard Popieul
GAV	02/06/2023	Alignement	Lamarque Pontacq	M. François Castaing

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
GAV	14/06/2023	Alignement	Berberust	M. Goueze pour Mme Fanny Parenton
GAV	16/06/2023	Alignement	Gavarnie Gedre	M. Le Petit
GAV	22/06/2023	Alignement	Arrens Marsous	M. Jacques Lacoste
GAV	30/06/2023	Alignement	Arrodets ez angles	M. Goueze pour Mme Marie Arnaune
GAV	11/07/2023	Alignement	Bareges	Mme Casteran
GAV	13/07/2023	Alignement	Ouste	M. Guy Quessette
GAV	29/08/2023	Alignement	Lau Balagnas	M. jacques poulou
GAV	08/09/2023	Alignement	Lourdes	Géomètres Larroze Bregler pour SNC Les portes d'Espagne
GAV	11/10/2023	Alignement	Saint Creac	M. Goueze pour M. et Mme Jouanicou
GAV	11/10/2023	Alignement	Saint Creac	M. Goueze pour M. Christian Duclos
GAV	16/10/2023	Alignement	Artalens Souin	M. Yves Dulout
GAV	24/10/2023	Alignement	Lourdes	geoxitane pour sci pomes
GAV	25/10/2023	Alignement	Ayros Arbouix	smtb pour Mme Vaquer
GAV	05/12/2023	Alignement	Arrens Marsous	M. Duversin pour consorts Carpentier
GAV	05/12/2023	Alignement	Arrens Marsous	M. Duversin pour consorts Bergugnat
GAV	08/12/2023	Alignement	Adast	M. Duversin
GAV	22/12/2023	Alignement	Artalens Souin	M. Alexandre Carnejac

Autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre

DGA	Date	Association	Montant cotisation
DGS	18/01/2023	Assemblée des Départements de France	17 923 €
DDL	01/02/2023	Association Nationale des Elus de la Montagne	9 197 €
DDL	15/02/2023	Association AMORCE (Association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat et désignée par le sigle AMORCE)	1 054 €
DDL	16/02/2023	Mission Opérationnelle Transfrontalière	6 500 €
DDL	09/03/2023	Centre Européen des Technologies de l'Information en milieu Rural	600 €
DDL	14/03/2023	Europe Occitanie	10 000 €
DDL	28/04/2023	Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP)	1 000 €
DDL	18/07/2023	Maison de l'Europe des Pyrénées	2 000 €
DSD	06/04/2023	Observatoire du développement et action sociale	1 980 €

Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, quel que soit l'objet et le montant, l'attribution de subventions

DGA	Date	Objet	Montant demandé	Montant subventionnable	%	Financier
DDL	31/01/2023	Mise en œuvre du programme d'actions du guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées - Exercice 2023	173 150 €	247 358 €	70%	CEE-SARE et REGION OCCITANIE
DCBN	03/05/2023	DSID 2023-Restructuration du parking de l'Hôtel du département	336 600 €	561 000 €	60%	ETAT
DCBN	03/05/2023	DSID 2023-Panneaux photovoltaïques sur le patrimoine départemental-Nouvel établissement et travaux supplémentaires d'étanchéité	261 605 €	436 008 €	60%	ETAT
DCBN	04/05/2023	DSID 2023-Mise en accessibilité PMR du site les Bigerrions à Tarbes	137 115 €	171 393 €	80%	ETAT
DCBN	23/11/2023	SDE- Etude de faisabilité biomasse et géothermie sur nappe - Collège Victor Hugo à Tarbes	27 532 €	39 331 €	70%	ADEME

Procéder au dépôt des demandes de toutes les autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification de biens mobiliers et immobiliers du département

DGA	Date	Travaux	Objet	Commune
DCBN	01/03/2023	Transformation	Installation de photovoltaïque au centre d'exploitation de Bagnères-de-Bigorre	Bagnères-de-Bigorre
DCBN	01/03/2023	Transformation	Installation de photovoltaïque au collège paul valéry (déclaration préalable)	Séméac
DCBN	01/03/2023	Transformation	Installation de photovoltaïque au collège paul éluard	Tarbes
DCBN	01/03/2023	Transformation	Installation de photovoltaïque au collège pyrénées	Tarbes
DCBN	01/03/2023	Transformation	Installation de photovoltaïque au collège victor hugo	Tarbes
DCBN	01/03/2023	Transformation	Installation de photovoltaïque à l'agence départementale des routes des gaves	Lourdes
DCBN	01/03/2023	Transformation	Installation de photovoltaïque à la cité scolaire la serre de sarsan (déclaration préalable annulée)	Lourdes
DCBN	02/03/2023	Transformation	Installation de photovoltaïque au collège de la barousse	Loures-Barousse
DCBN	07/03/2023	Contruction	Création d'un portillon au collège jean jaurès	Maubourguet
DCBN	07/03/2023	Transformation	Installation de photovoltaïque au collège val d'arros	Tournay
DCBN	07/03/2023	Transformation	Installation de photovoltaïque au centre d'exploitation de lalanne trie	Lalanne-trie
DCBN	13/03/2023	Transformation	Rénovation thermique du collège jean jaurès	Maubourguet
DCBN	07/04/2023	Transformation	Travaux rénovation du collège maréchal foch sur l'auvent d'entrée et les façades des bâtiments attenants ou contigus	Arreau
DCBN	10/04/2023	Transformation	Remplacement du système de sécurité incendie du bâtiment abbatial à l'Abbaye de l'Escaladieu	Bonnemazon
DCBN	17/04/2023	Transformation	Extension des vestiaires et des sanitaires au centre d'exploitation de campan	Campan
DCBN	20/04/2023	Démolition	Démolition des anciens vestiaires du gymnase de la cité scolaire la serre de sarsan	Lourdes
DCBN	09/06/2023	Transformation	Installation de photovoltaïque au collège paul valéry (autorisation de travaux)	Séméac
DCBN	26/06/2023	Transformation	Réhabilitation du parking de l'hôtel du département (permis refusé)	Tarbes
DCBN	01/07/2023	Transformation	Réhabilitation des vestiaires sanitaires du centre d'exploitation d'argelès	Argelès-Gazost
DCBN	24/07/2023	Transformation	Remplacement du système de sécurité incendie du collège les trois vallées	Luz-Saint-Sauveur
DCBN	31/07/2023	Transformation	Réhabilitation de la petite salle à manger du pavillon des hôtes et du dégagement n°01 à l'abbaye de saint sever	Saint-Sever de Rustan
DCBN	23/08/2023	Transformation	Installation de photovoltaïque bât segpa à la cité scolaire la serre de sarsan	Lourdes
DCBN	12/12/2023	Contruction	Construction d'un abri véhicule à l'Hôtel du département	Tarbes

Prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances

DGA	Date	Objet	Montant	Propriétaire ou locataire
DSD	03/02/2023	Aide FSL Energie	795 €	C.G.
DSD	03/02/2023	Aide FSL Energie	156 €	SPL Eaux Barousse Comminges Save
DSD	07/02/2023	Aide FSL Energie	608 €	Total Energies Electricité et Gaz de France
DSD	07/02/2023	Aide FSL Energie	862 €	ENI GAS ET POWER France
DSD	07/02/2023	Aide FSL Energie	686 €	Suez Eau France Beziers
DSD	07/02/2023	Aide FSL Energie	1 487 €	Energie Services Lannemezan
DSD	07/02/2023	Aide FSL Energie	120 €	DDFIP 32
DSD	07/02/2023	Aide FSL Energie	1 630 €	Total Energies Sud Ouest Ibos
DSD	07/02/2023	Aide FSL Energie	2 500 €	ENGIE
DSD	07/02/2023	Aide FSL Energie	375 €	Les Ecureuils
DSD	07/02/2023	Aide FSL Energie	73 €	DDFIP 65
DSD	07/02/2023	Aide FSL Energie	982 €	VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux
DSD	07/02/2023	Aide FSL Energie	277 €	SOWEE
DSD	07/02/2023	Aide FSL Energie	349 €	Iberdrola Energie France
DSD	07/02/2023	Aide FSL Energie	3 975 €	DDFIP 65
DSD	22/02/2023	Aide FSL Energie	1 857 €	EDF
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	200 €	SPL Eaux Barousse Comminges Save
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	210 €	SIVOM Energie du Pays Toy
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	427 €	Antargaz
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	87 €	Promologis
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	1 830 €	Total Energies Electricité et Gaz de France
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	1 164 €	ENI GAS ET POWER France
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	509 €	Suez Eau France Beziers
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	345 €	VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	485 €	SOWEE
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	2 325 €	DDFIP 65

Prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances

DGA	Date	Objet	Montant	Propriétaire ou locataire
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	305 €	B.Y.
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	139 €	BCM Energy
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	440 €	Green Val Lannemezan
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	195 €	B.JB.
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	305 €	L.J.
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	133 €	Primagaz 92
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	490 €	Exploitation Forestière C Bastie SARL
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	212 €	Wekiwi SAS
DSD	02/03/2023	Aide FSL Energie	490 €	Etablissement AUBAC
DSD	03/03/2023	Aide FSL Energie	2 624 €	Energie Services Lannemezan
DSD	03/03/2023	Aide FSL Energie	22 205 €	EDF
DSD	03/03/2023	Aide FSL Energie	4 630 €	ENGIE
DSD	03/03/2023	Aide FSL Energie	914 €	DDFIP Lannemezan
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	186 €	SPL Eaux Barousse Comminges Save
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	739 €	Commune de Capvern
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	490 €	Total Energies Sud Ouest Ibos
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	5 908 €	ENGIE
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	321 €	DDFIP Lannemezan
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	198 €	Promologis
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	1 507 €	Total Energies Electricité et Gaz de France
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	5 702 €	ENI GAS ET POWER France
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	1 012 €	Suez Eau France Beziers
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	75 €	VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	616 €	SOWEE
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	305 €	Bois du 65
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	227 €	Gaz de Bordeaux

Prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances

DGA	Date	Objet	Montant	Propriétaire ou locataire
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	305 €	GREEN VAL
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	2 480 €	DDFIP 65
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	139 €	BCM Energy
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	48 €	Green Val Lannemezan
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	380 €	Etablissement Botarel
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	490 €	M.P.
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	200 €	M.F.
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	305 €	F.M.
DSD	31/03/2023	Aide FSL Energie	230 €	Agence Européenne Gestion
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	4 851 €	Energie Services Lannemezan
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	11 381 €	EDF
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	5 093 €	ENGIE
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	318 €	DDFIP Lannemezan
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	22 €	DDFIP 65
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	490 €	S.F.
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	2 708 €	Total Energies Electricité et Gaz de France
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	1 973 €	ENI GAS ET POWER France
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	178 €	Suez Eau France Beziers
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	292 €	VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	787 €	SOWEE
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	295 €	Gaz de Bordeaux
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	1 582 €	DDFIP 65
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	490 €	Primagaz 92
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	490 €	Etablissement CAUSAUS
DSD	28/04/2023	Aide FSL Energie	490 €	Guaneras SAS
DSD	02/06/2023	Aide FSL Energie	635 €	Commune de Capvern

Prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances

DGA	Date	Objet	Montant	Propriétaire ou locataire
DSD	02/06/2023	Aide FSL Energie	4 900 €	Energie Services Lannemezan
DSD	02/06/2023	Aide FSL Energie	80 €	SAUR
DSD	02/06/2023	Aide FSL Energie	7 734 €	EDF
DSD	02/06/2023	Aide FSL Energie	6 010 €	ENGIE
DSD	02/06/2023	Aide FSL Energie	444 €	DDFIP Lannemezan
DSD	02/06/2023	Aide FSL Energie	65 €	DDFIP 65
DSD	02/06/2023	Aide FSL Energie	3 726 €	Total Energies Electricité et Gaz de France
DSD	02/06/2023	Aide FSL Energie	516 €	ENI GAS ET POWER France
DSD	02/06/2023	Aide FSL Energie	1 092 €	Suez Eau France Beziers
DSD	02/06/2023	Aide FSL Energie	16 €	VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux
DSD	02/06/2023	Aide FSL Energie	191 €	SOWEE
DSD	02/06/2023	Aide FSL Energie	159 €	Iberdrola Energie France
DSD	02/06/2023	Aide FSL Energie	120 €	OHM Energie
DSD	02/06/2023	Aide FSL Energie	1 734 €	DDFIP 65
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	628 €	Commune de Capvern
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	2 014 €	Energie Services Lannemezan
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	8 215 €	EDF
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	4 215 €	ENGIE
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	95 €	DDFIP Lannemezan
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	340 €	Promologis
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	1 010 €	Total Energies Electricité et Gaz de France
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	890 €	ENI GAS ET POWER France
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	730 €	Suez Eau France Beziers
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	164 €	VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	795 €	SOWEE
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	1 405 €	DDFIP 65

Prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances

DGA	Date	Objet	Montant	Propriétaire ou locataire
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	347 €	Primagaz 92
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	490 €	Etablissement Botarel
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	305 €	M.F.
DSD	23/06/2023	Aide FSL Energie	305 €	Vitogaz France
DSD	28/07/2023	Aide FSL Energie	1 346 €	Energie Services Lannemezan
DSD	28/07/2023	Aide FSL Energie	66 €	SAUR
DSD	28/07/2023	Aide FSL Energie	185 €	DDFIP 32
DSD	28/07/2023	Aide FSL Energie	490 €	SIVOM Energie du Pays Toy
DSD	28/07/2023	Aide FSL Energie	10 477 €	EDF
DSD	28/07/2023	Aide FSL Energie	5 045 €	ENGIE
DSD	28/07/2023	Aide FSL Energie	252 €	DDFIP Lannemezan
DSD	28/07/2023	Aide FSL Energie	1 896 €	Total Energies Electricité et Gaz de France
DSD	28/07/2023	Aide FSL Energie	127 €	ENI GAS ET POWER France
DSD	28/07/2023	Aide FSL Energie	757 €	Suez Eau France Beziers
DSD	28/07/2023	Aide FSL Energie	1 211 €	VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux
DSD	28/07/2023	Aide FSL Energie	732 €	SOWEE
DSD	28/07/2023	Aide FSL Energie	490 €	C.G.
DSD	28/07/2023	Aide FSL Energie	1 495 €	DDFIP 65
DSD	28/07/2023	Aide FSL Energie	490 €	Transal Bois
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	148 €	Energie Services Lannemezan
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	157 €	SAUR
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	7 683 €	EDF
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	5 781 €	ENGIE
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	50 €	Promologis
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	1 105 €	Total Energies Electricité et Gaz de France
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	533 €	ENI GAS ET POWER France

Prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances

DGA	Date	Objet	Montant	Propriétaire ou locataire
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	414 €	Suez Eau France Beziers
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	761 €	VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	703 €	SOWEE
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	2 023 €	DDFIP 65
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	305 €	B.Y.
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	400 €	ALPIQ Retail France
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	490 €	S.J.C.
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	300 €	SCEA Moussirotte
DSD	05/09/2023	Aide FSL Energie	71 €	OPH 65
DSD	07/10/2023	Aide FSL Energie	305 €	SPL Eaux Barousse Comminges Save
DSD	07/10/2023	Aide FSL Energie	518 €	SAUR
DSD	07/10/2023	Aide FSL Energie	3 866 €	EDF
DSD	07/10/2023	Aide FSL Energie	2 218 €	ENGIE
DSD	07/10/2023	Aide FSL Energie	116 €	DDFIP Lannemezan
DSD	07/10/2023	Aide FSL Energie	1 450 €	Total Energies Electricité et Gaz de France
DSD	07/10/2023	Aide FSL Energie	490 €	DRIGOU
DSD	07/10/2023	Aide FSL Energie	1 127 €	ENI GAS ET POWER France
DSD	07/10/2023	Aide FSL Energie	117 €	VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux
DSD	07/10/2023	Aide FSL Energie	193 €	Iberdrola Energie France
DSD	07/10/2023	Aide FSL Energie	404 €	C.G.
DSD	07/10/2023	Aide FSL Energie	653 €	DDFIP 65
DSD	07/10/2023	Aide FSL Energie	155 €	Primagaz 92
DSD	07/10/2023	Aide FSL Energie	490 €	N.L.M.
DSD	07/10/2023	Aide FSL Energie	2 063 €	Energie Services Lannemezan
DSD	01/11/2023	Aide FSL Energie	130 €	SPL Eaux Barousse Comminges Save
DSD	01/11/2023	Aide FSL Energie	171 €	SAUR

Prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances

DGA	Date	Objet	Montant	Propriétaire ou locataire
DSD	01/11/2023	Aide FSL Energie	36 €	DDFIP 32
DSD	01/11/2023	Aide FSL Energie	490 €	Total Energies Sud Ouest Ibos
DSD	01/11/2023	Aide FSL Energie	12 074 €	EDF
DSD	01/11/2023	Aide FSL Energie	4 594 €	ENGIE
DSD	01/11/2023	Aide FSL Energie	407 €	DDFIP Lannemezan
DSD	01/11/2023	Aide FSL Energie	1 825 €	Total Energies Electricité et Gaz de France
DSD	01/11/2023	Aide FSL Energie	439 €	VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux
DSD	01/11/2023	Aide FSL Energie	590 €	SOWEE
DSD	01/11/2023	Aide FSL Energie	863 €	DDFIP 65
DSD	01/11/2023	Aide FSL Energie	305 €	L.J.
DSD	09/11/2023	Aide FSL Energie	490 €	Maugard
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	150 €	SPL Eaux Barousse Comminges Save
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	797 €	Energie Services Lannemezan
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	5 128 €	ENGIE
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	955 €	DDFIP Lannemezan
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	2 421 €	Total Energies Electricité et Gaz de France
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	490 €	DRIGOU
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	452 €	ENI GAS ET POWER France
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	660 €	Suez Eau France Beziers
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	300 €	VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	158 €	SOWEE
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	200 €	M.M.
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	3 471 €	DDFIP 65
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	256 €	M.F.
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	305 €	SARL Calvet
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	50 €	C.H.

Prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances

DGA	Date	Objet	Montant	Propriétaire ou locataire
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	490 €	HYMPYR
DSD	24/11/2023	Aide FSL Energie	305 €	D.F.P.
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	395 €	SIVOM Energie du Pays Toy
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	5 577 €	EDF
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	3 299 €	ENGIE
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	171 €	DDFIP Lannemezan
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	605 €	Proxigaz Butagaz
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	810 €	Total Energies Electricité et Gaz de France
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	490 €	P.A.
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	480 €	ENI GAS ET POWER France
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	742 €	Suez Eau France Beziers
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	214 €	VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	138 €	SOWEE
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	3 341 €	DDFIP 65
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	561 €	B.Y.
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	305 €	Wekiwi SAS
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	110 €	Ilek
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	305 €	C.A.
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	305 €	M.JM.
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	114 €	Société des eaux de l'Ilhau
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	305 €	Eco bois energie
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	305 €	Etablissement AUBAC
DSD	22/12/2023	Aide FSL Energie	160 €	SPL Eaux Barousse Comminges Save

Intenter au nom du Département les actions en justice [dont les plaintes] ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas relevant d'une juridiction administrative ou judiciaire, en référé ou au fond, en première instance, appel ou cassation

DGA	Date	Objet	Partie adverse
DSD/ PMI	17/01/2023	Contestation d'un retrait d'agrément d'assistante maternelle (recours en excès de pouvoir)	F.B.
DGS/DRH	03/02/2023	Contestation de placement en disponibilité d'office pour raison de santé à compter de 2019 (recours en excès de pouvoir)	M.D.
DRM/EER	12/04/2023	Plainte pour vol de matériel à l'agence des routes d'Arreau	X
DSD/ PMI	27/04/2023	Contestation d'un retrait d'agrément d'une assistante familiale (référé-suspension)	K.B.
DGS/DRH	16/05/2023	Contestation d'un arrêté d'affectation	J.M.
DSD/DRH	12/06/2023	Contestation d'un retrait d'agrément d'une assistante familiale (recours en excès de pouvoir)	K.B.
DSD/DIL	29/06/2023	Contestation d'un indu de revenu de solidarité active (recours de plein contentieux)	S.M.
DRM/EER	03/07/2023	Contestation d'un alignement de voirie routière (recours en excès de pouvoir)	D.C.
DSD/MDA	07/07/2023	Contestation d'une décision attribuant un montant d'aide ménagère (recours de plein contentieux)	E.G.
DGS/DRH	31/07/2023	Contestation d'un licenciement pour inaptitude physique (recours en excès de pouvoir)	I.A.
DRM/EER	11/09/2023	Plainte pour vol de matériel à l'agence des routes de Galan	X
DGS/DRH	15/09/2023	Contestation d'un refus d'avancement au choix (recours en excès de pouvoir)	C.C.
DRM/EER	17/10/2023	Plainte pour dégradation d'un véhicule de service	X
DSD/DAP	18/10/2023	Constitution de partie civile contre une association gérant un lieu de vie et d'accueil	Association un toit pour toi
DGS/DRH	19/10/2023	Contestation de placement en disponibilité d'office pour raison de santé à compter de 2020 (recours en excès de pouvoir)	M.D.
DSD/DIL	20/10/2023	Contestation d'un indu de revenu de solidarité active (recours de plein contentieux)	A.S.
DSD/ASE	14/11/2023	Contestation du refus de prise en charge d'un jeune majeur	L.F.B.A.
DSD/ASE	15/11/2023	Contestation du refus de prise en charge par d'un jeune majeur	F.M.M.
DGS/DAF	21/11/2023	Constitution de partie civile contre un usager agressif	P.L.
DSD/ASE	06/12/2023	Contestation du refus de prise en charge d'un jeune majeur	K.M.M.
DGS/DRH	18/12/2023	Demande d'exécution d'un jugement annulant un arrêté relatif au régime indemnitaire (recours en exécution)	S.R.

Exercice de mandats spéciaux attribués à des Conseillers départementaux, pour leurs missions exceptionnelles

Date début	Date fin	Mandataire	Objet	Localisation	Montant
18/10/2023	21/10/2023	M. Pierre BRAU-NOGUÉ	Assemblée générale de l'ANEM	Munster (Alsace)	1 478 €
20/10/2023	21/10/2023	Mme Nicole DARRIEUTORT	Forum des internes en médecine d'Occitanie - HaPy Santé	Montpellier	125 €
25/10/2023	25/10/2023	Mme Maryse BEYRIÉ	Présentation officielle du Tour de France 2024 et du Tour de France Zwift 2024	Paris	153 €
29/11/2023	29/11/2023	Mme Joëlle ABADIE	Conférence régionale de lutte contre la pauvreté	Montpellier	125 €
30/11/2023	30/11/2023	Mme Joëlle ABADIE	Rencontre interdépartementale de l'autonomie	Nîmes	125 €
29/11/2023	01/12/2023	M. Frédéric RÉ	Congrès national des médecins - HaPy Santé	Lyon	375 €
20/12/2023	20/12/2023	M. Gilles CRASPAY	Conseil de l'INSPÉ (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation)	Toulouse	168 €

2 549 €

MARCHES NOTIFIES 2023

Type de marché	Domaine	Libellé du marché	N° du lot	Nom du lot	Date de notification	Durée de la période initiale (en mois)	Durée en semaine	Durée reconductions comprises	Type attributaire	Nom attributaire	Code postal	Commune	Montant Minimum HT	Montant Maximum HT (y compris les reconductions)	Montant Global Forfait HT	Quantité globale		
Fournitures	BATIMENTS	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS, DE MATERIELS D'ENTRETIEN ET CONSOMMABLES DE CUISINE	1	ENTRETIEN GENERAL	29/06/2023	12		48	Mono-attributaire	HYCODIS	47500	MONTAYRAL	0 €	620 000 €				
			2	MATERIELS D'ENTRETIEN	29/06/2023	12		48	Mono-attributaire	SODISCOL	31140	ST ALBAN	0 €	160 000 €				
	DEVELOPPEMENT LOCAL	FOURNITURE DE MATERIELS DE CONDITIONNEMENT, DE CARTONS ET DE BOITES DE CONSERVATION DE FONDS D'ARCHIVES	1	BOITES DE CONSERVATION 16/10E DE MM	09/11/2023	12		48	Mono-attributaire	CAUCHARD	07290	QUINTENAS	0 €	68 000 €				
			2	BOITES DE CONSERVATION POUR JOURNAUX ET TIRE-JOURNAUX	09/11/2023	12		48	Mono-attributaire	CAUCHARD	07290	QUINTENAS	0 €	6 000 €				
			3	BOITES DE CONSERVATION POUR REVUES	09/11/2023	12		48	Mono-attributaire	CAUCHARD	07290	QUINTENAS	0 €	2 000 €				
			4	CHEMISES A REGISTRES ET DE CONSERVATION	09/11/2023	12		48	Mono-attributaire	CAUCHARD	07290	QUINTENAS	0 €	25 000 €				
			9	BOITES DE CONSERVATION SUR MESURE	09/11/2023	12		48	Mono-attributaire	CAUCHARD	07290	QUINTENAS	0 €	8 000 €				
			7	CHEMISES DE CONSERVATION, BOITES ET PAPIERS	13/11/2023	12		48	Mono-attributaire	CTS FRANCE	75011	PARIS 11EME ARRONDISSEMENT	0 €	30 000 €				
			6	CONDITIONNEMENT POUR DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES CARTES POSTALES ET AUDIOVISUELS	22/11/2023	12		48	Mono-attributaire	CXD FRANCE	94120	FONTENAY SOUS BOIS	0 €	10 000 €				
			8	SANGLES	09/11/2023	12		48	Mono-attributaire	RELICOM	14330	SAON	0 €	15 000 €				
			5	BOITES/CAISSES « MODELE ARCHIVES NATIONALES DES ARCHIVES CONTEMPORAINES »	28/11/2023	12		48	Mono-attributaire	ARMIC	26200	MONTELMAR	0 €	28 000 €				
	NUMERIQUE	ACQUISITION RECONDITIONNEMENT ET LIVRAISON DE TAMPONS ENCREURS	/	/	25/04/2023	12		24	Mono-attributaire	ATOLL**	14120	MONDEVILLE			8 000 €			
	ROUTES ET MOBILITES	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DETACHEES POUR L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE DE DISPOSITIFS DE RETENUE TERTU	/	/	17/10/2023	12		48	Mono-attributaire	TERTU	61160	VILLEDIEU LES BAILLEUL	0 €	240 000 €				
		FOURNITURE DE PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER POUR LES BESOINS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	/	/	11/01/2023	12		48	Mono-attributaire	SOCIETE D APPLICATIONS ROUTIERES	92500	RUEIL MALMAISON	0 €	2 400 000 €				
		FOURNITURE ET TRANSPORT DE BITUME PUR POUR LES BESOINS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	/	/	06/01/2023	12		48	Mono-attributaire	ASPHALTEX	13100	AIX EN PROVENCE	0 €	9 000 000 €				
		ACHAT DE VEHICULES D'OCCASION POUR L'EXPLOITATION DES ROUTES ET POUR LES DEPLACEMENTS DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE	1	VEHICULES UTILITAIRES LEGERS D'OCCASION AYANT UN PTAC < A 3.5 T (50000 KMS MAX. ET VETUSTE 4 ANS MAX.)	24/07/2023	12		48	Multi-attributaire à marchés subséquents	SEGARP	47200	MARMANDE						28
					24/07/2023	12		48		STE NOUVELLE PYRENEES-DIESEL	65310	ODOS						
			2	CAMIONS D'OCCASION AYANT UN PTAC > A 3.5 T (2000 HRS MOTEUR MAX. ET VETUSTE 4 ANS MAX.)	24/07/2023	12		48	Multi-attributaire à marchés subséquents	RECTIF 15000	15130	YTRAC						14
					24/07/2023	12		48		EUROPE SERVICE	15000	AURILLAC						
					24/07/2023	12		48		STE NOUVELLE PYRENEES-DIESEL	65310	ODOS						
		3	VEHICULES DE SERVICE HIVERNAL	24/07/2023	12		48	Multi-attributaire à marchés subséquents	HAMECHER TOULOUSE VI	31150	FENOUILLET						14	
				24/07/2023	12		48		EUROPE SERVICE	15000	AURILLAC							
				24/07/2023	12		48		STE NOUVELLE PYRENEES-DIESEL	65310	ODOS							
				24/07/2023	12		48		RECTIF 15000	15130	YTRAC							
		FOURNITURES DE PNEUMATIQUES, D'ACCESSOIRES ET PRESTATIONS ASSOCIEES	/	/	20/06/2023	12		48	Mono-attributaire	PEDARRE PNEUS	64300	CASTETIS	0 €	1 800 000 €				
		FOURNITURE ET LIVRAISON DE DISPOSITIFS DE RETENUE MIXTE BOIS / METAL POUR LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	/	/	11/12/2023	12		48	Mono-attributaire	TERTU	61160	VILLEDIEU LES BAILLEUL	0 €	120 000 €				
	FOURNITURE ET LIVRAISON DE LUBRIFIANTS, LIQUIDES DE REFROIDISSEMENT ET ADDITIFS MOTEUR POUR VEHICULES ET ENGIN DU DEPARTEMENT	/	/	24/01/2023	12		48	Mono-attributaire	ETABLISSEMENTS MAZZELLA	65600	SEMEAC	0 €	212 000 €					
FABRICATION DE PIECES SUR MESURE ET FOURNITURE DE PIECES DETACHEES ADAPTABLES POUR CIRCUITS HYDRAULIQUES, PNEUMATIQUES, ETANCHEITE D'ORGANES MECANIQUES ET TRANSMISSIONS MECANIQUES	/	/	04/12/2023	12		48	Mono-attributaire	COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU ROULEMENT TARDES	65004	TARBES	0 €	50 000 €						
FOURNITURE ET POSE D'UN SILO VERTICAL DESTINE AU STOCKAGE DE SEL DE DEVERGLACAGE DES ROUTES	/	/	24/01/2023	4			Mono-attributaire	QUADRIMEX SELS	84300	CAVAILLON				37 100 €				
FOURNITURE DELASTOMERE DESTINE AUX LANTS POUR ENDUITS FABRIQUES A L'USINE ADMINISTRATIVE DE CAPVERN	/	/	13/06/2023	12		12	Mono-attributaire	VALOCHEM	69580	SATHONAY CAMP				73 815 €				
FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN ROBOT DE DEBROUSSAILLAGE DE PENTE	/	/	28/11/2023	6			Mono-attributaire	FSI FRANSKAN	42290	SORBIERS				66 684 €				
Total marchés de fournitures													0 €	14 594 000 €	187 599 €			

BATIMENTS	MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PARCELLE AU SUD DU SITE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	/	/	16/11/2023	40	40	Mono-attributaire	IDOM CONSULTING ENGINEERING ARCHITECTURE SAU	48015	BILBAO			275 607 €
	ELEVATION DU NIVEAU DE SECURITE DU SOUS-SOL DE LA DSD - PLACE FERRE A TARBES	/	/	26/10/2023	12	12	Groupement	PERETTO ET PERETTO ARCHITECTES	65100	LOURDES			11 000 €
	EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	1	INSTALLATIONS CVC DES COLLEGES	28/08/2023	48	48	Mono-attributaire	INTER ENERGIES	64140	LONS			615 538 €
		2	INSTALLATIONS CVC DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX (HORS COLLEGES)	11/08/2023	48	48	Mono-attributaire	ENGIE ENERGIE SERVICES	92930	PARIS LA DEFENSE CEDEX			501 001 €
	PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	1	AGENCE DES ROUTES D'ARREAU	16/06/2023	12	36	Mono-attributaire	MIDI-PYRENEES AQUITAINE NETTOYAGE	65600	SEMEAC			21 240 €
		2	AGENCE DES ROUTES DES COTEAUX	16/06/2023	12	36	Mono-attributaire	MIDI-PYRENEES AQUITAINE NETTOYAGE	65600	SEMEAC			22 920 €
		3	ANTENNE DES ROUTES DE LA BARTHE DE NESTE	16/06/2023	12	36	Mono-attributaire	MIDI-PYRENEES AQUITAINE NETTOYAGE	65600	SEMEAC			16 464 €
		4	USINE DE LIANTS A CAPVERN	16/06/2023	12	36	Mono-attributaire	MIDI-PYRENEES AQUITAINE NETTOYAGE	65600	SEMEAC			3 114 €
		5	ANTENNE DES ROUTES DE LUZ ST SAUVEUR	16/06/2023	12	36	Mono-attributaire	MIDI-PYRENEES AQUITAINE NETTOYAGE	65600	SEMEAC			10 776 €
	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE L'ENTREE DU COLLEGE MARECHAL FOCH A ARREAU.	/	/	01/04/2023	13	13	Mono-attributaire	TRANQUILLIN VIVIANNE	65400	ARRAS EN LAVEDAN			11 523 €
MISSION DE PROGRAMMATION-EXTENSION DU COLLEGE DE LOURES BAROUSSE	/	/	12/06/2023	5	5	Mono-attributaire	VITAM INGENIERIE	31700	BLAGNAC			18 953 €	
FINANCES	MARCHE DE SERVICES D'ASSURANCE	1	DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES	13/12/2023	60	60	Groupement	WILLIS TOWERS WATSON ALLIANZ	92800	PUTEAUX			561 073 €
								ALLIANZ IARD	92076	PARIS LA DEFENSE CEDEX			
		2	ASSURANCE RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES	13/12/2023	60	60	Mono-attributaire	SMACL ASSURANCES SA	79000	NIORT			598 910 €
		3	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES	13/12/2023	60	60	Groupement	VERLINGUE SERENIS ASSURANCES	29000	QUIMPER			1 278 444 €
								SERENIS ASSURANCES	26000	VALENCE			
		4	ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL	13/12/2023	60	60	Groupement	CNP ASSURANCES	92130	ISSY LES MOULINEAUX			311 562 €
								YVELIN SAS	34000	MONTPELLIER			
	5	ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES PHYSIQUES	13/12/2023	60	60	Groupement	PILLIOT CONSEILS	62921	AIRE SUR LA LYS			16 460 €	
							ASSURANCES PILLIOT	62120	AIRE SUR LA LYS				
	6	ASSURANCE TOUS DOMMAGES D'EXPOSITION	13/12/2023	60	60	Groupement	WILLIS TOWERS WATSON ALLIANZ	92800	PUTEAUX			1 136 €	
						ALLIANZ IARD	92076	PARIS LA DEFENSE CEDEX					
7	ASSURANCE ASSISTANCE - RAPATRIEMENT	13/12/2023	60	60	Groupement	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	69009	LYON			17 500 €		
						SIACI SAINT HONORE	75017	PARIS					
FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT ATRIBUES AUX AGENTS DEPARTEMENTAUX	/	/	24/08/2023	12	48	Mono-attributaire	BIMPLI	75013	PARIS	0 €	0 €		
NUMERIQUE	CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE SERVICES DU PROGICIEL HORUS	/	/	27/03/2023	12	48	Mono-attributaire	INETUM SOFTWARE FRANCE	93400	SAINT OIEN	0 €	300 000 €	
	CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'EVOLUTION DE L'OUTIL D'AUSCULTATION AUTOMATISEE DES CHAUSSEES ET DES DEPENDANCES ROADM	/	/	06/02/2023	12	48	Mono-attributaire	VAISALIA	75008	PARIS	0 €	320 000 €	
	CONTRAT D'HEBERGEMENT DE MAINTENANCE ET DE SERVICES DU SITE INTERNET ARKOTHEQUE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	/	/	04/04/2023	12	48	Mono-attributaire	PROFILS	13400	AUBAGNE	0 €	140 000 €	
	CONTRAT D'HEBERGEMENT ET DE MAINTENANCE DU PORTAIL DES AIDES MGDIS	/	/	12/06/2023	12	48	Mono-attributaire	MGDIS	56000	VANNES	0 €	50 000 €	
	CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'EVOLUTION DES SERVICES DE DEMATERIALISATION DE LA PLATEFORME FAST	/	/	29/03/2023	12	48	Mono-attributaire	DOCAPOST-FAST	75002	PARIS	0 €	10 000 €	
	CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'EVOLUTION DU PROGICIEL SOLATIS	/	/	25/04/2023	12	48	Mono-attributaire	ARCHE MC2	13090	AIX EN PROVENCE	0 €	80 000 €	
	CONTRAT DE MAINTENANCE PRESTATIONS DE SERVICE ET HEBERGEMENT DU LOGICIEL ORPHEE	/	/	26/06/2023	12	48	Mono-attributaire	C3RB INFORMATIQUE SIEGE	12740	LA LOUBIERE	0 €	300 000 €	
	CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE PRESTATIONS DE LA PLATE-FORME IxBUS	/	/	06/11/2023	12	48	Mono-attributaire	SRCI	28000	CHARTRES	0 €	80 000 €	
	CONTRAT D'HEBERGEMENT, DE MAINTENANCE ET DE SERVICES DU CADASTRE SOLAIRE ARCHELIOS MAP DES HAUTES-PYRENEES	/	/	29/09/2023	12	48	Mono-attributaire	CYTHELIA ENERGY	73290	LA MOTTE SERVIOLEX	0 €	88 000 €	
	CONTRAT DE MAINTENANCE, D'ACQUISITION ET DE SERVICES DU PROGICIEL ARKHEIA	/	/	30/10/2023	12	48	Mono-attributaire	ANAPHORE SIEGE SOCIAL	13570	BARBENTANE	0 €	60 000 €	
	CONTRAT DE MAINTENANCE MATERIELS ET LOGICIELS KONICA-MINOLTA	/	/	06/12/2023	12	48	Mono-attributaire	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS FRANCE	78424	CARRIERES SUR SEINE	0 €	88 000 €	
	CONTRAT DE MAINTENANCE, D'HEBERGEMENT ET DE SERVICES DU LOGICIEL D'INFORMATION ROUTIERE INFOROUTE	/	/	05/01/2023	12	48	Mono-attributaire	MAPYOURDREAM SAS	65000	TARBES	20 000 €	160 000 €	
	MAINTENANCE ET ACQUISITION DE MATERIEL MULTIMEDIA, AUDIOVISUEL ET AUTOMATION	/	/	07/11/2023	12	48	Mono-attributaire	TRIAXE	31200	TOULOUSE	0 €	200 000 €	
MAINTENANCE CURATIVE DU SERVICE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE A DESTINATION DES AGENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	/	/	12/12/2023	10	10	Mono-attributaire	GREEN ON	75011	PARIS	0 €	8 000 €		
MISSIONS D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES, D'ASSISTANCE DANS LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES, ELABORATION DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES ET ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE SUR LES PROJETS ROUTIERS	1	ETUDES ENVIRONNEMENTALES	02/05/2023	48	48	Mono-attributaire	BIOTOPE	34140	MEZE	0 €	800 000 €		
	2	ETUDES TECHNIQUES ET DOSSIERS REGLEMENTAIRES	02/05/2023	48	48	multi-attributaire à marchés subséquents	IRIS CONSEIL REGIONS	33150	CENON				
			02/05/2023	48	48		ARTELIAQUADRIGANTHA/BIOTOPE/ITER	64053	PAU	0 €	2 400 000 €		
			02/05/2023	48	48		ARTELIA	64053	PAU CEDEX 9				

ROUTES ET MOBILITES	DENEIGEMENT ET DEVERGLACAGE DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE D'ACCES A LA STATION DE PEYRAGUDES	/	/	22/11/2023	12		48	Mono-attributaire	SOC LOURNAISE TRAVAUX SERVICES GENOS	65240	GENOS	0 €	400 000 €			
	MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE A DESTINATIONS DES AGENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES	/	/	23/02/2023	30		30	Mono-attributaire	GREEN ON	75011	PARIS				92 952 €	
	PRESTATIONS CONCOURANT A LA REDACTION D'ACTES ADMINISTRATIFS, A L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE RELATIVES AUX ACQUISITIONS FONCIERES	/	/	05/06/2023	12		48	Mono-attributaire	SYSTRA FRANCE	75015	PARIS	0 €		200 000 €		
	INSPECTIONS DETAILLEES ET VISITES SUBAQUATIQUES D'OUVRAGES D'ART - 2023	1	INSPECTIONS DETAILLEES DES OUVRAGES	07/08/2023	5		5	Mono-attributaire	INSTRUMENT ET TRAITEMENT ESSAIS SUR SITE	92500	RUEIL MALMAISON	0 €		130 000 €		
		2	VISITES SUBAQUATIQUES DES PARTIES IMMERGEEES DES OUVRAGES	05/10/2023	5		5	Mono-attributaire	CTSM	69002	LYON ZEME ARRONDISSEMENT	0 €		60 000 €		
	MISE A DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS AVEC PERSONNEL POUR DES INTERVENTIONS D'HELIGRENADAGE RELATIVES AU PLAN D'INTERVENTION POUR LE DECLENCHEMENT D'AVALANCHE DE LA RD30 D'ACCES A AULON	/	/	10/03/2023	9		9	Mono-attributaire	ALTISERVICE SAINT LARY	65170	SAINT LARY SOULAN	0 €		39 000 €		
	PRESTATIONS CONTROLES TECHNIQUES ET COMPLEMENTAIRES LEGERS ET UTILITAIRES, LES POIDS LOURDS AINSI QUE LES POIDS LOURDS TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES POUR LE PARC ROUTIER DEPARTEMENTAL	1	VEHICULES LEGERS ET VEHICULES UTILITAIRES	18/04/2023	12		48	Multi-attributaire	GARAGE AUTOSUR - CARRERE	65000	TARBES	0 €		50 000 €		
				18/04/2023	12		48	Multi-attributaire	CELI CONTROLE TECHNIQUE BAGNERAIS*	65310	ODOS	0 €				
				18/04/2023	12		48	Multi-attributaire	CENTRE CONTROLE TECHNIQUE CASTANG	65290	JULLAN	0 €				
	2	POIDS LOURDS ET POIDS LOURDS TRANSPORTS MATIERES DANGEREUSES	18/04/2023	12		48	Mono-attributaire	AUTO BILAN FRANCE	92350	LE PLESSIS ROBINSON	0 €		39 000 €			
	FOURNITURE D'OBSERVATIONS ET DE PREVISIONS DE PHENOMENES ATMOSPHERIQUES DESTINEES A L'AIDE A LA DECISION RELATIVE A LA VIABILITE ROUTIERE	/	/	13/10/2023	12			Mono-attributaire	METEO FRANCE SIEGE	94160	ST MANDE CEDEX				22 098 €	
	LOCATION D'UN ENGIN DE DENEIGEMENT EQUIPE D'UNE LAME ETRAVE TRANSFORMABLE ET D'AILERONS ECRETEURS POUR LA SAISON HIVERNALE 2023/2024	/	/	27/10/2023	6			Mono-attributaire	ETABLISSEMENTS VILLETON JEAN	38490	ST-ANDRE-LE-GAZ	0 €		70 000 €		
	MISE A DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS AVEC PERSONNEL POUR DES INTERVENTIONS D'HELIGRENADAGE RELATIVES AU PLAN D'INTERVENTION POUR LE DECLENCHEMENT D'AVALANCHE DE LA RD30 D'ACCES A AULON	/	/	18/12/2023	9			Mono-attributaire	ALTISERVICE SAINT LARY	65170	SAINT LARY SOULAN	0 €		39 000 €		
SOCIAL	EVALUATION DES REVENUS D'ACTIVITE DES TRAVAILLEURS NON-SALARIES	1	EVALUATION DES REVENUS D'ACTIVITE DES TRAVAILLEURS NON-SALARIES NON-AGRICOLES	13/12/2023	12		36	Mono-attributaire	INITIATIVE PYRENEES	65000	TARBES	0 €		52 000 €		
		2	EVALUATION DES REVENUS D'ACTIVITE DES TRAVAILLEURS NON-SALARIES AGRICOLES	13/12/2023	12		36	Mono-attributaire	CHAMBRE DEPARTEMENTALE AGRICULTURE HAUTES PYRENEES	65000	TARBES	0 €		35 000 €		
	AUTO-ECOLE SOCIALE A DESTINATION DES BENEFICIAIRES DU RSA	/	/	15/12/2023	36		36	Mono-attributaire	MOB 65	65000	TARBES	0 €		370 500 €		
	LOCATION DE VOITURES A TARIF SOCIAL	/	/	21/12/2023	12		36	Mono-attributaire	WIMCOV	75011	PARIS 11EME ARRONDISSEMENT	0 €		195 000 €		
	ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DES PERSONNES EN INSERTION AFIN DE FAVORISER UNE REPRISE D'ACTIVITE DURABLE	1	ACCOMPAGNEMENT RENFORCE VERS L'EMPLOI DES PUBLICS EN INSERTION	14/12/2023	12		36	Mono-attributaire	ACOR	64000	PAU	0 €		430 000 €		
		2	ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN INSERTION TRAVAILLEURS INDEPENDANTS OU SOUHAITANT LE DEVENIR	14/12/2023	12		36	Mono-attributaire	INITIATIVES PYRENEES	65000	TARBES	0 €		240 000 €		
		3	ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN INSERTION EXPLOITANTS AGRICOLES OU SOUHAITANT LE DEVENIR	15/12/2023	12		36	Mono-attributaire	CHAMBRE DEPARTEMENTALE AGRICULTURE HAUTES PYRENEES	65000	TARBES	0 €		80 000 €		
		4	ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI SALARIE DES PUBLICS EN INSERTION TRAVAILLEURS NON SALARIE	14/12/2023	12		36	Mono-attributaire	ACOR	64000	PAU	0 €		80 000 €		
	ACCOMPAGNEMENT A LA SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE DANS LE CADRE DE LA MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE DES HAUTES-PYRENEES	1	ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL SOCIAL A LA SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE DANS LE CADRE DE LA MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE DES HAUTES-PYRENEES	21/12/2023	12		36	Mono-attributaire	SOLIDARITE AVEC LES GENS DU VOYAGE	65000	TARBES	0 €		180 000 €		
		2	ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL TECHNIQUE A LA SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE DANS LE CADRE DE LA MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE DES HAUTES-PYRENEES	21/12/2023	12		36	Mono-attributaire	GARLAT JEAN	64170	CESCAU	0 €		51 000 €		
DEVELOPPEMENT LOCAL	PRESTATION DE PESES DES DECHETS ALIMENTAIRES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE GASPIPAGE ALIMENTAIRE DES COLLEGES PUBLICS ENGAGES	/	/	07/11/2023	12		48	Mono-attributaire	ASSOCIATION BIGOURDANE ENVIRONNEMENT	65201	BAGNERES DE BIGORRE CEDEX	0 €		100 000 €		
Total marchés de services												20 000 €	7 824 500 €	4 408 570 €	0	
	TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE DES FACADES AU 11 RUE GASTON MANENT A TARBES	/	/	20/02/2023			32		Mono-attributaire	LABASTERE PYRENEES	64000	PAU			365 126 €	
	MISE EN OEUVRE D'EQUIPEMENTS PHOTOVOLTAIQUES POUR EXPLOITATION EN AUTOCONSUMMATION ET REVENTE DU SURPLUS PRODUIT SUR LES COLLEGES ET AGENCES DES ROUTES DEPARTEMENTALES	1	PHOTOVOLTAIQUE	05/05/2023			18		Mono-attributaire	SOLSTYCE	75020	PARIS			957 055 €	
		2	SERRURERIE ET COUVERTURE METALLIQUE	09/05/2023			7		Mono-attributaire	VERTICAL SUD OUEST	31600	MURET			267 740 €	
	RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE PAUL ELUARD	1	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR	19/06/2023	3		3		Mono-attributaire	SO BE BAT	64160	MORLAAS			71 818 €	
		2	ISOLATION	19/06/2023	3		3		Groupement	PROSECO SN	33700	MERIGNAC			48 092 €	
				19/06/2023	3		3		Groupement	GDI ISOLATION	69140	RIELIEUX LA PAPE				
		3	ELECTRICITE	16/06/2023	3		3		Mono-attributaire	RIBEIRO ELECTRICITE	65100	LOURDES			62 202 €	
	4	DESAMANTAGE	19/06/2023	3		3		Mono-attributaire	SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISES PYRENEENNES	65100	ADE			12 613 €		
	RENOVATION THERMIQUE PARTIELLE DU COLLEGE JEAN JAURES A MAUBOURGUET	/	/	31/05/2023	12		12		Mono-attributaire	SOCIETE D'EXPLOITATION DU BATIMENT	65500	VIC EN BIGORRE			177 702 €	
	ELEVATION DU NIVEAU DE SECURITE INCENDIE A LA CITE SCOLAIRE LA SERRE DE SANSAN A LOURDES	/	/	20/06/2023	8		8		Mono-attributaire	INEO AQUITAINE PAU	64000	PAU			60 929 €	
	REQUALIFICATION DU PREAU DE LA CITE SCOLAIRE LA SERRE DE SANSAN A LOURDES	1	VRD - GROS-OEUVRE	03/07/2023	8		8		Mono-attributaire	COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE TARBES	65000	TARBES			44 986 €	
		2	SERRURERIE	06/07/2023	8		8		Mono-attributaire	F2GP	65100	LOURDES			56 000 €	
		3	PEINTURE EXTERIEURE	03/07/2023	8		8		Mono-attributaire	LORENZI	65420	IBOS			11 900 €	

	TRAVAUX DE REFECTION DES ETANCHEITES DES TOITURES TERRASSES DES COLLEGES LA SERRE DE SARSAN A LOURDES, PYRENEES A TARBES ET PAUL VALERY A SEMEAC	/	/	20/06/2023		6		Mono-attributaire	EFFICASS	65000	TARBES			199 219 €
REQUALIFICATION DE L'ENTREE DU COLLEGE MARECHAL FOCH A ARREAU	1	AMENAGEMENT EXTERIEUR	15/11/2023	8		8		Mono-attributaire	COLAS SUD-OUEST	65000	TARBES			34 030 €
	3	SERRURERIE -METALLERIE	15/11/2023	8		8		Mono-attributaire	LACAZE ROLAND	65800	AUREILHAN			33 450 €
	5	PEINTURE NETTOYAGE	15/11/2023	8		8		Mono-attributaire	LORENZI	65420	IBOS			41 968 €
	6	ELECTRICITE	27/11/2023	8		8		Mono-attributaire	SPIE BUILDING SOLUTIONS	69551	FEYZIN CEDEX			11 600 €
	2	GROS OEUVRE	22/12/2023	8		8		Mono-attributaire	SATEC CONSTRUCTION*	65420	IBOS			7 903 €
REFECTION DU PARKING DE L'HOTEL DU DEPARTEMENT AU 6 RUE GASTON MANENT A TARBES	1	DEMOLITION DESAMIANTAGE	24/11/2023		21			Mono-attributaire	SOCIETE GENERALE D ENTREPRISES PYRENEENNES	65100	ADE			23 835 €
	3	CHARPENTE METALLIQUE, COUVERTURE, MENUISERIES EXTERIEURES, SERRURERIE	24/11/2023		21			Mono-attributaire	MMS PYRENEES	65500	VIC EN BIGORRE			60 000 €
	4	PLATRERIE ET AMENAGEMENTS INTERIEURS	24/11/2023		21			Mono-attributaire	GUICHOT	65000	TARBES			17 136 €
	5	ELECTRICITE CFC/CA	24/11/2023		21			Mono-attributaire	INEO AQUITAINE PAU	64000	PAU			49 976 €
	6	PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	24/11/2023		21			Mono-attributaire	PCS SERVICES	65000	TARBES			11 939 €
	7	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	24/11/2023		21			Mono-attributaire	SPIE BATIGNOLLES MALET	65460	BOURS			275 664 €
	2	GROS OEUVRE	24/11/2023		21			Mono-attributaire	PYRENEES CONSTRUCTIONS DOMINGUEZ FRERES	65290	JULLIAN			49 919 €
	DEMOLITION DU BATIMENT "PREFABRIQUE" ZONE GYMNASIUM A LA CITE SCOLAIRE LA SERRE DE SARSAN A LOURDES	/	/	07/08/2023		8		Mono-attributaire	COLAS FRANCE	64000	PAU			82 589 €
	MAINTENANCE DES ASCENSEURS, DES MONTE-CHARGES ET ELEVEATEURS POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	/	/	29/09/2023	48		48	Mono-attributaire	OTIS DIRECTION REGIONALE	44470	CARQUEFOU	0 €	18 000 €	110 681 €
REHABILITATION DE LA PETITE SALLE A MANGER DU PAVILLON DES HOTES ET DU DEGAGEMENT N° 001 A L'ABBAYE DE SAINT SEVER DE RUSTAN	1	MACONNERIE - ENDUITS - DALLAGE TERRE CUITE	22/11/2023	12		12		Mono-attributaire	ACTA VISTA	13007	MARSEILLE			396 826 €
	2	MENUISERIES BOIS	23/11/2023	12		12		Mono-attributaire	SOCIETE MENUISERIE AGENCEMENT ET CUISINES	65350	LANSAC			24 958 €
	3	ELECTRICITE COURANT FORT ET FAIBLE	22/11/2023	12		12		Mono-attributaire	SPIE BUILDING SOLUTIONS	69551	FEYZIN CEDEX			28 750 €
EXTENSION DES VESTIAIRES/SANITAIRES AU CENTRE D'EXPLOITATION DE SAINTE MARIE DE CAMPAN	1	DEMOLITION - GROS OEUVRE	13/07/2023	12		12		Mono-attributaire	ADOUR TRAVAUX SPECIAUX	65200	BAGNERES DE BIGORRE			23 500 €
	3	SECOND OEUVRE	12/07/2023	12		12		Mono-attributaire	FINIBAT	65000	TARBES			28 142 €
	4	CVS - ELECTRICITE	18/07/2023	12		12		Mono-attributaire	PCS SERVICES	65000	TARBES			19 192 €
	2	MENUISERIES EXTERIEURES	02/10/2023	12		12		Mono-attributaire	RENOV AKTION	65460	BAZET			9 791 €
REHABILITATION DU BATIMENT VESTIAIRES - SANITAIRES DU CENTRE D'EXPLOITATION D'ARGELES-GAZOST	1	GROS OEUVRE	07/11/2023	5		5		Mono-attributaire	ENTREPRISE LATAPIE	65400	LAU BALAGNAS			30 980 €
	2	MENUISERIES	07/11/2023	5		5		Groupement	ATELIER WOOD ART	65400	BEAUCENS			33 681 €
									ENERGY MENUISERIES	65420	IBOS			
	3	FACADES	07/11/2023	5		5		Mono-attributaire	COULEUR SOLEIL	81150	TERSSAC			48 109 €
	4	PLATRERIE CARRELAGE	07/11/2023	5		5		Mono-attributaire	GUICHOT	65000	TARBES			47 941 €
	5	PEINTURE	07/11/2023	5		5		Mono-attributaire	BOYRIE PEINTURES	65400	ARGELES GAZOST			7 485 €
	6	ELECTRICITE	07/11/2023	5		5		Mono-attributaire	ELECTRICITE FOURNIER**	65100	LOURDES			9 653 €
								BEGARIES	65400	ARGELES GAZOST			35 950 €	
AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MDS DE LANNEMEZAN	1	DEMOLITION - GROS OEUVRE	04/04/2023	3				Mono-attributaire	ENTREPRISE JUAN	65150	ST LAURENT DE NESTE			5 456 €
	4	PLATRERIE	05/04/2023	3				Mono-attributaire	BATINOV	65300	LANNEMEZAN			2 255 €
	3	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	04/04/2023	3				Mono-attributaire	SOCIETE MENUISERIE AGENCEMENT ET CUISINES	65350	LANSAC			5 610 €
	6	ELECTRICITE	04/04/2023	3				Mono-attributaire	SPIE BUILDING SOLUTIONS	69551	FEYZIN CEDEX			1 950 €
	2	MENUISERIES ALUMINIUM-PORTES AUTOMATIQUES	03/04/2023	3				Mono-attributaire	ETS LOUGARRE	31800	LABARTHE INARD			19 600 €
	ANCIENNE BASE DE LOISIRS HPSN - ST PE DE BIGORRE RENOVATION CHAUFFERIE GAZ	/	/	16/02/2023		5		Mono-attributaire	INTER ENERGIES	64140	LONS			25 976 €
	RACCORDEMENT AU RESEAU CHALEUR URBAIN AU COLLEGE ASTARAC BIGORRE A TRIE SUR-BAISE	/	/	30/03/2023		16		Mono-attributaire	INTER ENERGIES	64140	LONS			78 306 €
	COLLEGE PAUL ELIARD TARBES PEINTURES DES CLASSES	/	/	06/06/2023		6		Mono-attributaire	LORENZI	65420	IBOS			11 500 €
	COLLEGE PAUL VALERY A SEMEAC PEINTURE DES CLASSES	/	/	05/06/2023		6		Mono-attributaire	LORENZI	65420	IBOS			8 995 €

BATIMENTS

Travaux

	CENTRE THEBAUD A ARRENS-MARSOUS - TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA STABILITE DES OUVRAGES D'ART ET DES TALUS ROUTIERS RD105 - PR 0+682 AU PR 0+694	/	/	27/04/2023	1				Mono-attributaire	LUZ BATIMENT TRAVAUX PUBLICS	65120	LUZ ST SALVEUR				28 508 €	
	REFECTION PARTIELLE D'UN PARKING PUBLIC EXISTANT PLACE FERRE A TARBES	/	/	05/05/2023		1			Mono-attributaire	SOCIETE BIGOURDANE DE TRAVAUX PUBLICS*	65800	AUREILHAN				31 640 €	
	TRAVAUX DE PEINTURE EXTERIEURE A L'HOTEL DU PRADEAU A TARBES FACADE NORD	/	/	04/04/2023		7			Mono-attributaire	LORENZI	65420	IBOS				41 867 €	
	REALISATION D'UN FORAGE DE RE-INJECTION GEOTHERMIQUE - HOTEL DU DEPARTEMENT A TARBES	/	/	06/06/2023		15			Mono-attributaire	PROSPER FORAGES	40510	SEIGNOSSE				38 342 €	
ROUTES ET MOBILITES	TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA STABILITE DES OUVRAGES D'ART ET DES TALUS ROUTIERS	1	PAYS DE TARBES ET DU HAUT ADOUR	05/06/2023	12		48		Groupement	GPT COINTRE GIULIANI SODECIBA	31800	VALENTINE	0 €	5 600 000 €			
		2	PAYS DU PLATEAU DE LANNEMEZAN, DES VALLEES DES NESTES ET BAROUSSE	05/06/2023	12		48		Groupement	GPT LTP GIULIANI COINTRE SODECIBA	65250	LA BARTHE DE NESTE	0 €	5 600 000 €			
		3	PAYS DES GAVES	05/06/2023	12		48		Groupement	GPT SBTP FFT GUINTOLI LBTP	65800	AUREILHAN	0 €	5 600 000 €			
		5	PAYS DES COTEAUX	05/06/2023	12		48		Groupement	GPT DASTUGUE LTP GENIE CIVIL GABIONS	65330	GALAN	0 €	2 000 000 €			
		4	PAYS DU VAL D'ADOUR	05/09/2023	12		48		Groupement	GPT SBTP FFT GUINTOLI LBTP	65800	AUREILHAN	0 €	3 200 000 €			
	TRAVAUX D'AMELIORATION ET D'AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER STRUCTURANT	/	/	14/04/2023	12		48		Multi-attributaire à marchés subsequents	SPIE BATIGNOLLES MALET	65460	BOURS	0 €	60 000 000 €			
		/	/	14/04/2023	12		48	COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE TARBES		65000	TARBES						
		/	/	14/04/2023	12		48	SAS SIORAT		31600	MURET						
		/	/	14/04/2023	12		48	ROUTIERE DES PYRENEES		65009	TARBES CEDEX						
	TRAVAUX D'AMENAGEMENTS LOCALISES ROUTIERS	1	AGENCE VDA	10/08/2023	12		48		Mono-attributaire	SOCIETE NOUVELLE ASSAINISSEMENT ADDUCTION EAU	65700	MAUBOURGUET	0 €	8 000 000 €			
		2	AGENCE THA	10/08/2023	12		48		Groupement	GPT SPIE BATIGNOLLES MALET ROUTIERE DES PYRENEES	65460	BOURS	0 €	8 000 000 €			
		3	AGENCE GAV	10/08/2023	12		48		Groupement	GUINTOLI	65950	TARBES CEDEX 9	0 €	8 000 000 €			
		4	AGENCE LNB	10/08/2023	12		48		Mono-attributaire	COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE TARBES	65000	TARBES	0 €	8 000 000 €			
		5	AGENCE COT	21/08/2023	12		48		Groupement	ROUTIERE DES PYRENEES DASTUGUE JEAN ET FILS	65009 65330	TARBES CEDEX GALAN	0 €	8 000 000 €			
		RD25 - COMMUNE D'ADERVIELLE-POUCHERGUES - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DU PR22+450 AU PR23+000	/	/	24/03/2023		7			Mono-attributaire	SOC LOURONNAISE TRAVAUX SERVICES GENOS	65240	GENOS				201 750 €
		FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE AVEC EPAREUSE A LONG BRAS DES TALUS ET DEPENDANCES VERTES DES ROUTES DEPARTEMENTALES SUR L'AGENCE DU PAYS DU VAL D'ADOUR	/	/	20/01/2023	12		24		Mono-attributaire	SANGUINET FRERES	65000	TARBES	0 €	80 000 €		
		CAMPAGNE D'ELAGAGE AU LAMIER A SCIES CIRCULAIRES ET BROYAGE DES PRODUITS DE TAILLE DES DEPENDANCES VERTES DES ROUTES DEPARTEMENTALES DE L'AGENCE DU PAYS DU VAL D'ADOUR	/	/	15/02/2023	12		24		Mono-attributaire	AKKA FOREST	47160	ST LEGER	0 €	87 000 €		
		RD55 - COMMUNES DE GENSAC ET D'ARTAGNAN - RECTIFICATION DE VIRAGE - REPRISE DU DEVERS ET CREATION D'UNE POUTRE DE RIVE - REALISATION DE DEUX REFUGES	/	/	26/05/2023		3			Mono-attributaire	GROUPEMENT SNAACCHINI GEOVIA	65700	MAUBOURGUET				29 715 €
		RD18 - COMMUNE DE LOUCRUP - ELARGISSEMENT DE CHAUSSEE ET ASSAINISSEMENT PLUVIAL	/	/	15/06/2023	1,5				Mono-attributaire	SPIE BATIGNOLLES MALET	65460	BOURS				48 022 €
		RD317 - CAMPISTROUS - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DU PR4+090 AU PR4+830 - CONFORTEMENT D'ACCOTEMENTS ET ASSAINISSEMENT PLUVIAL	/	/	11/07/2023	1				Mono-attributaire	SOCIETE BIGOURDANE DE TRAVAUX PUBLICS*	65800	AUREILHAN				74 695 €
	TRAVAUX DE FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE AVEC EPAREUSE A LONG BRAS (17 M MINIMUM) DES TALUS ET DEPENDANCES VERTES DES ROUTES DEPARTEMENTALES SUR L'AGENCE DU PAYS DES GAVES	/	/	22/09/2023	3				Mono-attributaire	SANGUINET FRERES	65000	TARBES				31 250 €	
	RD19 COMMUNE DE TRAMEZAIGUES - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DU PR18+100 AU PR18+500 - AIRES DE CROISEMENT - ZONES 5 ET 6	/	/	11/10/2023		2			Mono-attributaire	COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE TARBES	65000	TARBES				70 148 €	
	RD78 - COMMUNE D'IZAUX - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE ELARGISSEMENT DE CHAUSSEE EN VIRAGE DU PR5+740 AU PR5+870	/	/	11/10/2023		3			Mono-attributaire	COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE TARBES	65000	TARBES				32 058 €	
	CAMPAGNE D'ELAGAGE AU LAMIER (17M MINIMUM) ET BROYAGE DES PRODUITS DE TAILLE DES DEPENDANCES VERTES DES ROUTES DEPARTEMENTALES DE L'AGENCE DES ROUTES DU PAYS DES GAVES - 65100 LOURDES	/	/	18/10/2023	3				Mono-attributaire	SANGUINET FRERES	65000	TARBES				38 700 €	
	CAMPAGNE 2023 - 2024 D'ELAGAGE AU LAMIER - AGENCE DEPARTEMENTALE DES ROUTES DU PAYS DES COTEAUX	/	/	16/11/2023	4				Mono-attributaire	SANGUINET FRERES	65000	TARBES				84 678 €	
Total marchés de travaux												0 €	122 185 000 €	4 801 750 €			
Total général												20 000 €	144 603 500 €	9 397 919 €			

Nombre : 166

Total : 154 001 419 €

Marchés subséquents notifiés

Type de marché	DGA	N° accord-cadre	Libellé de l'accord-cadre (AC)	N° du lot de l'AC	Nom du lot de l'AC	N° marché	Libellé du marché	Date de notification	Durée de la période initiale (mois)	Durée totale (reconductions comprises, en mois)	Type attributaire	Nom attributaire	Code postal	Commune	Montant Minimum HT	Montant Maximum HT	Montant Global Forfait HT	
Fournitures	DRM	230065	ACHAT DE VEHICULES D'OCCASION POUR L'EXPLOITATION DES ROUTES ET POUR LES DEPLACEMENTS DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE	3	VEHICULES DE SERVICE HIVERNAL	230134	MS1_F23EXPL001 CAMION D'OCCASION AYANT UN PTAC > A 3,5 T (2000 HRS MOTEUR MAX. ET VETUSTE 4 ANS MAX.) ET EQUIPEMENTS SERVICE HIVERNAL D'OCCASION	15/11/2023	12	48	Mono-attributaire	RECTIF 15000	15130	YTRAC			161 000 €	
						230142	MS2_F23EXPL001 CAMION D'OCCASION AYANT UN PTAC > A 3,5 T (2000 HRS MOTEUR MAX. ET VETUSTE 4 ANS MAX.) ET EQUIPEMENTS SERVICE HIVERNAL D'OCCASION	23/11/2023	12	48	Mono-attributaire	HAMECHER TOULOUSE VI	31150	FENOUILLET			267 800 €	
Fournitures																	428 800 €	
Services	DRM	210180	ASSISTANCE AUX ETUDES DE CONCEPTION TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DES OUVRAGES D'ART DU PATRIMOINE EXISTANT	/	/	230092	ETUDES TECHNIQUES EN VUE DE LA REHABILITATION DU PARE EBOULIS DE LA GALENE - RD920 - PR2+700 COMMUNE DE SOULOM	14/09/2023	12	24	Mono-attributaire	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE	31079	TOULOUSE	0 €	32 000 €		
						230129	ETUDES TECHNIQUES EN VUE DE L'AMELIORATION DE LA GIRATION DU PONT BRUNET - RD111 - PR0+015 - COMMUNE D'ARREAU	23/10/2023	12	24	Mono-attributaire	SIXENSE ENGINEERING	31670	LABEGE	0 €	25 000 €		
Services																	57 000 €	
Travaux	DRM	230016	TRAVAUX D'AMELIORATION ET D'AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER STRUCTURANT	/	/	230073	MS2-F23PATR002 TRAVAUX D'AMELIORATION ET D'AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER STRUCTURANT SECTIONS : RD935 TARBES/RD8 AUREILHAN	20/07/2023	3	3	Mono-attributaire	SPIE BATIGNOLLES MALET	65460	BOURS			860 630 €	
						230081	MS3-F23PATR002 TRAVAUX D'AMELIORATION ET D'AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER STRUCTURANT SECTION : RD923 + RD128 + RD921 GAVARNIE	28/08/2023	1	1	Mono-attributaire	ROUTIERE DES PYRENEES	65009	TARBES			1 076 245 €	
						230082	MS4-F23PATR002 TRAVAUX D'AMELIORATION ET D'AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER STRUCTURANT SECTION : RD100 HAUTACAM DU PR10+0 AU PR17+841	04/09/2023	1	1	Mono-attributaire	SPIE BATIGNOLLES MALET	65460	BOURS			1 099 800 €	
						230091	MS5-F23PATR002 TRAVAUX D'AMELIORATION ET D'AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER STRUCTURANT SECTIONS : RD817 TARBES, RD15 BARBAZAN DEBAT, RD935 TARBES-ANDREST ET RD935 NOUILHAN.	11/08/2023	2	2	Mono-attributaire	ROUTIERE DES PYRENEES	65009	TARBES			1 967 031 €	
Travaux																	5 003 706 €	
Total																	57 000 €	5 432 506 €

Nombre de marchés subséquents notifiés : 8 Total : 5 489 506 €

Avenants à des marchés, notifiés en 2023

Domaine	Marché	Lot	Titulaire	Nouveau titulaire	Type d'avenant	Date d'effet	Montant avenant HT
Routes et Mobilités	Fourniture et livraison de fondants routiers pour la viabilité hivernale des routes départementales	/	Quadrime Sels à Cavaillon	/	BPU supplémentaire	06/02/2023	
	Service d'insertion et de professionnalisation relatifs à l'entretien d'espaces naturels et d'ouvrages contigus à des chaussées départementales	1 - Secteur Pays des Gaves	PETR puis PLVG à Lourdes	/	Modification statutaire	29/06/2023	
	Travaux d'amélioration de la stabilité des ouvrages d'art et des talus routiers	02 - Pays du Plateau de Lannemezan, des Vallées des Nestes et Barousse	Groupe LTP / COINTRE / SODECIBA / GIULIANI à La Barthe de Neste	/	Modificatif	05/07/2023	
	Fourniture et livraison d'ester méthylique d'origine végétale pour fluxage de bitume à l'usine de Capvern	/	GIE OLEOROUTE à Paris	/	Modificatif	09/08/2023	
	Mise à disposition des moyens matériels avec chauffeurs pour intervention d'urgences	3 - Interventions d'urgence localisées sur le secteur géographique de l'agence des routes du Pays de Lannemezan des Nestes et Barousse	Colas Sud Ouest à Tarbes	/	Changement dénomination sociale	21/08/2023	
Réhabilitation et extension du bâtiment demi-pension au collège Beaulieu à Saint Laurent de Neste	Réhabilitation et extension du bâtiment demi-pension au collège Beaulieu à Saint Laurent de Neste	3 - Charpente - couverture - zinguerie - bardage	Dubarry à Le Cuing	/	Augmentation du montant	27/01/2023	11 705 €
		2 - Démolition - gros œuvre	Juan à St Laurent de Neste	/	Augmentation du montant	20/02/2023	5 527 €
		7 - Plomberie - sanitaire - ventilation	Bajon Andres Comminges et Nestes à Ausson	/	Augmentation du montant	21/06/2023	12 744 €
	Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du site place Ferré à Tarbes	/	Groupe Perretto / SETES / ACE Consulting / Comeron Conseil Environnement à Lourdes	/	Fixation du montant définitif + délai + modificatif	02/02/2023	46 894 €
	Requalification de l'entrée principale du site et centralisation des entités vie scolaire au niveau de l'actuel bâtiment CDI à la cité scolaire la Serre de Sarsan à Lourdes	7 - Peinture	DPR à Lannemezan	/	Augmentation du montant	23/02/2023	2 074 €
		8 - Serrurerie	A2SI à Bidos	/	Diminution du montant	22/02/2023	-3 750 €
		6- Electricité	Electricité Fournier à Lourdes	/	Augmentation du montant	13/03/2023	1 971 €
	Rénovation des façades du collège Victor Hugo à Tarbes	/	DPR à Lannemezan	/	Augmentation du montant	22/02/2023	98 403 €
	Marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments départementaux	1 - Installations CVC des collèges	I dex Energies à Boulogne Billancourt	/	Modificatif	07/03/2023	
		2 - Installations CVC du Département supérieures à 30KW (hors collèges)	I dex Energies à Boulogne Billancourt	/	Modificatif	07/03/2023	
		3 - Installations CVC du Département inférieures à 30KW (hors collèges)	I dex Energies à Boulogne Billancourt	/	Diminution du montant	08/03/2023	-705 €
	Rénovation thermique du collège du Val d'Arros à Tournay	5 - Electricité	JP Fauche Electricité industrielle à Aureilhan	/	Augmentation du montant	27/02/2023	3 592 €
	Marchés des contrôles réglementaires des installations techniques dans les bâtiments départementaux des Hautes-Pyrénées	/	Qualiconsult à Pau	/	Diminution du montant	20/03/2023	-304 €
Travaux sur l'aile aux moines de l'Abbaye de l'Escaladieu phase 2	2 - Charpente - couverture	Rodriguez Bizeul à Fontanes	/	Augmentation du montant	03/04/2023	4 897 €	
	1 - Maçonnerie - Pierre de taille - Gros œuvre	SGRP à Lectoure	/	Augmentation du montant	31/05/2023	6 662 €	
			/	Augmentation du montant	22/12/2023	13 824 €	
	3 - Menuiserie	Société Menuiseries Agencement et Cuisines à Lansac	/	Augmentation du montant	22/12/2023	745 €	

Bâtiments	Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment des archives départementales à Tarbes	/	Groupement Idom à Bilbao / Duffau à Toulouse	/	Modificatif	18/04/2023	
	Rénovation des bâtiments logements de la caserne Charraz à Tarbes	2- ITE Peinture extérieure et intérieure	Sobebat à Morlaas	/	Augmentation du montant	26/06/2023	216 €
		3- Menuiseries extérieures et intérieures - serrurerie	Labastère à Pau	/	Augmentation du montant	27/06/2023	3 312 €
		5 - Electricité	Bouygues Energies et Services à Tarbes	/	Augmentation du montant	26/06/2023	2 900 €
		4 - CVC plomberie	Bouygues Energies et Services à Tarbes	/	Augmentation du montant	26/06/2023	3 900 €
	Construction des archives départementales	1-Premier œuvre	Groupement Seg Fayat à Serres-Castet/Sogeba à Pau	/	Augmentation du montant	05/06/2023	64 879 €
					Augmentation du montant	29/08/2023	21 980 €
					Augmentation du montant	08/12/2023	31 664 €
		7-Corps d'état techniques	Groupement Bobion Joanin 65 à Lons/Sasu Clede à Pau	/	Augmentation du montant	07/06/2023	3 951 €
					Augmentation du montant	31/10/2023	33 656 €
	Rénovation thermique du collège Voltaire à Tarbes	3 - Isolation - plâtrerie - divers	Groupement PROSECO SN à Mèrignac/Oliveira-Rogel à St Laurent de Neste	/	Augmentation du montant	26/07/2023	2 146 €
		5 - Electricité	Ribeiro Electricité à Lourdes	/	Augmentation du montant	28/08/2023	10 082 €
	Travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasses des collèges La Serre de Sarsan à Lourdes, Pyrénées à Tarbes et Paul Valéry à Séméac	/	Efficass Construction à Tarbes	/	Diminution du montant	30/08/2023	-856 €
	Fourniture et livraison de légumes crus conventionnels transformés pour la restauration collective	/	Villages Accueillants à Tarbes	/	Modificatif	04/09/2023	
	Rénovation thermique du collège Paul Eluard	2 - Isolation	Groupement Proseco / Gdi Isolation à Mèrignac	/	Diminution du montant	25/09/2023	-4 395 €
3 - Electricité		Ribeiro Electricité à Lourdes	/	Augmentation du montant	18/09/2023	8 719 €	
Rénovation thermique partielle du collège Jean Jaurès à Maubourguet	/	SEDB à Vic en Bigorre	/	Augmentation du montant	25/09/2023	8 142 €	
Travaux d'amélioration thermique au 11 Rue Gaston Manent à Tarbes	/	Labastère à Pau	/	Augmentation du montant	21/11/2023	2 187 €	
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation à 8 divisions du collège Massey à Tarbes	/	Groupement PERETTO ET PERETTO ARCHITECTES (Lourdes) / BEMING	/	Rémunération définitive de la MOE	27/11/2023	21 000 €	
Construction d'un centre d'exploitation des routes à Vignec	1- Terrassement - VRD - Espaces verts	Acchini à Maubourguet	/	Augmentation du montant	05/01/2023	19 173 €	
	2- Gros œuvre	SOCABAT à Vignec		Diminution du montant	04/01/2023	-11 831 €	
Mise en œuvre d'équipements photovoltaïques pour exploitation en autoconsommation et revente du surplus produit sur les collèges et agences des routes départementales	2 - serrurerie et couverture métallique	Vertical Sud-Ouest à Muret	/	Augmentation de délai + diminution du montant	24/08/2023	-5 377 €	
Développement local	Fourniture de matériel de conditionnement, cartons et boîtes de conservation de fonds anciens	5 - Chemises à registres	Cauchard à Quintenas	/	Augmentation du montant	09/08/2023	2 347 €
Numérique	Maintenance du progiciel Marco Web et prestations associées	/	Agysoft à Grabels	/	Modificatif	05/06/2023	
Social	Services d'insertion et de professionnalisation relatifs à l'entretien d'espaces naturels et d'ouvrages contigus à des chaussées départementales	1 - Secteur Pays des Gaves	Petr à Lourdes	Syndicat mixte du pays de Lourdes et des Vallées des Gaves	Changement dénomination sociale	29/06/2023	
Social	Fourniture de titres restaurant attribués aux agents départementaux	/	Bimpli	Swile	Transfert	01/01/2024	

Nombre : 48

Total : 422 074 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES

DELIBERATION

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DEUXIEME REUNION DE 2024

Séance du 29 mars 2024

Etaient présents : Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Pierre Brau-Nogué, M. Jean Buron, Mme Maryse Carrère, M. Gilles Craspay, Mme Nicole Darrieutort, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, Mme Isabelle Lafourcade, M. Laurent Lages, Mme Monique Lamon, M. David Larrazabal, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, M. Michel Pélieu, Mme Pascale Péraldi, M. Stéphane Peyras, Mme Marie, Plane, M. Bernard Pouban, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, M. Frédéric Ré, M. Jean-Michel Ségneré, Mme Virginie Siani Wembou, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier.

Avait donné pouvoir : M. Louis Armary à Mme Maryse Carrère, Mme Andrée Souquet à M. Jean Buron.

Absent excusé : M. Marc Bégorre.

Vœu

Réforme de la Dépendance : un cinquième risque pour bien vieillir !
déposé par le groupe « *Passionnement Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires* »
soutenu par les groupes « *Nos territoires en commun* », « *Socialistes et apparentés* »,
« *Progrès et Solidarités* »

Après lecture par M. Lages, le vœu suivant est adopté à l'unanimité :

« Après accord en Commission mixte paritaire, le Parlement a voté la Proposition de loi « *Portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie* ». Ce texte introduit notamment la possibilité pour les EHPAD de moduler les tarifs des places non habilitées à l'aide sociale en fonction des ressources des résidents mais aussi la nature des places proposées (chambres doubles, chambres simples...).

Même si cette souplesse apparente donnée aux établissements doit être encadrée nous dit-on « *par un décret et les établissements ne pourront pas réduire leur nombre de places habilitées à l'aide sociale* », beaucoup d'élus et de responsables d'établissements craignent que le choix de favoriser l'accueil des personnes ayant les meilleurs revenus devienne la règle - au détriment des personnes en ayant le plus besoin au regard de leur situation - et que la logique de déconventionner un maximum de lits de l'aide sociale suive.

Cette crainte est d'autant plus partagée que la plupart des EHPAD connaissent des problèmes financiers que seule une réforme du financement de la dépendance et des soins pourrait résoudre.

L'engagement de voter une Loi de programmation pour le grand âge figure bien dans le texte actuel, mais pour l'instant la nouvelle Ministre déléguée auprès de la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées, Fadila Khattabi, n'a pas clairement assuré que ce débat parlementaire aurait bien lieu d'ici la fin de l'année, ni à un autre moment. Les acteurs du secteur, leurs fédérations, les associations de famille et d'usagers et les élus de tous les rangs politiques pointent pourtant son urgence et sa nécessité. Alors à son poste, Madame la Ministre Aurore Berger s'était d'ailleurs engagée à proposer une loi dans l'année 2024.

En conséquence, considérant :

- La situation financière catastrophique de nombreux EHPAD, pouvant conduire à leur fermeture ;
- Le niveau de reste à charge déjà important pour les résidents et leurs familles ;
- Que le tarif hébergement ne saurait financer la dépendance et les soins ;
- Les besoins de nouvelles solutions de financement de la dépendance et des soins, en remplacement de la tarification actuelle ;
- Les risques accrus de demandes de déconventionnements à l'aide sociale par nécessité, mettant en péril l'accessibilité pour tous à ces établissements.
- Les risques de discrimination des personnes au regard de leurs revenus, sans tenir compte de l'urgence de leurs besoins ;
- La nécessité d'un débat parlementaire de qualité pour la loi de programmation souhaitée par tous.

Les élus signataires :

- Demandent qu'un nouveau plan de financement d'urgence des EHPAD puisse être rapidement mis en œuvre pour les établissements en grande difficulté ;
- Souhaitent que le Gouvernement annonce un calendrier législatif permettant d'engager rapidement un débat parlementaire - à la hauteur de l'enjeu et à l'écoute des professionnels du secteur - pour la construction de cette grande loi pour le bien-vieillir, et notamment s'agissant de la réforme du financement de la dépendance et des soins.
- Demandent dans ce cadre, que la Dépendance devienne effectivement un cinquième risque de l'Assurance Maladie. Si son existence théorique est actée par la loi organique et la loi du 7 août 2020 « *relatives à la dette sociale et à l'autonomie* », les modalités de financement restent encore à mettre en œuvre pour permettre de donner des moyens efficaces et pérennes aux établissements et services. Sans une branche dotée de ressources suffisantes, il sera à l'avenir impossible de garantir un égal accès et une qualité de prise en charge pour tous. »

LE PRÉSIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a long horizontal stroke that ends in a small upward-pointing hook.

Michel PÉLIEU